



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023
Procès-verbal approuvé lors de la séance du 21 février 2024
Publié sur le site de la ville le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2023

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Rapport d'orientation budgétaire 2024
2. Budget principal – exercice 2023 – Décision modificative n° 3
3. Budget principal – exercice 2024 – Autorisation d'engagement des dépenses et d'encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024
50. Budget annexe Zéphyr – exercice 2023 – Décision modificative n° 1
4. Budget annexe Zéphyr – exercice 2024 – Autorisation d'engagement des dépenses et d'encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024
5. Admission en non-valeur de créances
8. MEL – Rapport d'activité et comptes administratifs 2022
52. Prévention des conflits d'intérêt – Règle de participation aux votes

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique, aux affaires juridiques :

6. Tableau des effectifs
7. Attribution d'un véhicule de fonction
9. Adhésion à la convention GAZ 2025 proposée par l'UGAP
10. Protection fonctionnelle pour un agent
48. Actualisation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade
54. Mise à disposition d'un agent de la Ville au Théâtre l'Aventure
55. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Madame Ghislaine BUYCK, Adjointe aux relations avec la population et aux cérémonies :

12. Remboursement partiel d'une concession au cimetière
13. Tarifs des concessions dans le cimetière communal
14. Recensement de la population

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative

18. Jumelage avec Wiehl – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Notre Dame de Lourdes
19. Renouvellement des conventions Action culturelle

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable

33. Renouvellement des conventions Environnement
34. Aides au développement durable et à la rénovation de façade – Révision du cahier des charges

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint aux solidarités entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

- 24. Renouvellement des conventions Sociales
- 37. NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Convention de participation financière

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'éducation et à la jeunesse

- 25. Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Versement du forfait aux écoles privées sous contrat
- 27. Coopération intercommunale en matière scolaire – Modification de la convention relative à l'inscription des élèves extra-muros
- 28. Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique « Notre école, faisons-la ensemble »
- 29. Projet éducatif territorial et Plan mercredi – Convention unique de renouvellement
- 30. Renouvellement des conventions Éducation et Jeunesse
- 31. Rattrapage financier pour Horizon 9
- 53. Espaces numériques de travail – Adhésion au SMO « la Fibre numérique » 59-62

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion :

- 1. MESP – Gratuité de loyer à Pôle Emploi suite aux émeutes urbaines de juin 2023

Monsieur Étienne DELEPAUT, Conseiller municipal délégué aux Sports et aux équipements sportifs :

- 20. Versement du fonds de concours de la MEL – Bassin de natation du parc
- 21. Bassin de natation du parc – Tarification des séances scolaires
- 22. Bassin de natation du parc – Remboursement d'inscription
- 23. Renouvellement des conventions Sport
- 46. SIVU des 3 Villes – Participation financière exceptionnelle

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire

- 47. Marché de la Grand Place – Actualisation des droits de place

Monsieur Jean-Adrien MALAIZE, Conseiller délégué à la citoyenneté et à l'administration

- 32. Conseil de la jeunesse – Désignation des membres
- 45. Budget participatif – Rapport 2023

Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller municipal

- 15. Police municipale mutualisée – Renouvellement de convention
- 16. Police municipale mutualisée – Avenant à la convention de coordination avec la Police nationale
- 17. Signature d'une convention avec l'ANTAI pour SI des fourrières

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

16. Occupation du domaine public – Redevances
17. NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Acquisition de terrains, secteur Lionderie pour le centre social
18. Rénovation du quartier Schweitzer – Lancement du projet
19. Mise en place d'une servitude tréfoncière Enédis – Future voie Abbé Lemire
20. Cession de la parcelle 4697 – 2 rue Santos Dumont
21. Tribonnerie 2 – Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC
22. ZAC Vallée 2 – Clôture et dissolution
23. NPRU – Achat de terrains aux copropriétaires de la Lionderie – Modificatif
24. Cession du foncier de la commune, rue du 6 juin 1944 - Modificatif

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal.....	Erreur ! Signet non défini.
2 – Budget principal – exercice 2023 – Décision modificative n° 3	Erreur ! Signet non défini.
3 – Budget principal – exercice 2024 – Autorisation d’engagement des dépenses et d’encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024	Erreur ! Signet non défini.
50 – Budget annexe Zéphyr – exercice 2023 – Décision modificative n° 1.....	Erreur ! Signet non défini.
4 – Budget annexe Zéphyr – exercice 2024 – Autorisation d’engagement des dépenses et d’encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024	Erreur ! Signet non défini.
5 – Admission en non-valeur de créances	Erreur ! Signet non défini.
8 – MEL – Rapport d’activité et comptes administratifs 2022.....	Erreur ! Signet non défini.
52 – Prévention des conflits d’intérêt – Règle de participation aux votes	Erreur ! Signet non défini.
6 – Tableau des effectifs	Erreur ! Signet non défini.
7 – Attribution d’un véhicule de fonction.....	Erreur ! Signet non défini.
9 – Adhésion à la convention GAZ 2025 proposée par l’UGAP.....	Erreur ! Signet non défini.
10 – Protection fonctionnelle pour un agent.....	Erreur ! Signet non défini.
48 – Actualisation des taux de promotion relatifs au avancements de grade	Erreur ! Signet non défini.
54 – Mise à disposition d’un agent de la Ville au Théâtre de l’Aventure	Erreur ! Signet non défini.
12 – Remboursement partiel d’une concession au cimetière	Erreur ! Signet non défini.
13 – Tarifs des concessions dans le cimetière communal	Erreur ! Signet non défini.
14 – Recensement de la population	Erreur ! Signet non défini.
18 – Jumelage avec Wiehl – Versement d’une subvention exceptionnelle à l’école Notre Dame de Lourdes	8
19 – Renouvellement des conventions Action culturelle	8
33 – Renouvellement des conventions Environnement	8
34 – Aides au développement durable et à la rénovation de façade – Révision du cahier des charges	8
24 – Renouvellement des conventions Sociales	8
37 – NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Convention de participation financière	8
27 – Coopération intercommunale en matière scolaire – Modification de la convention relative à l’inscription des élèves intraé-muros	8
28 – Convention de financement dans le cadre du fonds d’innovation pédagogique « Notre école, faisons-la ensemble »	8
29 – Projet éducatif territorial et Plan mercredi – Convention unique de renouvellement.....	8
30 – Renouvellement des convention Éducation et Jeunesse.....	8
31 – Rattrapage financier pour Horizon 9.....	8
53 – Espaces numériques de travail – adhésion au SMO « la Fibre Numérique » 59-62	8
11 – Gratuité du loyer de Pôle Emploi suite aux émeutes urbaines de juin 2023	8
20 – Versement du fonds de concours de la MEL – Bassin de natation du parc	8
21 – Bassin de natation du parc – Tarification des séances scolaires.....	8
22 – Bassin de natation du parc – Remboursement des inscriptions.....	8
23 – Renouvellement des conventions Sport	8
46 – SIVU des 3 villes – Participation financière exceptionnelle	8
47 – Marché de la Grand Place – Actualisation des droits de place	8
32 – Conseil de la jeunesse – Désignation des membres	8
45 – Budget participatif – Rapport 2023.....	8
16 – Police municipale mutualisée – Avenant à la convention de coordination avec la Police nationale.....	8
17 – Signature d’une convention avec l’ANTAI pour le SI (système d’information) des fourrières.....	8
36 – Occupation du domaine public – Redevances	8
38 – NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Acquisition de terrains secteur Lionderie pour le centre social	8
39, Rénovation du quartier Schweitzer – Lancement du projet.....	8
40 – Mise en place d’une servitude tréfoncière Enédis – Future voie Abbé Lemire	8
41 – Cession de la parcelle 4697 – 2 rue Santos Dumont.....	8

44 – ZAC Vallée 2 – Clôture et dissolution.....	8
49 – NPRU – Achat de terrains aux co-propriétaires de la Lionderie – Modificatif.....	8
51 – Cession du foncier de la commune, rue du 6 juin 1944 – Modificatif.....	8
1. Rapport d’orientation budgétaire 2024.....	9
55 – Prime de pouvoir d’achat exceptionnelle.....	28
25 – Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Versement du forfait aux écoles privées sous contrat.....	29
15 – Police municipale mutualisée – Renouvellement de convention.....	31
42 – Tribonnerie 2 – Mise à disposition de l’étude d’impact et du dossier de création de ZAC.....	34

M. Francis VERCAMER, Maire : Pendant que la technique fonctionne, simplement on vous a mis une délibération sur table, la 51, qui a été modifiée. J'ai eu l'accord des présidents de groupe pour l'accepter modifiée. Elle a été bloquée par la conférence des présidents, donc simplement c'est pour votre information. On va la voter, bien sûr, dans les votes bloqués, avec la modification. C'est bon, cela marche ? Très bien.

La séance est ouverte.

M. Francis VERCAMER, Maire : La séance est ouverte et je demande à Clémentine Nouqueret de bien vouloir faire l'appel.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Quelques annonces, de façon à ce que vous puissiez les noter sur vos agendas. Donc, d'abord, quelques informations. Florent Connart, technicien bâtiment, est arrivé aux services techniques à l'aménagement le 15 novembre 2023. Laëtitia Godefroy, par mutation, est partie du foyer logement vers le service politique de la ville le 21 novembre. Vincent Pasquier, qui est d'ailleurs ici dans la salle, est notre nouveau directeur général adjoint en charge du pôle finances, ressources, moyens et il est arrivé le 1^{er} décembre 2023 en remplacement de Christophe Tonon. Je lui souhaite la bienvenue. Sophie Leprévost, par voie de mutation, est partie des services techniques vers le pôle ARP (animation et relation avec la population) le 1^{er} décembre 2023 comme chef de service à l'État civil, en remplacement de Sélim Laouadi. Adeline Vanspeybroeck est partie par mutation de la DGS vers le service technique et aménagement comme assistante de direction le 1^{er} décembre dernier.

Quelques événements, pour que vous puissiez noter sur vos agendas. Le lancement du Téléthon, demain, à la Résidence, à 18 h 30. Plusieurs actions seront mises en place par les associations sportives, culturelles, solidaires ou professionnelles pendant ce Téléthon, qui va durer vendredi, samedi et dimanche. Le Hem Games'Thon, le vendredi 8 décembre, de 18 h à 22 h, et toute la journée du samedi 9 décembre, à la Salle des fêtes. Il y a également l'opération Don du sang – ce que l'on appelle le TéléDon du Sang – le jeudi 14 décembre, de 10 h à 18 h à la Salle des fêtes. Le samedi 9 décembre, vous avez la remontée des dons du Téléthon à 18 h à la Résidence, et l'élection de miss Val de Marque à 20 h au Zéphyr. Vous aurez les lancements des festivités de Noël le 9 décembre avec le Marché de Noël, à Braquaval, à 14 h, et le Noël des créateurs à Franchomme dès 10 h. Le 14 décembre, vous avez *Casse-Noisette*, par l'ONL, au Zéphyr. Le 16 décembre, le spectacle d'Aladdin à 17 h, au Zéphyr. Les 16 et 17 décembre, le week-end « En attendant Noël » à la salle Dunant, avec une bourse aux jouets, des marchés de Noël, une cabine photo, avec un concert gospel à partir de 19 h. Du 20 au 23 décembre, un chalet solidaire au profit des Restos du Cœur sera installé sur la Grand Place. La patinoire sera ouverte du 20 au 30 décembre sur la Grand Place, ainsi que les manèges, comme chaque année. Le mercredi 20 décembre, on aura une animation et un goûter, de 14 h à 18 h, au centre intergénérationnel de Beaumont, organisé par le centre social Saint-Exupéry, le Hem Esport Academy et N'didance d'ailleurs également. Le vendredi 22 décembre, le spectacle de *Pianistologie* par Simon Fache avec l'ensemble orchestral de Hem à 20 h au Zéphyr, et toute la journée, dès 10 h, le radio RPL On Hem pour Noël avec 100 % senior tout le vendredi à partir de 10 h. Le 23 décembre, dès 16 h (il n'y aura pas de parade cette année, je vous le rappelle, compte tenu des problèmes Vigipirate et sécurité notamment), on aura une guinguette de Noël avec un groupe de musique, jongleurs, échassiers, food-trucks, vin chaud, et la descente du Père Noël aura lieu à 18 h sur la Grand Place. À 18 h 45 il y aura le concert de la chorale de l'école de musique municipale avec Aljustrel, 19 h le spectacle de la Compagnie POC « Les chroniques du cercle newtonien », show feu et lumières en ouverture du feu d'artifice tiré depuis le Jardin des perspectives à 19 h 30. Le 31 décembre, Réveillon solidaire organisé par le centre social Saint-Exupéry à 19 h 30 à la Salle des fêtes.

Le 4 janvier, Ciné vacances avec *Les Minions* à 15 h au Zéphyr. Le 9 janvier, vœux aux associations, commerçants, corps constitués à 19 h 30 au Zéphyr (vous êtes, bien sûr, tous invités, les élus). Jeudi 11 janvier, ce sont les vœux à la résidence de la Marque, à 16 h. Le 12 janvier, les vœux au personnel municipal à la Salle des fêtes. Là encore, vous êtes bien sûr invités, les élus. Le 19 janvier, le spectacle de Jarry à 20 h au Zéphyr. Du 20 au 28 janvier, l'exposition Bernard Vignoble et Brigitte

Lemery, ferme Franchomme (photographies, peintures et sculptures). Le 1^{er} février, *Les Pigeons*, comédie avec Michel Leeb et Francis Huster, à 20 h au Zéphyr. Le 3 février, spectacle *Sélectionné*, avec Amir, au Zéphyr et, du 3 au 18 février, l'exposition Mos'Art à la ferme Franchomme, le salon de la mosaïque contemporaine. Le 7 février, la réunion de concertation sur le Cœur de ville, à la Salle des Fêtes, sur l'aménagement du cœur de ville.

Le prochain Conseil municipal aura lieu, je vous le rappelle, le 21 février prochain.

Je vous rappelle qu'il y a une modification qui est sur table.

M. Francis VERCAMER, Maire : La conférence des présidents s'est réunie lundi soir et a fixé en vote bloqué les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal, qui a été bloquée d'ailleurs juste après puisque, au départ, elle avait été débloquée, mais elle a été bloquée à l'instant
- La numéro 2 – Budget principal – exercice 2023 – Décision modificative n° 3
- La numéro 3 – Budget principal – exercice 2024 – Autorisation d'engagement des dépenses et d'encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024
- La numéro 50 – Budget annexe Zéphyr – exercice 2023 – Décision modificative n° 1
- La numéro 4 – Budget annexe Zéphyr – exercice 2024 – Autorisation d'engagement des dépenses et d'encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024
- La numéro 5 – Admission en non-valeur de créances
- La numéro 8 – MEL – Rapport d'activité et comptes administratifs 2022
- La numéro 52 – Prévention des conflits d'intérêt – Règle de participation aux votes
- La numéro 6 – Tableau des effectifs
- La numéro 7 – Attribution d'un véhicule de fonction
- La numéro 9 – Adhésion à la convention GAZ 2025 proposée par l'UGAP
- La numéro 10 – Protection fonctionnelle pour un agent
- La numéro 48 – Actualisation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade
- La numéro 54 – Mise à disposition d'un agent de la Ville au Théâtre de l'Aventure
- La numéro 12 – Remboursement partiel d'une concession au cimetière
- La numéro 13 – Tarifs des concessions dans le cimetière communal
- La numéro 14 – Recensement de la population
- La numéro 18 – Jumelage avec Wiehl – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Notre Dame de Lourdes
- La numéro 19 – Renouvellement des conventions Action culturelle

Je m'arrête deux minutes, mais est-ce que l'on peut sortir quelques chaises pour les personnes qui sont là ? Ce serait sympa, pour éviter qu'elles restent debout.

- La numéro 33 – Renouvellement des conventions Environnement
- La numéro 34 – Aides au développement durable et à la rénovation de façade – Révision du cahier des charges
- La numéro 24 – Renouvellement des conventions Sociales
- La numéro 37 – NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Convention de participation financière
- La numéro 27 – Coopération intercommunale en matière scolaire – Modification de la convention relative à l'inscription des élèves intra-muros
- La numéro 28 – Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique « Notre école, faisons-la ensemble »
- La numéro 29 – Projet éducatif territorial et Plan mercredi – Convention unique de renouvellement
- La numéro 30 – Renouvellement des convention Éducation et Jeunesse
- La numéro 31 – Rattrapage financier pour Horizon 9
- La numéro 53 – Espaces numériques de travail – adhésion au SMO « la Fibre Numérique » 59-62
- La numéro 11 – Gratuité du loyer de Pôle Emploi suite aux émeutes urbaines de juin 2023
- La numéro 20 – Versement du fonds de concours de la MEL – Bassin de natation du parc

- La numéro 21 – Bassin de natation du parc – Tarification des séances scolaires
- La numéro 22 – Bassin de natation du parc – Remboursement des inscriptions
- La numéro 23 – Renouvellement des conventions Sport
- La numéro 46 – SIVU des 3 villes – Participation financière exceptionnelle
- La numéro 47 – Marché de la Grand Place – Actualisation des droits de place
- La numéro 32 – Conseil de la jeunesse – Désignation des membres
- La numéro 45 – Budget participatif – Rapport 2023
- La numéro 16 – Police municipale mutualisée – Avenant à la convention de coordination avec la Police nationale
- La numéro 17 – Signature d'une convention avec l'ANTAI pour le SI (système d'information) des fourrières
- La numéro 36 – Occupation du domaine public – Redevances
- La numéro 38 – NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Acquisition de terrains secteur Lionderie pour le centre social
- La numéro 39, Rénovation du quartier Schweitzer – Lancement du projet
- La numéro 40 – Mise en place d'une servitude tréfoncière Enédis – Future voie Abbé Lemire
- La numéro 41 – Cession de la parcelle 4697 – 2 rue Santos Dumont
- La numéro 44 – ZAC Vallée 2 – Clôture et dissolution
- La numéro 49 – NPRU – Achat de terrains aux co-propriétaires de la Lionderie – Modificatif
- La numéro 51 – Cession du foncier de la commune, rue du 6 juin 1944 – Modificatif (je vous rappelle qu'il y a une modification qui est sur table)

Je résume simplement celles qui vont être débattues, cela m'évitera de refaire toute la litanie. Seront donc débattues :

- La numéro 1 – Rapport d'orientation budgétaire
- La numéro 55 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- La numéro 25 – Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Versement du forfait aux écoles privées sous contrat
- La numéro 15 – Police municipale mutualisée – Renouvellement de convention
- La numéro 42 – Tribonnerie 2 – Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC.

Voilà celles qui vont être débattues. Toutes les autres sont donc proposées en vote bloqué, que je mets aux voix immédiatement, si vous le voulez bien, à moins qu'il n'y ait quelqu'un qui veuille débloquent une délibération. Non, c'est bon ? Eh bien, je vous propose de passer aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Et voilà, il reste donc les cinq ou six délibérations à débattre.

À l'unanimité, les élus approuvent le procès-verbal du 5 octobre 2023 ainsi que les délibérations numéros 2, 3, 50, 4, 5, 8, 52, 6, 7, 9, 10, 48, 54, 12 13, 14, 18, 19, 33, 34, 24, 37, 27, 28, 29, 30, 31, 53, 11, 20, 21, 22, 23, 46, 47, 32, 45, 16, 17, 36, 38, 39, 40, 41, 44, 49 et 51.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous allons tout de suite démarrer par le Rapport d'orientation budgétaire. Je laisse l'administration partager le diaporama. C'est bon, il est partagé sur le réseau ? Normalement, c'est bon. OK.

Si la loi nous impose un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget principal, c'est pour mieux définir, pour l'année à venir, la réponse aux besoins des habitants, aux enjeux et aux défis locaux. Il s'accompagne d'un rapport sur l'état des finances de la Ville, sur les orientations que la municipalité compte mettre en œuvre et sur les perspectives ultérieures.

Tout d'abord, un rapide regard sur les ratios principaux de la ville de Hem comparés à ceux d'autres villes environnantes. Alors que la moyenne nationale de la strate est de 557 euros par habitant, la ville de Hem présente un ratio de fiscalité foncière par habitant à 334 euros, soit 40 % inférieur à la moyenne. Les villes de Lys-lez-Lannoy, Faches-Thumesnil, restent inférieures à 400 euros par habitant. La ville de Croix atteint 426 euros par habitant et la ville de Wasquehal 571 euros par habitant.

En termes des dépenses de fonctionnement par habitant, seule la ville de Wasquehal dépasse le ratio moyen. Les recettes par habitant sont plus faibles que la moyenne nationale. Cette réalité subsiste structurellement depuis de nombreuses années et n'a jamais été réparée par l'État.

La ville de Hem n'a plus aucune dette, alors que la moyenne nationale reflète un ratio de 800 euros par habitant pour la strate. Grâce à sa bonne gestion sur la durée, le fonds de roulement de la Ville est largement supérieur à celui de la strate. À noter que certaines villes ont un fonds de roulement négatif, comme vous pouvez le voir sur le tableau.

Enfin, la ville de Hem investit davantage que les autres villes du secteur, disposition qui n'est pas étrangère à sa bonne santé financière.

Le budget 2024 augmentera d'environ 3 %, proche de l'inflation. Il sera marqué par le maintien de nos taux de fiscalité locale. À noter que ces taux sont stables depuis quatorze ans, hors opération d'ordre législatif, qui est d'ailleurs neutre pour l'habitant. Le non-recours à l'emprunt, pour la quinzième année consécutive, une certaine stabilisation des dotations de l'État (seule la DSU augmentera). Le poids des transferts de charges et des décisions de l'État, mais aussi des partenaires (hausse de rémunération, réforme du cadre d'emploi, de la fonction publique), transfert de la compétence de l'espace numérique de travail (l'ONT) – qu'on vient d'ailleurs de voter –, l'évolution des normes de transition énergétique pèsent toujours, et l'augmentation du coût de l'énergie et, malheureusement, également l'inflation.

Les premières projections affichent un montant de recettes structurelles aux alentours de 22,9 millions d'euros. Ce montant, évalué en fonction des annonces gouvernementales et des débats au Parlement, est bien évidemment à affiner selon le vote définitif du projet de loi de finances et les recettes estimées, qui pourraient émaner des accords contractuels en cours de négociation, comme le contrat de Ville ; l'agrément des centres sociaux par la CAF également peut avoir un impact.

Comme chaque année, nous resterons prudents sur les recettes domaniales, toujours très aléatoires en période de crise. Les impayés, notamment des locations de locaux commerciaux ou de mise en fourrière, restent souvent élevés.

Les dépenses de personnel entre 2023 et le projet de BP 2024 s'envolent. Cette hausse intègre les décisions gouvernementales prises en cours d'année 2023 sur les hausses du point d'indice, la réforme statutaire, la hausse du SMIC par exemple. Elle intègre également les annonces déjà faites pour 2024, dont la réévaluation indiciaire. Néanmoins, elle n'intègre pas toute nouvelle mesure de la hausse salariale, hormis l'évolution statutaire permanente. À noter qu'en 2024, nous allons mettre en place le CIA (le complément indemnitaire annuel) qui permet des primes sur objectifs et engagements professionnels. L'enveloppe financière, celle de ce CIA, n'est pas incluse dans le BP et sera inscrite lors du BS lorsque le diagnostic et les projections auront été définis par le cabinet d'études et le comité technique.

Vous le savez, la Ville n'a pas emprunté depuis quinze ans. Elle a remboursé les crédits antérieurs jusqu'en 2013, dont le montant maximal a avoisiné les 9 millions d'euros au début des années 2000. Cette situation, peu fréquente dans les collectivités locales, nous permet d'économiser les frais financiers, dont le coût serait beaucoup plus élevé en cette période de taux d'intérêt en forte hausse. Elle nous permet également de ne pas devoir rembourser le capital de la dette et orienter la totalité de notre épargne vers l'investissement sans que celui-ci ne pèse sur les générations futures. Enfin, en cas de coup dur, elle nous laisse la possibilité d'emprunter sans problème auprès des établissements de crédit et poursuivre notre politique de stabilité fiscale.

La courbe de l'autofinancement est bien évidemment inversement proportionnelle à celle de l'endettement. La réduction de l'endettement, jusqu'à disparition totale, a créé un cercle vertueux permettant l'accroissement de cet autofinancement et la réalisation d'un programme d'investissement plus ambitieux au lieu de rembourser les établissements de crédit et payer les frais financiers. En 2024, un autofinancement situé entre 2 millions et 2,5 millions est recherché.

Quelques mots sur l'évolution démographique de la Ville. En 1975, le recensement a évalué le nombre d'habitants à plus de 23 000 habitants. De recensement en recensement, la Ville a perdu des habitants. Cette érosion est due en grande partie à l'évolution des familles, à la décohabitation, puisqu'en même temps le nombre d'habitants moyen par logement est passé de près de 4 à 2,55. C'est le dernier chiffre de l'Insee. Cette tendance, comparable à ce que la France connaît, n'a pas été compensée par la

construction de nouveaux logements et elle sera évoquée lors de la délibération sur le projet de La Tribonnerie 2.

Cette baisse démographique a une conséquence directe sur notre budget. En effet, nous avons fermé plusieurs classes dans nos écoles publiques, ce qui a renchéri le coût de scolarisation par élève et, par voie de conséquence, la compensation obligatoire auprès des écoles privées même si ces écoles ont aussi perdu des effectifs. La fermeture de Saint-Charles Sainte-Marie en est un exemple.

La ville de Hem produit un effort de construction pour entretenir la vitalité de la commune à long terme. Elle a ainsi accordé les permis de construire pour une moyenne de 38 logements sur les sept dernières années, dont une partie est en cours de réalisation. À noter qu'en 2023, nous n'avons accordé que 5 permis de construire. Je rappelle que cette moyenne est très inférieure à ce qu'il faudrait construire pour maintenir notre population à son niveau actuel. Les études estiment un besoin de 68 logements par an pour maintenir notre population. Ce chiffre est bien évidemment une moyenne selon le type et la taille du logement construit. Cette étude a été présentée en 2021 lors de l'adoption du PADD au Conseil municipal. Si notre objectif affiché dans nos 180 propositions est de rester une ville dynamique et attractive de moins de 20 000 habitants, force est de constater que cet objectif est un défi compte tenu du faible taux de construction.

Quelles sont les orientations budgétaires pour l'an prochain ? Tout d'abord respecter les délibérations de principe que nous avons prises durant ce mandat. Le guide des orientations politiques hémoises, voté en 2020, les délibérations-cadres sur la mobilité, sur la centralité des quartiers Hauts-champs, Longchamp et sur la sobriété énergétique, ces délibérations ont pour objet de préciser à notre administration locale les enjeux et les défis que la municipalité souhaite relever pour le bien vivre à Hem. Elle fixe le cap, les ambitions, voire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. En deuxième partie de mandat, et particulièrement en 2024, nous allons programmer le solde des travaux nécessaires à l'isolation des bâtiments municipaux, à la sobriété énergétique, à la production photovoltaïque. Certes, cette politique d'isolation thermique n'est pas nouvelle, car entamée depuis près de dix ans par les programmes pluriannuels d'investissement, mais nous allons, à compter de 2024, utiliser nos réserves financières pour accélérer la transition énergétique du reste des bâtiments communaux.

En 2023, de gros efforts de baisse de consommation électrique ont été traduits dans les chiffres. Nous allons poursuivre cette politique et estimons qu'en 2024, notre consommation électrique aura baissé de 47 % en volume, même si cette baisse est en partie gommée par la hausse du prix de l'électricité.

Pour le gaz, la baisse de consommation est plus lente, car elle sous-entend une transformation de la méthode calorifique par le changement du mode de chauffage, comme nous l'avons fait en mairie avec une partie chauffée par la géothermie (comme dans cette salle) ou à l'école Jules Ferry par le chauffage par pellets. En outre, elle met particulièrement les usagers à pied d'œuvre par les efforts qu'eux-mêmes réalisent dans l'utilisation des équipements. Je dois dire que cet après-midi, j'ai même fait une réunion avec le personnel pour rappeler les bons écogestes.

En 2024, nous poursuivrons la sensibilisation des usagers. Par ailleurs, la smart city va nous permettre de mieux gérer les périodes de chauffage par bâtiment (ce qu'on appelle la smart building). De même, les travaux d'isolation thermique que nous réalisons ont également porté leurs fruits.

La Ville a décidé, par sa délibération-cadre, de développer les panneaux photovoltaïques. À fin 2023, nous aurons installé et mis en route 1 263 panneaux – et je voudrais m'excuser auprès des présidents de groupe puisque, dans le projet de diaporama que j'avais donné, il était marqué « mètre carré ». C'est bien 1 263 panneaux puisqu'un panneau fait 1,6 mètre carré. En fait, on fait plus de mètres carrés. On estime la puissance produite annuelle à 257 600 kilowattheures pour la Ville, et autant d'ailleurs pour le foyer logement puisqu'on a fait à peu près autant de panneaux sur le foyer logement. À cette puissance estimée, il faudra ajouter celle produite par les panneaux installés au cours de l'année 2024.

Quelles sont les autres orientations ? Outre la rénovation thermique des bâtiments, nous poursuivrons nos actions pour l'environnement et le développement durable avec nos actions sur la propreté et l'entretien, nos actions en faveur du vélo, avec l'accompagnement de la MEL sur les nouvelles pistes cyclables, notamment le long du M 700, ou encore les actions d'animation de découverte de la biodiversité avec les écoles ou le grand public.

La cohésion sociale reste une politique forte à Hem. Dans cette période de repli sur soi, il est important de ne pas oublier ceux qui n'ont pas les moyens de vivre correctement. Souvent sans emploi, sans véhicule, parfois sans logement ou même sans espoir du lendemain, certains de nos habitants ont besoin qu'on ne les oublie pas. Les violences urbaines nous ont rappelé aussi que beaucoup reste à faire, même si beaucoup a déjà été fait en matière d'éducation et d'insertion. C'est pourquoi nous allons maintenir une politique de solidarité forte, avec un accompagnement social exigeant, ayant pour but de répondre aux besoins des personnes en difficulté.

En 2024, nous allons poursuivre cet effort avec l'aide de nos services compétents. Je dois d'ailleurs saluer le travail de Philippe Sibille qui, souvent, est confronté aux administrés qui ne comprennent pas pourquoi il faut autant de temps pour leur trouver un logement. Saluer Saïd Laouadi qui, avec la Maison de l'emploi, travaille à la création d'emplois et à l'accompagnement des publics. Et, enfin, saluer les fonctionnaires qui sont parfois menacés par des citoyens excédés de ne pas voir le bout du tunnel. Cet accompagnement social sera renforcé de manière exceptionnelle en 2024 par la somme reçue au CCAS en leg d'un habitant. Celle-ci bénéficiera aux personnes les plus en difficulté, selon les modalités définies par le Conseil d'administration du CCAS. Au-delà de cette aide financière ponctuelle, il s'agira pour le CCAS d'établir un contact avec des familles qui, jusqu'ici, n'ont pas de lien avec nos services, dans le but de les accompagner dans la durée et de trouver des solutions à leurs difficultés.

Par ailleurs, nous solliciterons nos associations partenaires pour nous aider à accompagner ces familles dans le cadre de la CTG (la convention territoriale globale) signée avec la CAF et augmenterons, dans le même temps, la subvention d'animation globale de celles-ci dès lors qu'elles ont du personnel qui œuvre dans cette direction.

Enfin, nous poursuivrons nos actions de prévention santé. Les indicateurs de notre département ne sont pas bons et nécessitent une mobilisation, notamment dans les quartiers classés en politique de la ville. C'est dans cette logique que nous avons signé un partenariat avec la Ligue contre le cancer et que nous allons intensifier nos actions de prévention, de dépistage et de sensibilisation en partenariat avec la maison de santé de Hem. Enfin, nous espérons également terminer le relogement des habitants du quartier de la Lionderie en NPRU afin d'engager la rénovation du secteur, qui en a bien besoin.

La jeunesse reste notre richesse pour l'avenir. C'est pourquoi nous poursuivrons notre politique envers l'éducation au sens large. Vers les écoles bien sûr, avec les classes de découverte gratuites pour les écoles publiques et compensées financièrement intégralement vers les écoles privées. Vers les écoles de discipline sportive, culturelle ou citoyenne qui apportent à nos jeunes le complément de pédagogie, de respect de l'adversaire, de l'arbitre ou du règlement en extrascolaire. Je rappelle que cette politique permet, dès le plus jeune âge, de découvrir un sport, une activité culturelle, une passion qui permet aux jeunes de mieux s'insérer dans la société, de vivre en groupe, d'éviter l'oisiveté. Elle permet aussi d'habituer nos jeunes à une activité ou à un principe de vie. C'est le cas avec l'utilisation des transports en commun par les ALSH, voire par les écoles pour se déplacer vers la piscine ou vers les lieux sportifs culturels. Cette pratique fait découvrir à nos jeunes et les habitue à prendre des transports en commun publics en vue du prochain tram qui traversera la ville de Hem. Vers la culture et l'histoire indispensable pour le mieux vivre ensemble avec le Salon du livre jeunesse, mais aussi avec différentes expositions et salons de la découverte. Vers les langues avec les ALSH entièrement en anglais.

La Ville va également adhérer au syndicat intercommunal qui gère l'espace numérique de travail, outil de communication dématérialisé entre parents, élèves et enseignants, dont le coût est mutualisé, pour lequel nous venons de voter en vote bloqué d'ailleurs l'adhésion.

Enfin, la Ville a bâti, avec le GAPAS, un projet d'inclusion des enfants polyhandicapés dans nos écoles et a répondu à l'appel à projet du Gouvernement en la matière.

L'année 2024 verra aussi les chantiers de modernisation de notre administration publique. À l'approche des Jeux olympiques d'été à Paris et labellisée Terre de jeux, la Ville déploiera des animations et des activités en lien avec le sport et ses valeurs, telle qu'une exposition sur l'histoire du cyclisme à Hem, que la course de Paris-Roubaix traverse chaque année, ou encore les Olympiades de la jeunesse organisées par le Conseil de la jeunesse dans le cadre du jumelage.

L'année 2024 sera aussi celle des anniversaires. Les 80 ans de la Libération de Hem, les 30 ans du jumelage avec Wiehl, le cinquantième anniversaire de la Révolution des Œillets, au Portugal, fêté par

notre ville jumelée d'Aljustrel. Plusieurs rendez-vous traditionnels sont d'ores et déjà programmés comme Oxyg'Hem, le carnaval, Hem en fête ou Halloween. Tous ces événements ont vocation à rassembler les Hémois dans les différents quartiers de la Ville. En 2024, nous créerons le réseau intercommunal des bibliothèques en lien avec les villes voisines et la bibliothèque numérique de la MEL.

Enfin, pour poursuivre l'information et la connaissance de nos racines, la Maison d'histoire locale présentera les différentes facettes de notre passé, notamment au moment de la Libération. Le Zéphyr continuera sa programmation diverse et variée pour favoriser toujours plus l'ouverture vers la culture.

Comme présenté auparavant, l'enveloppe de subvention augmentera d'environ 5 %. Cet accroissement bénéficiera à nos partenaires qui œuvrent au profit des publics en grande difficulté. Nous appliquerons également les critères ayant fait l'objet d'une délibération pour l'ensemble des associations.

En matière d'investissement, comme indiqué, l'effort sera concentré sur les travaux d'isolation thermique et la sobriété énergétique. Les crédits seront partagés entre les PPI et les gros projets de travaux. En 2024, nous trouverons, en ce qui concerne les écoles, les travaux de rénovation de toiture (30 % des pertes calorifiques passent par la toiture), la poursuite de dé-bétonnisation des cours d'école, la deuxième phase des travaux de l'école de Lattre de Tassigny. En ce qui concerne le sport et la culture, l'engagement des études et travaux de rénovation pour la Salle des fêtes, des salles de sport de Beaumont et de Blaise Pascal, la construction du dojo et de la salle Leplat, la poursuite du remplacement des éclairages par des LEDs dans les derniers équipements restants, la rénovation des cours extérieurs de tennis, la rénovation des salles du mail Dunant, dont l'extension des locaux de stockage.

En matière de qualité urbaine et de cadre de vie, l'ombrière photovoltaïque prévue à la Maison de l'emploi sera créée sur le parking Dubus suite à l'incendie. La Maison de l'emploi sera réparée dès que les assurances nous donneront le feu vert. Nous poursuivrons l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Nous entamerons les travaux de création de l'Observatoire de la biodiversité sur le parc de la Marque. Je rappelle que 412 hectares sur les 965 que compte la Ville ont été protégés par les dispositifs d'urbanismes. Nous aurons à valoriser ces espaces et à nous assurer de leur bonne utilisation.

Les aides à l'achat de vélos et à la rénovation thermique seront poursuivies, notamment avec l'évolution du règlement qu'on vient d'ailleurs de voter dans ce Conseil, dans les votes bloqués. Nous poursuivrons l'installation de la vidéoprotection afin d'atteindre les 130 caméras prévues et acquerrons des caméras pièges pour lutter contre les décharges sauvages, notamment dans les sites protégés (les fameux 412 hectares).

Nous entamerons enfin notre cinquième année du budget participatif. Les PPI, comme indiqué précédemment, auront comme priorité la sobriété énergétique et la sécurité des usagers ou des utilisateurs. Le montant de ces PPI se réduit légèrement puisque certains programmes sont terminés, comme celui des radars pédagogiques, même s'il faut prévoir les crédits pour la maintenance. Idem pour le numérique dans les écoles ou le PIG habitat durable. Le PPI église étant plus important que prévu, passe sous le programme « Gros travaux ». Les gros travaux représentent plus de 33 millions d'euros pour les trois prochains budgets, dont 11 millions environ pour chaque exercice.

Certains programmes sont déjà engagés comme Leplat, Zéphyr, Coubronnie ou le dojo. D'autres s'étaleront sur les trois exercices. À noter que quelques programmes ne pourront être engagés que si nos partenaires ont eux-mêmes lancé leur propre programme d'investissement. Il s'agit par exemple de l'accompagnement de la MEL sur la Lionderie, avec la construction du centre social ou les espaces extérieurs du projet de renouvellement urbain qui ne peuvent avoir lieu que si la MEL a réalisé ses propres investissements. C'est également le cas de l'aménagement du cœur de ville, dont la concertation va démarrer en février. D'autres sont soumis aux décisions judiciaires comme le Point Thé dont nous attendons la conclusion pour faire valoir nos droits, ou soumis à l'autorisation des assurances, comme c'est le cas de la Maison de l'emploi qui, de fait, a des conséquences sur notre futur tiers lieu dans l'école Jules Ferry. Enfin, d'autres doivent encore être concertés avec les utilisateurs, comme Hidalgo.

L'église et le presbytère ont un traitement simultané. Les études ont confirmé la présence de mérule au presbytère loué à la paroisse, comme je l'avais indiqué lors d'un précédent Conseil. Nous profiterons du transfert des offices religieux vers Forest-sur-Marque pour rénover l'ensemble.

En conclusion, nous poursuivrons les actions engagées pour accompagner les Hémois, les chantiers de rénovation de la ville et des équipements, l'accélération du rythme des investissements en faveur de la transition énergétique, la logique de gestion à la fois prudente et saine de nos finances, la stabilité de la fiscalité locale, l'endettement nul et la recherche d'optimisation des moyens humains et financiers dans le but de moderniser nos services et mieux assurer l'efficacité de nos services publics.

Je vous remercie de m'avoir écouté, et je vous laisse la parole, Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, alors, ce rapport d'orientation budgétaire, est présenté dans un contexte de crise énergétique, sociale et environnementale qui pèse lourd sur les finances publiques et qui révèle aussi, dans le même temps, des besoins sociaux nouveaux. Vous l'avez dit en substance, le soutien de l'État, il est aujourd'hui plus faible. On assiste depuis 2022 à la fin du quoi qu'il en coûte, qui était entamé en mars 2020 par le gouvernement et qui a pesé durablement sur les finances publiques, dont celles des collectivités territoriales qui n'ont pas été épargnées.

On constate aussi que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais aussi la réduction des valeurs locatives qui servent de base au calcul de base d'imposition des établissements industriels, conduisent à d'importantes évolutions dans le calcul des indicateurs financiers et fiscaux, ces derniers servant eux-mêmes à la détermination de la DGF qui est reversée ensuite aux collectivités et aux différents mécanismes de péréquation qui sont aussi versés par l'État aux collectivités. Donc cela a un impact direct sur nous aujourd'hui.

Alors, Hem résiste un peu mieux qu'ailleurs aux affres économiques liées au contexte, mais on voit aussi qu'on se prépare à d'inéluctables choix sur la réalisation de vos 180 propositions sur la durée du mandat. Faire des choix, c'est bien là ce qu'attendent nos concitoyens. Ils attendent de nous que nous soyons des élus responsables, qui construisons des politiques publiques qui partent d'une observation rigoureuse des réalités sociales et des besoins des habitants. Il ne s'agit pas de construire des politiques ou des dispositifs qui sont hors sol, mais bien d'agir concrètement face à la précarité, aux difficultés, aux enjeux de liens et de cohésion sociale. C'est ce qui nous attend pour l'avenir.

Alors, vous l'avez évoqué, mais j'avais vu dans le document qu'aucun emprunt n'était prévu jusqu'en 2025 et, du coup, vous l'avez un peu évoqué. On sera peut-être amenés à emprunter après 2025. Donc c'était une de mes questions. On ne l'a pas fait quand les taux avoisinaient 0 % parce qu'on a préféré se désendetter. On va emprunter peut-être à partir de 2025, et je le souligne parce que 45 % des projets que vous avez présentés se situent en prévision sur 2025 et 2026. Donc un tiers des dépenses prévues le sont sur la fin du mandat. Est-ce que tout va être réalisé dès le début de l'année 2026 ? C'est une grande question, puisqu'après il y aura des élections municipales.

Moi, je me réjouis des chiffres que vous avez fournis sur les économies d'énergie, même si je pense qu'on peut et qu'on doit aller plus loin encore. Je l'ai déjà exprimé sur d'autres présentations du ROB, on vit la fin d'une époque. Nous devons répondre autant aux besoins des habitants avec l'accès à des services publics locaux de qualité et accessibles, qu'en matière d'investissement pour accompagner la transformation de nos modes de vie.

Vous avez évoqué la masse salariale. L'inflation actuelle, elle fait augmenter mécaniquement cette dernière et son coût, mais cela reste contenu aujourd'hui chez nous quand même. Alors oui, cela a un coût, mais nos agents le méritent. Et je me félicite de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui a été gelé pendant de nombreuses années.

Alors, je vais reprendre vos engagements pour la Ville pour 2024. Cela va être un peu long, mais ce n'est pas grave. Alors, je vous rejoins sur la nécessité de poursuivre, prolonger, amplifier, voire même mettre en œuvre toutes les politiques qui réduisent les écarts entre les citoyens, qui favorisent le bien vivre ensemble et la cohésion de notre ville. Or, malgré un niveau de vie élevé, Hem présente quand même des poches de précarité, si je peux les appeler comme cela. On a des fortes inégalités qui sont enregistrées entre les quartiers, et parfois on constate qu'elles s'accroissent. La population à bas revenu progresse, y compris chez des ménages qui ne logent pas spécifiquement dans des quartiers prioritaires. On en a aussi parlé à de nombreuses reprises dans les commissions.

Cette augmentation, elle concerne particulièrement les personnes isolées, les familles monoparentales et les moins de 30 ans. Le fait d'avoir ou non des enfants, cela constitue d'ailleurs un facteur d'exposition

à la pauvreté. On le sait, donc nos politiques publiques devraient être tournées vers ces publics en priorité. Mais on doit aussi mesurer, à l'aune de l'élaboration de ces politiques publiques, puisque c'est là l'objet du ROB, que la pauvreté en condition de vie c'est aussi un phénomène qui est invisible, mais bien présent, y compris dans notre ville. Et je vais vous expliquer de quoi je parle.

Souvent, les données statistiques ne permettent pas d'appréhender les conditions de vie concrètes des ménages à faible revenu. Elles n'abordent pas les déséquilibres budgétaires potentiels et les privations en termes d'accès aux biens et aux services essentiels. On méconnaît, par manque de données, l'ampleur des restrictions opérées par les ménages les plus en difficulté. Combien se restreignent sur les vacances, les loisirs, l'habillement ? Combien estiment que leur situation financière est juste, voire difficile ? Alors, nous devons agir pour que chaque Hémoise et chaque Hémois puisse avoir un accès équitable aux services publics et à nos services à la population. Alors, bien évidemment, je suis favorable à la politique active en faveur de la cohésion sociale, et vos perspectives présentées, enfin, forcément, elles vont dans le bon sens et on ne peut qu'y adhérer.

Comme vous et comme bon nombre de Hémois, je suis préoccupée par la tranquillité publique. Par contre, je ne partage pas vos orientations. Si je salue l'arrivée du poste de police qui permet d'accueillir le public, d'offrir aux agents des bonnes conditions de travail, je n'oublie pas qu'il abrite le centre de visionnage urbain où arrivent toutes les images des caméras que vous déployez dans la ville. Donc je rappelle ici quand même que le rapport de la Cour des comptes a réaffirmé qu'aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence de dispositifs de vidéoprotection et le niveau de délinquance commise sur la voie publique, ou encore les taux d'élucidation. Pour moi, ce déploiement coûte cher et, dans le contexte actuel, mon arbitrage aurait été de ne plus déployer de caméras. Je continue de penser que l'essentiel est ailleurs, notamment sur un urbanisme qui est favorable à la sécurité, à la présence humaine, à la prévention et au travail social.

Sur la poursuite de la transition énergétique et écologique, moi je poursuivrais et j'amplifierais les réalisations. La réalité du changement climatique et l'ampleur de ce défi planétaire, elles ne sont plus à démontrer. Aujourd'hui, tout le monde ou presque se dit écologiste ou préoccupé par des questions écologiques. Mais avoir le même constat ne suffit pas. Nous n'agissons pas tous de la même manière. En France, la consommation en carbone des services publics représente à elle seule déjà le maximum de ce qu'une personne peut consommer pour conserver une planète habitable. Et conserver une planète habitable, on y a tous un intérêt grandissant.

L'écologie, ce n'est pas une contrainte. Elle n'est pas punitive pour les gens. Les pires contraintes, ce sont celles auxquelles nous allons devoir faire face dans les années à venir si l'État et les collectivités publiques ne réalisent pas les efforts structurels nécessaires. Et Hem ne peut pas faire l'économie d'amorcer en profondeur sa transformation, car tout l'enjeu majeur des prochaines années, c'est de construire et de mettre en œuvre un nouveau modèle de ville, un modèle qui repense les liens entre l'urbain et la nature, un modèle qui réinvente sa relation avec les vivants, un modèle qui met l'égalité comme un de ses fondements.

Les enjeux de solidarité et d'égalité sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique. Hem a donc un défi immense à relever, celui de cette lutte. Notre ville fait face à des phénomènes étroitement liés qui menacent son écosystème, la santé et le bien-être de ses habitants (pollution de l'air, atteinte à la biodiversité ou encore les canicules qui ont des dégâts mesurables directement dus à la sécheresse sur nos sols).

Alors, bien sûr, je vous rejoins sur le soutien réaffirmé aux associations. On ne peut qu'y adhérer tant ces forces vives sont essentielles. Elles sont au cœur du projet démocratique et de transformation de la société. Elles prennent toute leur part dans l'engagement désintéressé, l'intérêt général ou les solidarités. Elles sont les fers de lance de la réponse experte des besoins des habitants, et elles apportent des réponses concrètes face aux manquements, parfois, de l'action publique.

Vous avez évoqué nos enfants, qui sont plus que jamais à la croisée de toutes les attentions. Alors, que le bâti scolaire fasse l'objet de toutes les attentions, bien sûr, c'est salubre. Nos écoles, elles, ont besoin de confort thermique, d'espaces ludo-pédagogiques vertueux, de végétalisation. Nous devons poursuivre et nous pouvons aller encore plus loin dans la végétalisation des cours d'école. J'ai plein d'idées en tête. Je vous ai envoyé des petites vidéos et on pourra s'en reparler.

Outre le bâti, il convient de développer aussi l'esprit critique de nos enfants et de nos jeunes qui seront les citoyens de demain. C'est pour moi essentiel et cela doit être tourné vers cinq grandes compétences qui devraient nourrir tout ce projet : la curiosité, le respect de la différence, bien se connaître soi-même, l'écoute et l'autonomie intellectuelle. Si on veut construire des citoyens de demain, ce sont les bases que l'on peut leur apporter.

Vous avez évoqué l'attractivité de la ville et l'activité économique. L'économie sociale et solidaire, cela permet de créer des emplois locaux, durables, mais surtout non délocalisables.

Sur les services publics, bien évidemment, ils sont essentiels à la qualité du vivre ensemble. Ils ont un rôle essentiel pour assurer une égale présence sur tous les territoires et dans tous les domaines. Les agents publics sont toujours mobilisés au plus fort des crises et ils méritent donc la plus grande des reconnaissances.

Une ville ouverte au sport et à la culture faisait partie aussi du document. Alors, plus il y aura de culture et mieux ce sera, bien évidemment. Tout cela contribue à l'ouverture d'esprit et rejoint un des points que j'ai cités plus haut pour nos enfants et nos jeunes. Alors, on a un équipement culturel dont je suis utilisatrice quand la programmation me plaît, mais je pense qu'il peut être encore plus attractif pour l'ensemble des Hémois. Je continue de penser que peut-être, au démarrage ce projet a manqué de prospective et de réflexion d'usage dès le départ.

Donc voilà, je vous ai livré toutes mes réactions et mes réflexions sur vos orientations politiques et des choix sur lesquels on se rejoint. Il y en a d'autres, pas du tout, et je continuerai à vous le dire régulièrement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci, on va parler à deux voix sur le ROB ce soir. Je vais vous surprendre, je suis assez d'accord avec beaucoup de choses de ce que vous avez dit dans vos discours. Avec Madame Chouia aussi d'ailleurs. Il y a aussi des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord, donc c'est pour ça qu'on les exprime. Moi, je voulais insister plutôt sur le caractère social. Je vois, dans le rapport que vous présentez, qu'il commence par le contexte économique qui est assez noir actuellement et qui fait peser des grandes incertitudes sur les finances de la commune. La description, elle, est plutôt justifiée.

C'est vrai que le contexte, il est très difficile. Et pour autant, là où vous nous avez habitués à un discours de grande prudence et de faire très attention aux dépenses, vous prévoyez quand même plus de 33 millions d'euros de dépenses d'ici la fin du mandat. Donc là c'était assez surprenant. Un changement de stratégie d'un coup, c'est ambitieux, c'est optimiste, mais en même temps, l'accélération des travaux de rénovation thermique de nos équipements se justifie. L'urgence climatique doit être prise au sérieux.

Mais nous traversons aussi une crise économique, sociale, politique également qui mérite qu'on se pose. Qu'on se pose et qu'on questionne nos priorités au regard de cette grave crise, et c'est là où je rejoins Madame Chouia sur, parfois peut-être faire des choix.

Alors, au-delà de la précarité qui isole les plus fragiles, on a un climat de défiance aussi dans notre pays et dans notre ville. Il y a des angoisses qui sont liées à la guerre, qui sont liées au terrorisme, à l'insécurité et, dans un contexte où la parole politique, elle est souvent très dure, pour nous, ce qui est important, c'est de miser avant tout sur le vivre ensemble. Il y a eu des émeutes urbaines qui se sont produites aussi dans notre ville peu avant l'été. On n'a pas encore toutes les composantes pour comprendre les raisons et apporter une réponse appropriée à ce qui s'est passé. Cela dit, on peut tous collectivement se dire que cela appelle à des réponses plus ambitieuses. Cela amène à réfléchir sur l'ensemble des politiques publiques que l'on mène, à formuler des réponses adaptées à la fois sur le logement, l'éducation, la jeunesse, la culture et tout ce qui fait une bonne politique du vivre ensemble.

Alors, faire la ville inclusive, c'est faire en sorte que nos politiques municipales, elles puissent répondre aux attentes et aux besoins de tous les habitants et sans distinction. Et c'est cela aussi qui doit guider nos choix budgétaires pour ce mandat. Donc c'est d'abord par le dialogue, pour nous, et par une présence accrue sur le terrain qu'on peut espérer répondre au plus près aux besoins des habitants. On le sait, le contexte national est difficile. On craint que le budget de la politique de la ville soit un peu réduit et ne s'aligne pas sur les ambitions. On sait aussi que l'acteur majoritaire dans les quartiers pour la gestion

urbaine de proximité, Vilogia, va avoir des moyens réduits sur l'année qui vient. Et dans ce contexte, pour nous, c'est important de valoriser le travail des associations par un soutien financier.

Donc, là-dessus, on est parfaitement d'accord avec ce que vous proposez, de soutenir davantage les moyens financiers des acteurs qui agissent dans les QPV. On rappelle, leur travail est indispensable et on les en remercie. Le soutien, il n'est pas simplement financier pour une ville dans le cadre des associations, et pour être plus efficace, on pense qu'on doit, nous, collectivités, pouvoir impulser un travail ensemble et créer des passerelles entre elles, les faire se rencontrer plus régulièrement, trouver des projets transversaux, complémentaires. Il y a eu récemment une grande réunion de concertation avec tous les acteurs associatifs dans les quartiers prioritaires. Cela a montré que c'était pertinent, efficace. Je pense que tous les acteurs sont en demande. Cela mérite d'être renouvelé régulièrement, et je pense que la Ville peut être facilitatrice dans ce genre de choses. J'imagine aussi que le fait de travailler ensemble permettrait finalement d'essayer d'élargir les publics qui sont captés par les politiques de la ville, et pas toujours faire des actions qui sont dirigées, finalement, vers les mêmes publics.

On en a également déjà parlé, mais on a un outil qui peut aider les associations à développer des projets. C'est le budget participatif. Mais aujourd'hui, il manque d'une animation autour de ce budget pour qu'il puisse être approprié par toutes les associations et tous les acteurs du terrain pour pouvoir amorcer quelque chose de nouveau et les aider à se développer.

Après, je dois le dire, notre ville, elle est très en retard sur la concertation avec les habitants. Donc nous, on le martèle à chaque nouveau projet. Concerner, ce n'est pas uniquement faire une réunion une fois que le projet est validé, abouti et où on n'a plus qu'à le présenter. Et quand on voit la liste de tous les projets que vous avez inscrits dans les deux années qui viennent, on ne peut s'empêcher de se dire que les habitants n'auront pas voix au chapitre. Ils auront tout au plus une réunion d'information avant le démarrage des travaux. Donc on peut lister qu'il n'y a pas eu de concertation sur le projet du centre-ville. Il n'y en a pas eu non plus sur ce qu'on devait ou pas faire de la salle des fêtes. Il n'y en a pas non plus sur l'ancienne école Jules Ferry. Enfin, en fait, il y a très peu de concertation dans cette ville. Elle est réduite finalement à ce qui est obligatoire, et c'est comme cela aussi qu'on entretient la défiance avec les habitants.

Cela dit, on peut se concentrer aussi et regarder ce qui fonctionne bien dans la ville et essayer de le renforcer et de l'améliorer encore plus. Donc, dans l'optique de favoriser et développer le vivre ensemble, il y a des équipements, il y a des actions qui marchent bien et sur lesquelles on pense qu'il faut miser plus. Alors d'abord, c'est la salle Dunant. Moi, j'en ai parlé récemment, c'est un point central dans la ville, qui peut rassembler, qui a du potentiel et je pense que si on diversifiait les programmations, on pourrait y retrouver des habitants de tous âges et venant de tous les milieux sociaux. Cela peut favoriser l'accès à la culture pour tous. Cela peut devenir une salle connue et utilisée partout. Et donc aujourd'hui, on pense qu'elle est sous-utilisée et on encourage à intensifier les programmations et à déployer cette salle pour la faire rayonner sur la ville.

Ensuite, il y a le théâtre de l'Aventure. Pour moi, j'ai l'impression que le théâtre de l'Aventure, c'est l'équipement de la ville qui est un peu mis de côté dans le programme des investissements, alors qu'il est lui aussi un lieu d'émancipation et d'accès à la culture pour tous. C'est un formidable levier. C'est un atout dans une ville, et aujourd'hui – alors, peut-être que vous envisagez une extension du théâtre de l'Aventure dans le cadre des travaux sur l'école Jules Ferry ; on ne sait pas –, on parle de tiers lieux, mais on ne connaît pas en fait votre projet sur le centre Jules Ferry. Donc on espère que vous réserverez une place au théâtre de l'Aventure pour qu'il bénéficie aussi d'une extension et pour faire des nouveaux projets culturels.

Et enfin, sur la jeunesse, moi j'aimerais – j'en ai parlé également avec Mme Lepers – qu'on puisse réfléchir à proposer des colonies de vacances aux jeunes avant 13 ans, avec des tarifs adaptés aux conditions de ressources. Alors certes, oui, cela a un coût, mais cela a aussi beaucoup de vertus sociales, éducatives, culturelles. Il y a des colos apprenantes qui sont aussi financées par l'État, donc on peut aussi trouver des mécanismes de financement. Cela faciliterait les rencontres des jeunes qui viennent d'horizons différents. Cela contribuerait au bien vivre ensemble. C'est des projets surs qu'on a tous envie de pousser.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont. Vous êtes à deux voix.

M. Jacques DUPONT : Oui, oui, tout à fait. Vous en avez bien déduit. Moi, je souhaitais intervenir sur vos choix en matière d'investissement. Pour nous, nos investissements devraient respecter deux priorités, finalement pas si éloignées que celles que vous avez citées, mais sans doute en les abordant souvent différemment.

La première priorité est de respecter les principes de sobriété immobilière et énergétique, et engager la ville dans un développement durable et soutenable. À ce titre, je voudrais saluer les efforts entrepris dans ce domaine et remercier les Hémois dont le civisme et la conscience écologique, encore très remarqués tout à l'heure avant le Conseil, favorisent l'efficacité du plan de sobriété énergétique mis en place. Nous encourageons le principe d'aider par des primes les Hémois qui souhaitent s'équiper de biens améliorant leur bilan carbone. Pour ces aides, nous souhaitons toutefois qu'on puisse se donner comme principe d'envisager à chaque fois d'en fixer le plus haut pourcentage possible, quitte à en baisser le plafond afin qu'elles profitent pleinement au plus grand nombre. Je crois qu'on en avait déjà discuté et que vous n'étiez pas opposé à cette idée.

Nous constatons avec satisfaction que vous êtes engagé à accepter notre proposition et celle des riverains de sauver et réaménager le presbytère dans le cadre de l'étude du cœur de ville. À ce propos, et comme j'ai de la suite dans les idées, je vous propose aujourd'hui de réexaminer ma proposition de créer à Hem une maison de l'environnement, du zéro déchet et du développement durable, et de l'héberger dans le presbytère, à un jet de pierre des zones naturelles situées en bordure de notre agglomération.

L'autre priorité, comme l'a rappelé Mathilde, est un devoir. Il s'agit de favoriser l'émancipation culturelle et sportive des Hémois. Nous pensons que le budget que nous consacrons à nos infrastructures sportives et culturelles doit se décider à l'aune des fractures sociales et culturelles de notre ville. Le principe est que, dans une ville comme la nôtre et de notre taille, le sport ou la culture ne doivent pas être des outils de communication dans le but de faire briller la ville à l'extérieur. Un peu plus ou un peu moins de ce que vous appelez rayonnement n'apporte rien aux Hémois. Si, à Hem, le sport respecte dans les grandes lignes ce principe en privilégiant la pratique du plus grand nombre et les bienfaits de la socialisation qu'il procure plutôt que la recherche d'une élite, ce n'est pas le cas pour la culture. Vous le savez, en 2023 nous nous sommes scandalisés de constater qu'en même temps que vous consacrez 1,6 million d'euros à l'agrandissement des loges du Zéphyr, vous nous avez expliqué que, pour des raisons financières, vous avez finalement renoncé au projet de bibliobus, pourtant voté ici à l'unanimité. C'était sans doute un projet culturel bien plus bénéfique pour les Hémois, sans doute pas assez glamour pour vous.

Vu les sommes engagées, je vous appelle aussi à davantage de sobriété pour notre Zéphyr. Lors de nos discussions, nous avons bien compris que s'y déroulaient trois catégories de manifestations. Celles correspondant à l'activité d'une salle polyvalente comme l'organisation de banquet, cérémonie des vœux, location privée, etc. Celles correspondant aux spectacles locaux et de nos associations ou l'élection de Miss et autres événements. Enfin, l'activité de spectacles que j'appellerais nationaux. C'est cette dernière catégorie qui est celle qui concerne le moins de Hémois, qui nous est la plus coûteuse et qui génère l'essentiel des pertes. Pour nous, quelle que soit la façon dont vous comptabilisez cet argent, c'est de l'argent public que vous recevez et qui ne bénéficie pas aux Hémois, et ce n'est pas normal.

Ce n'est pas notre vocation que de nous transformer en producteurs de spectacles à l'intention des habitants de la MEL ou de la région, alors que ni l'une ni l'autre ne participe à nos financements. Nous demandons qu'une réflexion objective et rationnelle soit menée sur ce sujet. Selon cette même logique, au-delà d'une approche strictement immobilière, je vous demande qu'une réflexion plus générale soit aussi menée sur les rôles et objectifs de nos différentes infrastructures culturelles. Par exemple, quelle sera la future fonction de la SDF, comme l'a dit Mathilde, par rapport au rôle qu'on pourrait donner à la salle Dunant, par exemple ? Et cela vaut-il la peine d'y entamer des travaux pour 3,3 millions d'euros et maintenir une seconde salle de spectacle dans le même secteur de la ville ? A-t-on avancé dans le projet annoncé de médiathèque à Jules Ferry ? Quel bilan peut-on tirer après un an d'activité dans le bâtiment du musée de l'Histoire hémoise ?

Ces sujets auront un impact direct sur la vie culturelle des Hémois. Vous savez que nous sommes à votre disposition pour en discuter et construire. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Monsieur Dupont. Qui veut prendre la parole ? Jean-François Leclerc.

M. Jean-François LECLERC : Effectivement, les quelques sujets, chacun au niveau de la politique culturelle de la ville. Alors, je vais répondre d'abord sur le Zéphyr parce qu'effectivement, à chaque fois que nous débattons ici, au Conseil municipal, que ce soit sur le ROB ou sur le budget, le Zéphyr revient toujours sur le tapis et sur la table. Je voudrais quand même rappeler notamment à Monsieur Dupont que le Zéphyr n'est pas uniquement le seul objet qui concerne la politique culturelle de la ville. Encore faut-il effectivement s'intéresser à ce qui se fait autour du Zéphyr. Le Zéphyr, effectivement, est un moyen culturel sur la commune, mais ce n'est pas le seul, et loin de là.

Quelques chiffres, puisqu'effectivement vous aimez les chiffres. Donc je vais vous en donner quelques-uns. Notre politique culturelle s'axe, comme l'a dit Monsieur le Maire, au niveau du ROB, sur le développement de nos écoles de disciplines culturelles. Et, en matière de discipline culturelle, on a aujourd'hui environ près de 2 000 enfants qui fréquentent ces différentes écoles culturelles, qu'elles soient au niveau de la danse, de la musique, de l'art plastique ou du théâtre.

Vous parliez de la ferme Franchomme avec son musée d'histoire locale. Effectivement, cela fait une petite année qu'on l'a ouvert. On a pu y présenter six expositions à aujourd'hui, dont une est encore en cours aujourd'hui. Il y en aura encore un peu plus l'an prochain puisque, effectivement, c'est une première année, donc il fallait effectivement roder la machine. Six expositions qui ont attiré, à aujourd'hui, à peu près 5 000 visiteurs. Quoi que vous en disiez, le musée fonctionne quand même et on continuera à le développer et à intensifier ses rendez-vous et ses expositions régulières.

La médiathèque, effectivement aujourd'hui nous ne sommes pas avec une bibliothèque municipale, mais avec un réseau associatif qui fonctionne plutôt pas mal quand même, même si vous dites le contraire. Aujourd'hui c'est environ – au 30 novembre puisque l'année n'est pas encore terminée – 2 300 adhérents qui fréquentent la bibliothèque régulièrement, ce qui fait à peu près 12 % de notre population. Pour comparer au niveau de la MEL, c'est 14 % ; au niveau national, c'est 16 %. Donc, pour une bibliothèque associative, je pense que nous nous portons plutôt pas mal et nous continuerons à développer nos actions, puisque Monsieur le Maire a évoqué, dans le cadre du ROB, que nous allons mettre en réseau notre bibliothèque médiathèque avec les villes voisines, ce qui permettra à nos habitants de pouvoir disposer de documents complémentaires beaucoup plus larges et de pouvoir emprunter des documents de nos villes voisines et inversement.

La musique n'est pas en reste puisque l'école de musique, avec ses rendez-vous réguliers, qui sont en règle générale gratuits et donc ouverts à la population et essentiellement bien sûr aux Hémois, nos écoles de disciplines, que sont l'art plastique, l'Aventure, Ainsi danse... L'Aventure – Madame Louchart, rassurez-vous – se porte plutôt pas mal et on la soutient largement dans le cadre de subventions, mais également de mise à disposition de personnel. Les travaux se font dans le cas du PPI culture. Donc tous les ans nous mettons des moyens financiers à l'Aventure pour entretenir le bâtiment, le conforter. Les gradins ne sont pas si vieux que cela, et là on continue avec les travaux pour tout ce qui est sobriété énergétique, et on continuera à le faire. Et on les aide par d'autres moyens puisqu'ils se présentent pour les spectacles également au Zéphyr ou à la salle des fêtes.

Pour ce qui concerne le mail Dunant, effectivement nous travaillons sur une programmation. Si je vous dérange, Madame Louchart, vous le dites tout de suite. Je peux arrêter mon propos. La salle Dunant a fait l'objet, sur 2023, d'un budget de travaux puisqu'on y a voté, de mémoire, à peu près un million d'euros (si je ne me trompe pas) pour rénover ce bâtiment, le conforter. On va l'aménager avec des espaces complémentaires pour y mettre des loges, entre autres, et on travaille avec Fatima et Messaoud, du service culture, et l'ensemble des acteurs pour avoir une vraie programmation. Effectivement, lorsque les travaux seront terminés, nous aurons une programmation qui sera propre à Dunant, l'objectif étant effectivement de faire que les habitants tournent sur la ville en fonction des spectacles qu'on propose.

On a en centre-ville, effectivement, le Zéphyr, on a l'espace culturel Franchomme. On aura dans les quartiers le mail Dunant, avec une vraie programmation, une fois que les travaux seront terminés, qui sera très, très diversifiée et qui, bien sûr, correspondra au public, mais pas seulement au public du quartier. L'objectif, c'est que les habitants sortent de leur quartier ; que ce soit les habitants du centre-ville aillent à Dunant et inversement.

Je rappelle également le travail de nos dumistes dans les écoles. Toutes les écoles de la ville – toutes les écoles de la ville – disposent, depuis 2023, de prestations de dumistes, et cela dans toutes les écoles. Donc cela permet aux enfants de s'ouvrir à la musique, et c'est là, après, qu'on découvre que les enfants

intègrent l'école municipale de musique, avec notamment le dispositif Opus, que nous soutenons largement et pour lequel, effectivement, les enfants issus de ces écoles s'épanouissent à travers notamment la musique.

Enfin, pour terminer sur le Zéphyr – parce que je veux quand même en parler un peu puisqu'effectivement je sais que le Zéphyr est votre bête noire –, néanmoins nous sommes très fiers d'avoir un équipement comme celui-là sur notre commune. Je rappelle que bon nombre de manifestations ville se font au Zéphyr. En règle générale, ils sont gratuits ou quasiment, à des prix très, très petits. Des manifestations en ville y sont organisées – vous en parliez, Monsieur Dupont – qui, avant, se faisaient dans d'autres salles, donc forcément n'étaient pas chiffrées puisque tout ce qui se faisait à la salle Leplat, ce qui se faisait la salle des fêtes, c'était dans le pot commun de la ville et on n'avait pas de dépenses précises puisque tout était regroupé sur les autres budgets. Comme maintenant le Zéphyr est un budget annexe, forcément, toutes les dépenses y sont inscrites. Un chiffre, à aujourd'hui, arrêté sur 2023 : les manifestations villes faites au Zéphyr coûtent à la ville à peu près entre 45 et 50 000 euros par an. Donc cela fait partie effectivement (entre guillemets) du « déficit » du Zéphyr, qui est compensé par une subvention d'équilibre.

En ce qui concerne les locations, puisqu'au niveau des spectacles nous avons effectivement les spectacles pour lesquels des producteurs nous louent la salle, là, sur cette partie-là, nous sommes également excédentaires puisque nous louons la salle, et nous avons effectivement à chaque fois du plus. La seule partie où nous sommes aujourd'hui effectivement en déficit, c'est la partie spectacle pur – que vous appelez les spectacles nationaux –, mais c'est aussi un moyen pour la ville d'ouvrir notre politique culturelle à voir autre chose. Et, quoi que vous en disiez, nous avons des Hémois qui vont au spectacle. Effectivement, je rejoins Karima Chouia sur la programmation, nous devons travailler sur une programmation encore plus large et ouverte au plus grand nombre. Je pense notamment aux deux derniers spectacles qui ont fait un carton quasiment plein avec beaucoup de gens des quartiers. Je pense à *Ça déménage* et également *Racine carrée* où là, effectivement, on avait beaucoup de gens des quartiers sur la salle du Zéphyr, et notamment Abdelkader Secteur. Là aussi, on a fait le plein avec beaucoup de gens du quartier. Donc nous devons continuer à avoir les spectacles qui attirent le plus largement possible tous nos habitants, que ce soit des quartiers nord, mais également du centre-ville. Mais c'est également une salle qui est ouverte à tous, Monsieur Dupont, quoi que vous en pensiez.

Cette salle est ouverte à tous, comme toutes nos salles sont ouvertes à tous, dans les salles de sport ou dans nos autres structures. On ne trie pas, vous êtes Hémois, vous n'êtes pas Hémois. Non, nos salles sont ouvertes à tous et nous continuerons à avoir cette programmation. Nous continuerons à communiquer, puisque plus on communique, plus nous avons de spectateurs.

Un dernier chiffre concernant la fréquentation du Zéphyr entre 2022 et 2023, nous avons +29 % de fréquentation en nombre de spectateurs. Donc je pense que, là aussi, notre communication porte ses fruits. Notre objectif à moyen terme, c'est que les spectacles soient équilibrés. Donc plus on aura de spectateurs, plus on arrivera à un équilibre budgétaire sur cette partie-là (puisque la partie ville, on n'y arrivera jamais, bien évidemment, puisqu'il y a très peu de rentrées), mais sur la partie spectacle pur, notre objectif c'est d'équilibrer et on fera tout pour y arriver.

Donc je vous invite toutes et tous à communiquer et à partager nos communications et nos diffusions autour du Zéphyr. Et, puisque c'est bientôt Noël, je vous dirais que, pour Noël, offrez-vous des émotions et prenez des places au spectacle pour le Zéphyr. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame Lepers.

Mme Fabienne LEPERS : Merci Monsieur le Maire. Donc je vais répondre à Mathilde Louchart, d'abord concernant les associations œuvrant pour la jeunesse. Je veux dire, vous savez, nous avons une cellule coordination jeunesse qui regroupe toutes les associations jeunesse, qui se réunit six fois par an, je veux dire justement pour mettre au point toutes leurs animations qu'elles programment sur le territoire pour répondre vraiment au maximum des attentes des habitants. Je veux dire aussi bien des enfants que des personnes âgées, que des familles.

Concernant les colonies, oui, vous m'avez posé la question parce que votre fille de onze ans souhaite partir en colonie. Donc je vous ai répondu. Oui, c'est vrai que c'est une question budgétaire, mais c'est également un choix, un choix politique. Nous, nous avons choisi de mettre l'accent sur la qualité des

ALSH, aussi bien sur la qualité de nos animateurs que sur la qualité des activités. Il faut savoir aussi que la ville de Hem, c'est la première ville qui avait mis en place les ALSH apprenants. Véro, on les avait mis ensemble en place. Donc voilà, en plus, cette année, nous avons également prolongé d'une semaine les ALSH, c'est-à-dire qu'ils ont fonctionné du 10 juillet au 25 août, justement pour les parents qui travaillent, également pour les enfants qui ne partent pas en vacances. Et je tenais également à signaler que, pour 2024, nous allons reconduire la question Sea, Hem & Sun.

Sea, Hem & Sun, vraiment cela touche un maximum de familles. En 2023, nous avons eu 6 206 personnes qui ont fréquenté le Sea, Hem & Sun sur une période de dix jours – et je pense même qu'il n'a pas fonctionné tout à fait dix jours à cause des intempéries –, dont 71 % de Hémois et 29 % de personnes extérieures.

Et puis, concernant les séjours, il y a la plateforme jeunesse qui propose des séjours en juillet et en août. Mais là, c'est à partir de 13 ans, pour les 13-17 ans. Et là je parle sous couvert de ma collègue, Clémentine, qui avait lancé le Summer holidays, mais je pense que dans le cadre du Summer holidays il y a également un séjour pour les collégiens. Enfin, pour les collégiens, c'est l'âge des collégiens qui fréquentent le Summer holidays pour deux ou trois jours.

Ensuite, ce que je voulais également vous dire, c'est que même si ce n'est pas durant le temps des festivités, nous sommes quand même la seule ville du versant nord-est à proposer des classes de découverte gratuites pour chaque enfant des écoles publiques. C'est-à-dire qu'une année sur deux les CM1-CM2 peuvent partir gratuitement en classe de découverte, en l'occurrence à Blainville. Et il y a également un petit plus pour cette année, c'est que vous parliez du bien vivre ensemble. On peut parler également de l'inclusion. C'est que, vous savez, en 2020, il y a une convention tripartite qui a été signée entre le DITEP de Croix et l'Éducation nationale et la Ville. Et en fait, il y a cinq à sept enfants du DITEP qui intègrent les locaux de l'école Victor Hugo une fois par semaine, une journée par semaine, qui bénéficient également de la restauration scolaire, et cela se passe vraiment très, très bien. On est en contact avec l'école Victor Hugo, avec le directeur François Bocquet. Nous avons reçu avec ma collègue justement, Anne-Charlotte Demeulenaere qui s'occupe de l'inclusion, Monsieur Denis, le directeur du DITEP. Il y a vraiment un très beau projet de bien vivre ensemble et comme cela se passe vraiment très, très bien, cinq à six enfants du DITEP pourront également bénéficier de la classe de découverte en 2024.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous voulez intervenir tout de suite, Monsieur Dupont ? Allez-y.

M. Jacques DUPONT : Oui, je voulais simplement faire la petite remarque à Monsieur Leclerc que mon cas personnel et la consommation personnelle de culture n'importait pas les gens, et que j'avais une discussion qui était uniquement d'ordre budgétaire. J'ai remarqué que vous n'aviez pas du tout contesté le fait que, dans le cadre de l'exploitation du Zéphyr, on s'occupe d'argent, on gère de l'argent public qu'on reçoit et dont ne bénéficient pas les Hémois. Et moi je me suis contenté de dire cela, simplement de dire qu'il faut qu'on se mette autour d'une table et regarder si cela vaut la peine de faire 70 000 euros de publicité dans les métros lillois pour faire venir des gens à des pièces de théâtre où il y a moins de 300 personnes, où la place coûte 45 euros, et où vous m'avez dit l'autre jour qu'il n'y avait à ces spectacles que 25 % des Hémois. Voilà, je n'ai pas dit que c'était bien, pas bien, etc. J'ai dit qu'il fallait faire attention, que la culture devait profiter à l'émancipation des Hémois et pas au rayonnement de la ville, et que ce serait peut-être bien d'y réfléchir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vais tout de suite donner la parole à Thibaut Thieffry. Vous savez, il y a plusieurs élus qui vont vous répondre, Monsieur. Alors, si chaque fois vous répondez en disant que vous n'avez pas à répondre à ces questions, moi j'ai plein de réponses à vous donner également. Thibaut Thieffry.

M. Thibaut THIEFFRY : Merci. Je vais aller vite parce que c'était sur la sécurité et la tranquillité publique dans les investissements de 2024, et on aura sûrement l'occasion d'en reparler tout à l'heure, mais ce n'est pas seulement pour répondre à ce qui a été dit. C'est aussi pour remercier le Maire de continuer à en faire une priorité sur 2024, aussi un petit peu pour y répondre. Alors, on ne va pas refaire le match qui a déjà été fait. On en reparlera aussi tout à l'heure. Je sais ce que vous pensez. Vous savez ce qu'on pense, nous. Au moins, votre position et la nôtre, cela a le mérite d'être clair.

Nous, notre groupe, on est des fervents défenseurs de la vidéoprotection. On pense qu'il en faut plus et visiblement on n'est pas les seuls à le penser. Quand on voit le développement de la vidéoprotection partout en France, sur la MEL et ici, sur le versant nord-est de la MEL.

Juste quelques chiffres, néanmoins, pour vous donner de la perspective et pour vous expliquer pourquoi on pense que c'est important de continuer ce développement-là. Je vais vous donner les demandes de réquisition par la police et par la gendarmerie de nos images de vidéoprotection. Alors, sans noyer de chiffres, je vais prendre deux choses. En 2022, c'est plus de 770 heures de demandes d'images, c'est quasiment fois quatre par rapport à ce qui était demandé en 2019, et c'est plus de 1 220 heures en cours en 2023. Ce n'est pas encore terminé, et je ne pense pas que ni la police nationale ni la gendarmerie perdraient autant de temps si effectivement les images de vidéoprotection ne servaient pas à la résolution des cas ou n'aidaient pas dans les enquêtes.

Alors, oui, cela ne suffit pas. On est d'accord là-dessus. Il n'y a pas que la vidéoprotection qui compte, il n'y a pas que l'exploitation des images qui comptent, mais je pense que, dans les moments qu'on est en train de vivre, on voit ce qui se passe en France. On voit les faits divers sur fait divers quand cela reste des faits divers, puisque ce n'est pas toujours le cas. Et je pense que ce serait une grande erreur de pas nous, au moins à notre niveau local, essayer de faire le maximum pour essayer de travailler contre l'insécurité. Sur le taux d'élucidation des cas avec la vidéoprotection, j'ai croisé le commissaire en arrivant à la mairie. Cela aurait été intéressant que vous discutiez avec lui parce qu'il aurait été ravi de dire un mot là-dessus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Il y avait Saïd Laouadi.

M. Saïd LAOUADI : Oui, merci Monsieur le Maire. Non, mais quelques mots puisque vous avez évoqué, Monsieur le Maire – et je vous en remercie – la partie de l'accompagnement à la formation et l'orientation de nos publics en recherche d'emploi. Et en particulier, puisqu'on était dans le QPV, puis qu'on a subi malheureusement suite aux émeutes les dégâts que vous connaissez. Vous remercier simplement par rapport à Jules Ferry puisque Monsieur Dupont révoque Jules Ferry sur le tiers lieu, sur la bibliothèque. Ce n'est pas l'ordre du jour, tout simplement parce que vous avez bien voulu être réactif et pouvoir permettre d'abord et avant tout au GIP AGIRE, Mission locale, PLIE maison de l'emploi de réintégrer des locaux pour recevoir nos publics, également nos partenaires, que je ne peux pas oublier, du Pôle emploi. Mais ce lieu est aussi un tiers lieu en avance. Même si ce n'est pas définitif, on repartira puisque vont venir nous rejoindre aussi un centre de formation, nous rejoindre aussi le point d'information jeunesse. C'est tout un lieu qui va vivre à Jules Ferry.

Donc tout simplement, je tenais à vous remercier pour la réactivité et le soutien que vous m'avez apporté, parce que c'était des temps qui n'étaient pas simples, y compris pour nos chercheurs d'emploi qui aujourd'hui sont obligés – je suis régulièrement interpellé – d'aller sur Roubaix et sur Tourcoing, puisqu'il n'y a plus d'agence Pôle emploi sur le secteur, ce qui est très compliqué. Je rappelle que la priorité du Pôle emploi et la première mission, c'est d'abord l'indemnisation, parce que les gens sont déjà dans des situations pas possibles. Si en plus pour être indemnisé, certains d'entre eux aujourd'hui ont de grosses difficultés parce qu'il n'y a plus personne. Donc voilà, je voulais souligner, puisque vous l'avez évoqué, et vous remercier pour le soutien que vous nous avez apporté et, naturellement, tous les services de la Ville qui ont été derrière nous.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jean-Adrien MALAIZE.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Donc je ne peux être que d'accord avec toi, Mathilde, pour plus de visibilité du budget participatif. Tu le sais, on en a déjà parlé en commission. Alors, malheureusement, la délibération était bloquée ce soir. Enfin malheureusement et joyeusement puisque si elle est bloquée c'est que tout le monde est d'accord. Donc cela, c'est une bonne nouvelle.

Le budget participatif, oui, on réfléchit à l'animer. Je suis preneur de toutes les idées. On en a déjà parlé en commission. On a fait un courrier. L'année dernière, on avait eu un peu plus de projets. On en a eu vraiment un tout petit peu moins cette année, mais c'est vraiment minime. On va relancer les associations, mais c'est aussi le bouche-à-oreille qui va fonctionner. Et on a même certains contributeurs qui, tous les ans, déposent des projets pour faire vivre le budget participatif.

Concernant la salle Dunant, je ne suis pas tout à fait d'accord parce qu'il y a eu récemment, en plus, beaucoup de manifestations à la salle Dunant, et je vais prendre quelques-unes des dernières. Il y a eu

déjà quatre soirées Hem ton talent, qu'il y a eu à la salle Dunant, où la salle était pleine à craquer. J'en profite pour tirer mon chapeau à Sana et le Conseil de la jeunesse qui ont organisé cela vraiment d'une main de maître, surtout la finale où la salle était magnifique. Et il y a eu aussi – alors, je n'ai plus le nom de la soirée en tête –, mais c'était une soirée fifties qui a été également complètement...

Des intervenants : Oldies.

M. Jean-Adrien MALAIZE : *Oldies*, voilà, sur les années '50. Je n'étais pas loin. La salle était également pleine et cela proposait aussi quelque chose de différent.

Concernant la Salle des fêtes, Jacques, tu te poses des questions sur l'intérêt des travaux. Pour avoir fait une paire de concerts dans la Salle des fêtes, il y a des choses qu'il faut changer, notamment la scène qui est très réduite au niveau de l'ouverture. Cela devient obsolète à certains endroits. Et après, énergétiquement parlant, en plus, c'est un peu une passoire.

Et pour finir, sur la bibliothèque, quand j'entends parler de la bibliothèque, j'ai toujours l'impression qu'il n'y a rien à la bibliothèque de Hem. Cela fait un an que je me suis inscrit à la bibliothèque de Hem, parce qu'avant je n'y allais pas, et puis les filles, elles veulent lire des livres tout le temps, tout le temps, tout le temps, et on y va. Elles peuvent prendre quatre livres chacune par semaine. Donc toutes les semaines, on revient avec huit livres à la maison, elles n'ont jamais pris deux fois le même. Et si je n'y vais pas le samedi matin, je suis le pire des pères.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Sibille.

M. Philippe SIBILLE : Oui, merci Monsieur le Maire. On aurait voulu ici, en parlant de la transversalité entre les différents services de la commune, mettre en avant la qualité du personnel du CCAS et du service de cohésion sociale. Vous l'avez évoqué, ils sont en front-office par rapport aux difficultés économiques, de précarité, de précarité énergétique, de précarité sur le logement, au quotidien confrontés à des Hémois qui viennent jusqu'au samedi 12 h 15 taper à notre porte parce qu'ils sont à la rue. Et je voulais ici leur rendre un hommage appuyé, Monsieur le Maire, sur leur travail au quotidien, leur disponibilité. Je sais que je peux compter sur eux même le week-end – croyez-moi –, même la nuit, mais je ne voulais pas aller jusque-là, mais pour leur dire qu'ils sont disponibles. C'est très rare de disposer de responsables de service du CCAS, d'avoir leur numéro de téléphone portable personnel – parce qu'ils me font confiance en sachant que je ne vais pas l'utiliser à des fins inutiles –, et Dieu sait si on en a bien parfois le besoin.

Alors, cette précarité, elle existe dans toutes les délégations, ici, autour de nous, autour de la table, mais permettez-moi, chers collègues, d'appuyer aussi le personnel qui fait un travail dans l'ombre, qui n'est pas toujours reconnu comme tel. Mais néanmoins, c'était l'hommage que je voulais leur faire aujourd'hui officiellement, Monsieur le Maire. Vous l'avez évoqué, ils sont parfois malmenés. Ils ne s'en plaignent pas, ils mettent de côté, ils ont une patience et une empathie vis-à-vis des Hémois confrontés à des difficultés. Ils les comprennent. Même si parfois c'est difficile, et ils se retiennent parce qu'ils sont agressés, il faut le dire, parfois physiquement non, mais verbalement oui sur des commentaires qu'ils ne méritent pas. Donc d'ailleurs je serai peut-être plutôt le collecteur de ces commentaires puisque nous menons de façon commune, mais avec l'ensemble des élus ici, une politique sociale que l'on espère la meilleure.

Bien évidemment, rien n'est parfait dans ce monde et, pour répondre aussi à Madame Chouia, à Madame Louchart, à Monsieur Dupont, nous sommes toujours à la recherche des invisibles et ce don, dont on rend hommage aussi pour une Hémoise (don quand même conséquent qu'elle a fait), ira donc à une population. On essaie de trouver des invisibles, ceux qui ont la difficulté de passer les portes du CCAS, et croyez-moi que par une information qui est donnée, simple, du bouche-à-oreille, nous essayons effectivement de convaincre de plus en plus de Hémois et, vous l'avez dit – je pense que c'est Madame Chouia –, mais en dehors même des quartiers politiques de la ville. On a aussi dans nos quartiers du centre, pour le citer, des gens en grande difficulté qui, aujourd'hui, grâce à des démarches que vous avez mis en place avec les 100 000 euros accordés au CCAS pour la politique énergétique, qui viennent taper à notre porte, pour lesquels aujourd'hui nous n'aurions pas cru, et toutes conditions sociales mises à part. Voilà, monsieur, donc hommage au personnel du CCAS. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Je voulais juste revenir sur la Salle des fêtes parce que, enfin, je pense que le propos n'est pas de dire qu'elle n'a pas besoin de travaux. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Le propos, c'est de dire que peut-être qu'on doit tous collectivement réfléchir à comment on utilise nos équipements, parce qu'on a dans notre ville beaucoup d'équipements, et notamment des équipements pour faire des spectacles. Enfin, à notre sens, c'est le moment de lancer une concertation auprès de la population pour savoir comment ils ont envie d'utiliser la Salle des fêtes demain, et peut-être pas faire de doublons parce qu'on a voté tous ensemble une délibération sur la sobriété.

La sobriété, c'est aussi essayer de réduire nos consommations, notamment dans le nombre d'équipements et de ne pas faire de doublons. Donc c'est en cela où on voulait dire que peut-être qu'il faut se poser et réfléchir à ce qu'on fait dans la future Salle des fêtes.

M. Francis VERCAMER, Maire : D'autres interventions ou je peux conclure le débat et répondre aux dernières questions ? Quelques réponses à ce que vous avez posé et quelques convictions que je pourrais vous donner.

D'abord, je vous remercie, Madame Chouia, comme d'habitude de votre intervention. On n'est pas toujours d'accord, mais je pense que vous essayez de faire passer vos convictions avec – j'allais dire – avec conviction. Voilà, en tout cas, vous essayez de le faire le mieux possible et essayez de ne pas heurter les uns et les autres en essayant de trouver les mots justes au bon moment.

Alors, il y a un certain nombre de choses que vous avez soulevées, qui sont des questions. Alors, une question que vous avez dite. Il faut faire des choix ; est-ce qu'on va emprunter en 2025 ? Vous étiez à la commission Finances, il me semble, avec Monsieur Dupont. Je vous ai présenté la prospective budgétaire jusqu'à la fin de mandat. Il n'y avait pas d'emprunt dessus.

Alors, c'est vrai que j'ai dit dans mon propos qu'on pouvait avoir un coup dur. La preuve, on en a eu un cet été, avec malheureusement la Maison de l'emploi qui a brûlé. Alors, même si on est bien assuré, il y a toujours une franchise. Il y a toujours des dégradations qui ne sont pas prises en compte parce que l'assurance ne prend pas à 100 %, et donc il ne faut pas porter (1'24'02). Donc c'est pour cela que j'ai dit, en cas de coup dur, peut-être qu'il faudra le faire, mais à aujourd'hui il n'est pas question d'emprunter ni l'année prochaine, ni en 2025, ni en 2026. Je voulais vous le dire.

Vous avez tout à fait raison de dire que les réformes que nous subissons, qui sont des réformes que je ne qualifierais pas – enfin, je veux dire, la loi est la loi, *dura lex sed lex*, et voilà, on doit l'appliquer, c'est comme cela – ont quand même des impacts sur nos financements. La DGF (la dotation globale de fonctionnement) – qui, à l'origine, était quand même la première dotation des villes – baisse. C'est quand même extraordinaire, elle est restée stable pendant des années, maintenant elle baisse, et donc on a quand même une baisse de dotation. Alors, ce n'est pas des sommes par rapport aux 22 millions qui sont extraordinaires puisque c'est de l'ordre de 3,5 millions, si je me souviens bien. N'empêche que lorsqu'on perd 100 000 euros ou 200 000 euros là-dessus, c'est 100 000 euros ou 200 000 euros qu'on n'a pas.

Et puis on a un certain nombre de décisions qui sont prises par l'État sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, sur un certain nombre de sujets de ce type qui pèsent sur nos communes parce qu'il y a des décisions que d'autres ont prises, eh bien c'est la commune qui les paye et qui les prend en charge. Et donc forcément nos charges augmentent, alors qu'on n'y est pour rien parce que c'est une simple traduction de décisions gouvernementales ou de lois, de réformes diverses et variées – je vous dis que je ne qualifierai pas –, mais en tout cas qui ont un impact sur les finances de la commune. Cela n'a l'air de rien, mais les augmentations de salaire qui ont été proposées et prévues – que je ne conteste pas, ils ont tout à fait droit aux augmentations – ont un impact très important entre 2023 et 2024, puisqu'en 2023 on ne savait pas, lorsqu'on a voté le budget, les hausses qui allaient être faites durant l'année puisque les annonces de hausse ont été faites après le vote du budget.

On a eu 440 000 euros de hausse de masse salariale sur 2023 qui n'étaient pas prévus au BP, donc on a dû mettre au budget supplémentaire. Et donc en 2024 nous avons non seulement 440 000 euros qui étaient de budget à budget qu'il faut mettre, mais en plus les hausses qui sont prévues, qu'on estime aux environs de 300 000 euros. Vous voyez, 750 000 euros de plus à financer entre 2023 et 2024. C'est énorme parce que les dotations, les hausses des dotations – alors pas la DGF puisque j'ai dit qu'elle baissait –, mais la dotation de solidarité urbaine, les hausses de fiscalité dues à l'évolution des bases votées par le Gouvernement, de l'ordre de trois et quelques pour cent, tout cela, ne vont pas compenser.

Et donc qui est-ce qui finance ? Eh bien les économies qu'on fait ailleurs, c'est-à-dire les budgets qu'on rogne sur l'éducation, qu'on rogne sur la culture, qu'on rogne sur le sport, qu'on rogne malheureusement aussi – on essaie de ne pas le faire – sur la solidarité. Et donc c'est bien important de s'assurer qu'on puisse maintenir notre niveau de politique publique auprès des habitants, quelles qu'elles soient d'ailleurs, qu'elles soient sociales ou sportives ou culturelles.

J'ai bien entendu, Madame Chouia. Je pense, à moins que j'aie oublié quelque chose, mais je pense que beaucoup de choses ont déjà été évoquées sur le sujet.

Sur la politique de la ville, c'est une politique que je connais bien. Vous savez que la ville de Hem, cela fait, je pense, 40 ans qu'elle est en politique de la ville. La politique de la ville, c'est une politique – j'allais dire – discriminatoire, discrimination positive, avec des moyens spécifiques vers des publics en difficulté dans un périmètre donné. Et Philippe Sibille a tout à fait raison. Le problème, c'est qu'avec la crise que nous vivons, il y a des gens qui n'habitent pas le quartier et qui ne sont pas bénéficiaires de ces politiques parce qu'ils sont en dehors de ces quartiers. Et cela, malheureusement, c'est un – comment dirais-je ? – défaut dans la cuirasse de cette politique publique, qui est très utile pour un certain nombre de publics dans ces périmètres décidés par l'État, mais qui sont très discriminatoires, et là de manière défavorable, vers les publics qui sont dans nos quartiers, ici, plus au centre ou même à La Vallée ou dans d'autres secteurs de la ville. Et donc il y a un vrai souci en la matière.

Et donc là, le don que nous avons eu, qui est quand même de 244 000 euros, d'une personne qui a légué au CCAS, c'est bien. On profite qu'il y ait du monde dans la salle pour leur dire : n'oubliez pas, vous pouvez le faire aussi parce que cela va vers les plus démunis de la ville de Hem. Et vous qui êtes à défendre en permanence les Hémois, comme je l'entends, eh bien ces legs vont directement aux Hémois puisque le CCAS va mettre en place un don auprès des publics en grande difficulté. La question que nous nous posons et qu'on est en train de calculer – et je suis content qu'on ait un nouveau directeur financier, qui va pouvoir nous aider à faire des calculs –, c'est qu'il faut que le don soit significatif (plus de 100 euros), parce que si c'est pour donner 10 euros à chacun, je pense que cela ne servira à rien. Et donc il faut qu'on calcule, et comme il y a un principe d'égalité, il faut qu'on fixe bien la norme de façon à ce que nous ne soyons pas mis en défaut par le Trésor public. Et donc c'est un vrai travail qu'on va faire, et qui va nous permettre de déceler des publics qui sont en grande difficulté et qui ne sont pas en politique de la ville (donc on ne les connaît pas) ou qui ne sont pas recensés par le CCAS parce qu'ils n'osent pas venir. Et donc, le fait de déclencher cette aide va nous permettre de les déceler et de les accompagner parce que le travail, comme le disait Philippe, est extrêmement minutieux d'accompagnement pour essayer de les amener, ramener vers l'insertion dans notre société, par des politiques d'accompagnement, de santé, de prise en charge parfois de dette. Mais c'est aussi la mise à l'emploi par l'insertion, par la formation ou par l'emploi tout net. Et donc cela a été une vraie politique complète que nous menons, et donc c'est important de le faire.

Donc la politique de la ville, elle se réforme. J'espère que l'État prendra en compte cela. Mais moi j'ai été député pendant 18 ans, pendant 18 ans que je me suis battu contre ces périmètres et je n'ai jamais été entendu. Et en plus, dans ces périmètres, en plus ils ne sont pas les mêmes si vous êtes sur le REP en Éducation nationale, si vous êtes en politique de la ville ou si vous êtes en zone franche, par exemple. Enfin, quand même. Donc en politique économique, donc c'est un peu compliqué.

Sur la salle Dunant, je pense que Jean-François a répondu, mais il y a une délibération qu'on a votée, qui rappelle ou qui développe une politique complète sur le mail Dunant, avec la salle Dunant comme centre d'un quartier de la ville de Hem qui permettra, bien sûr, de faire de l'animation culturelle, de créer des lieux de rassemblement qui permettraient aux Hémois de se rassembler bien au-delà du quartier des Hauts Champs – Longchamp, comme on l'a fait, si vous vous souvenez, avec Daouda Sow quand il a eu ses médailles. On a fait un show dans les quartiers nord. On avait des gens de tous les quartiers, c'était exceptionnel – exceptionnel – et on essaie de remettre cela en place de façon à ce que les gens osent aller dans ces quartiers parce que, honnêtement, les gens sont tout à fait raisonnables et très sympathiques. D'ailleurs, il suffit de les voir, de les rencontrer pour voir qu'ils ont envie de nous voir. Ils ont envie de cette mixité que chacun appelle de ses vœux.

Le théâtre de l'Aventure, je pense qu'on n'a pas répondu sur ce sujet-là. Effectivement, nous travaillons avec le théâtre de l'Aventure. Donc il y a effectivement un travail qui est fait, notamment avec Rachid Bouali, mais aussi avec l'Aventure, pour regarder comment ils peuvent réutiliser l'ancienne école Jules

Ferry et étendre leurs activités sur ce secteur. Pour l'instant, on en est encore au stand-by, parce que comme Pôle Emploi va s'y implanter en attendant que leur bâtiment soit réparé, on a un peu stoppé les négociations et les discussions. Et donc avant de faire la concertation, on essaie de savoir auprès de chacun ce qu'il a besoin. Et c'est Clémentine d'ailleurs qui porte le dossier sur le sujet, de façon à essayer d'avoir un certain nombre de pistes, parce que faire des concertations sans avoir de pistes, on va se retrouver avec une école qui va avoir tout et n'importe quoi dedans, sans avoir une véritable orientation générale. Donc c'est pour cela qu'on veut le faire.

Monsieur Dupont, j'ai apprécié votre intervention. C'est rare – vous voyez que je vous le dis –, parce que généralement vous êtes un peu un peu piquant, voilà. J'ai apprécié votre intervention. Je pense que les interventions de Karima Chouia, un petit peu à la fois percolent vers les voisins. Tant mieux. C'est tant mieux. Non, non, mais voilà, j'ai trouvé que votre intervention était tout à fait raisonnable, beaucoup moins vindicative qu'elle ne pouvait être dans les années précédentes.

Quelques mots quand même. Alors, vous avez souhaité depuis le début de ce mandat – ou depuis que vous êtes arrivé au Conseil, puisque cela n'est pas arrivé tout à fait au début –, mais que la Ville prenne en main l'isolation thermique des bâtiments. Et maintenant qu'on le fait et que je vous dis : *« On a tout fait et il y a encore tout cela à faire. On va tout faire »*, vous nous dites : *« Bah non, vous en faites de trop »*. Non, on met 33 millions. Cela fait 11 millions par an. Sachez que c'est la moyenne de ce qu'on fait habituellement, 11 millions par an d'investissement. C'est à peu près cela. On fait entre 9 et 11 millions par an d'investissement. Donc on ne fait pas des dépenses somptuaires par rapport à d'habitude. On en fait pratiquement autant que d'habitude. Un peu plus, je reconnais, mais ce aussi parce que l'année dernière vous nous avez reproché de ne pas utiliser les réserves de 12 millions (qui étaient de 13, mais qui sont maintenant arrivées à 12 millions) qu'on a de côté.

J'ai donc mis les moyens, les 12 millions qu'on a de réserve, pour faire de la sobriété énergétique, pour faire des isolations thermiques, pour travailler sur l'ensemble des bâtiments. Et on profite sur un certain nombre de bâtiments, comme la Salle des fêtes pour la moderniser, la rendre plus accueillante qu'elle n'est aujourd'hui. Ces couloirs froids et avec des vrais courants d'air ne sont pas forcément très sympas pour les gens qui y vont.

Sur le presbytère, alors quand même, Monsieur Dupont, moi je n'ai jamais dit qu'il fallait démolir ce presbytère. C'est vous qui avez toujours dit : *« Vous voulez démolir »*. Je ne l'ai jamais dit. C'est monsieur le curé qui est venu voir mon prédécesseur, Pascal Nys, et qui lui a dit : *« Je voudrais démolir le presbytère pour y mettre mon logement, parce que je voudrais vendre le terrain des scouts pour faire des logements »*. J'étais contre. C'est à côté de chez moi, je n'ai pas du tout envie. Je trouve que les scouts, c'est plus sympa. Et donc moi je n'étais pas d'accord sur ce projet et j'ai été voir Pascal Nys sur le sujet. Et donc ce discours a perduré. Je ne sais pas où les gens en ont parlé. Peut-être dans la paroisse, je n'en sais rien, mais nous, on n'a jamais dit qu'on allait faire cela. Et donc il y a eu des études. Il y a eu des études par la MEL et dans lesquelles cette option-là a été mise sur la table puisque c'est ce que la paroisse souhaitait.

Donc vous dites qu'on ne fait pas de concertation. Si ! La paroisse le souhaitait, donc on a mis sur la table cette proposition-là, mais cette proposition-là, ce n'est pas celle qu'on a choisie. On a choisi de garder le presbytère. Par contre, je ne sais pas si c'est vous, mais vous m'avez envoyé une association de sauvegarde du patrimoine, que j'ai reçue. J'ai même demandé s'ils ne voulaient pas travailler avec moi parce que je trouvais qu'ils avaient de très bonnes idées. Et donc j'ai dit au service technique : *« On va démolir les rajouts, qui ne sont pas forcément une bonne idée »*, ce qu'ils m'ont proposé, *« et garder le bâtiment et le traiter »*. Et ça, cela coûte quand même 830 000 euros quand même. Je vous le dis quand même, cela coûte 830 000 euros pour remettre en état ce bâtiment ancien.

Alors, vous nous dites : *« Il faudrait mettre la Maison de l'environnement au presbytère »*. Je vous rappelle que ce presbytère est loué. Il y a un bail auprès de la paroisse, et donc il n'est pas question de virer la paroisse de ce bâtiment. C'est leur presbytère et donc ils vont être dedans, et à l'étage il y aura un logement puisqu'il faut faire des logements à Hem. Et ce n'est pas vous qui me direz l'inverse, qu'il vaut mieux faire du logement là où il y a déjà des bâtiments. Je pense que c'est bien ce que vous allez me dire tout à l'heure, et donc c'est ce qu'on fait. On va mettre un logement à l'étage du presbytère, ce sera au moins un logement qui sera fait à cet endroit-là. Parce qu'on n'a plus beaucoup de place à Hem pour en faire, donc quand on peut en faire, on en fait, voilà. Voilà ce qu'on veut faire sur le presbytère, mais nous,

on n'avait jamais dit qu'on allait démolir. Jamais. Vous n'avez jamais entendu cela de ma bouche, jamais. Voilà, simplement. Donc voilà, si on est d'accord, c'est tant mieux.

Sur le bibliobus, on vous a répondu déjà sur ce sujet. Alors, c'est vrai que la donne a changé. Sur le tiers lieu, il y a une idée de mettre une médiathèque numérique sur le secteur. D'ailleurs on travaille avec l'intercommunalité, Lys-lez-Lannoy, Leers, Toufflers, Lannoy peut-être (ils n'ont pas encore répondu) et Sailly. Une intercommunalité sur la médiathèque numérique qui permettra d'ailleurs de bénéficier de la médiathèque numérique de la MEL. Et donc on a travaillé. Et donc on s'était dit : *« On ne va pas faire un bibliobus. On aura déjà la bibliothèque à la médiathèque de la ferme Franchomme. On aura la bibliothèque ou la médiathèque de Jules Ferry. On aura en plus un bus. Cela fait un peu beaucoup pour une ville de 20 000 habitants »*. Et donc on avait dit : *« On va supprimer »*.

Je reconnais que la donne a un peu changé puisqu'actuellement on ne peut pas la faire compte tenu de l'incendie à la Maison de l'emploi. Et donc c'est le Pôle emploi qui utilise notre bâtiment, mais cela ne va pas durer des années. Cela nous permet de travailler en temps masqué et de travailler sur cette médiathèque numérique à cet endroit-là. Moi, c'est ce que je souhaite. Peut-être que la concertation dira l'inverse. C'est possible, parce qu'on a une proposition, par exemple, d'un habitant du quartier pour y faire l'exposition de roches, de papillons et de coquillages (que j'ai été voir d'ailleurs avec la directrice de la culture). Il nous le propose. C'est une proposition d'habitant, du *Inaudible* (1'37'42) concertation. Je n'ai pas répondu. Cela va passer d'ailleurs à un bureau municipal parce que je ne sais pas si on va le faire ou pas. Je n'en sais rien. Cela m'a pris de court, je ne savais pas répondre à ce monsieur. Donc vous voyez, la concertation, on en fait. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas là au moment de la concertation qu'on n'en fait pas.

Enfin, je terminerai par le Zéphyr. Je pense qu'on est dans une métropole. On est dans une métropole de 1 200 000 habitants où on passe d'une ville à l'autre sans même s'en rendre compte. Quand vous allez à Lys-lez-Lannoy, s'il n'était pas marqué Hem et Lys-lez-Lannoy, vous ne le sauriez pas. Quand vous allez derrière à Roubaix, dans les quartiers nord ou enfin dans les quartiers Hauts Champs - Longchamp, il n'y a même pas marqué Roubaix et Hem, donc on ne sait même pas où est-ce qu'on en est. Donc si vous passez pour aller vers Lannoy ou vers Lys-lez-Lannoy, du côté de la chapelle Madame etc., vous ne voyez pas vraiment la différence.

Donc on est dans une métropole qui est très imbriquée, très dense, avec un 1 200 000 habitants, 95 communes. Je pense que ce serait - comment dirais-je? - imprudent de ne pas travailler sur l'intercommunalité. On est dans des locaux associatifs ou des locaux municipaux mis à disposition de structures associatives, ou municipales d'ailleurs, qui peuvent s'ouvrir à d'autres parce qu'à ce moment-là, si les Hémois peuvent utiliser uniquement leurs équipements, qui va aller à Saint-Adrien ? Les Hémois ne vont pas aller à Saint-Adrien, parce que c'est un équipement de Villeneuve-d'Ascq. Ils ne vont pas aller à la médiathèque de Roubaix, parce que c'est un équipement roubaisien. Ils ne vont pas aller à...

M. Jacques DUPONT : *Inaudible* (1'39'26).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, mais laissez-moi terminer, monsieur. Alors, je vous dis simplement qu'on ne peut pas raisonner entre Hémois. On ne peut pas dire : *« Bah, le Zéphyr, il n'y a pas de Hémois dedans, donc on ne va pas faire »*. On essaie d'avoir le maximum de Hémois à l'intérieur du Zéphyr. Il y en a parfois, il y en a un peu moins par d'autres. Voilà, cela fait partie de la vie. Les gens ont le droit quand même de se balader à l'intérieur de la métropole sans qu'on les ostracise à l'entrée en disant : *« Vous n'êtes pas Hémois, vous n'avez pas le droit de venir »*. Enfin, c'est quand même incroyable. Heureusement, enfin, sinon il n'y a personne qui irait au musée de la Piscine à Roubaix.

M. Jacques DUPONT : Sur le logement, on en reparlera *Inaudible* (1'39'59).

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, si vous voulez. On en reparlera, si vous voulez. Mais, en fait, on a des équipements qui sont ouverts à la métropole. Nous, plutôt, c'est vrai, vers l'est de la métropole, et donc tant mieux s'il y a des gens qui sont de Sailly-lez-Lannoy qui en profitent. Tant mieux pour eux. Enfin, on ne va pas leur interdire l'accès. Voilà. Nous, notre objectif, c'est bien sûr d'offrir des spectacles, d'offrir des manifestations. Parce qu'il n'y a pas forcément des spectacles, d'ailleurs. Il y a des manifestations associatives, Jean-François l'a dit tout à l'heure, l'école de danse, etc. À l'école de danse, il n'y a pas que des Hémois. Voilà, et donc les gens en profitent, tant mieux. Tant mieux. Moi, je suis très heureux qu'ils en profitent, comme certains Hémois profitent sûrement de la salle de l'Eden à Lys-lez-

Lannoy, de salle de sport à Roubaix, qui font du sport à Roubaix ou à Croix, voilà. Cela fait partie de la vie et de l'intercommunalité. Moi, j'y suis très favorable.

Je pense que c'est très important de travailler sur l'intercommunalité parce que cela évite le renfermement sur soi et la fermeture de la ville sur elle-même. Voilà. Donc moi, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur ce sujet.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (1'41'05).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, mais si, Monsieur Dupont, simplement, si vous ne mettez pas votre micro, ce sera comme dans le compte rendu de la fois dernière, il sera marqué « inaudible ». Je vous le dis parce que...

M. Jacques DUPONT : Inaudible (1'41'17).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit. On n'a pas entendu ici, donc prenez votre micro. Moi, je vous ai déjà dit en réunion de groupe, en réunion de conférence des présidents, je vous donne la parole autant de fois que vous voulez, voilà. Je ne vais pas vous bloquer, c'est la contrepartie des votes bloqués. Donc pour éviter que vous preniez la parole à chaque délibération, on vote les délibérations en bloc pour celles qui n'appellent pas de débat. Cela vous permet d'avoir plus de temps de parole sur les délibérations débattues. Donc moi je vous laisse la parole.

M. Jacques DUPONT : Non, non, simplement je voulais dire, quand vous parlez d'intercommunalité, je ne considère pas que ce soit de l'intercommunalité le fait de dépenser 70 000 euros de pub dans les métros lillois pour faire venir de là-bas des gens au spectacle. C'est tout. Par contre, l'intercommunalité qui consiste à dire j'habite ou je passe mes loisirs d'un côté de la rue ou de l'autre et je suis dans une ville de l'une ou de l'autre, là je suis tout à fait d'accord. Je suis tout à fait d'accord qu'il ne faut pas compter ni les logements ni les équipements publics en fonction des frontières, et que s'il y a beaucoup de logements de l'autre côté de la frontière, il faut les compter dans le bassin de population qu'on représente. On en reparlera tout à l'heure.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous voulez bien. Voilà, je pense qu'on a fait à peu près le tour. Je pense qu'il n'y a pas de vote. Je ne me souviens jamais, moi. On ne doit pas voter. On ne doit pas acter non plus le débat. Très bien. Écoutez, on va passer à la délibération suivante.

55 – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

M. Francis VERCAMER, Maire : Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. En plus, c'est moi parce que Pascal Nys n'a pas pu venir. Alors, vous le savez, la loi a instauré la possibilité aux communes d'accorder une prime de pouvoir d'achat, là encore non compensée par l'État. Donc le ministre en charge reçoit les syndicats et leur dit : *« Je vous accorde, sur la fonction publique d'État et sur la fonction publique hospitalière, une prime de pouvoir d'achat et je la rends facultative pour la fonction publique territoriale »*. Comme si c'était des sous-fonctionnaires. Bon, c'est son choix et donc cela lui permet de ne pas compenser la somme, puisque c'est à l'appréciation de chaque maire. Mais vous vous doutez bien que les syndicats, qui sont les mêmes entre la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, et la fonction publique territoriale, viennent voir le maire, tous les maires de France et leur disent : *« Bah attendez, le ministre a permis de le faire, et nos collègues de l'État et de la fonction publique hospitalière ont eu le droit à une prime. Donc ce serait bien qu'on l'ait »*.

Je vous avoue qu'au départ, je n'étais pas très chaud pour la donner, compte tenu justement de cette situation-là et de l'espèce de bras de fer qu'on a voulu nous imposer en disant : *« Je vais le rendre facultatif et je ne vais pas la compenser »*. Puis, en discutant avec les uns et les autres et en recevant les syndicats, je dis : *« Allez, exceptionnellement on va accorder cette prime »*, et donc j'ai autorisé 50 % de la prime plafond (enfin, du plafond de la prime parce que cela peut aller de 0 à 800 euros, en gros), en fonction de la rémunération des agents, puisque les agents qui sont les moins payés pouvaient avoir 800 euros et les agents qui étaient dans la tranche 33 600 à 39 000 euros annuels pouvaient avoir 300 euros. Et donc j'ai divisé par deux et j'ai accordé, après négociation, cette prime aux syndicats (qui nous coûte quand même 100 000 par an). Je vous le dis quand même, mais comme c'est une fois et que j'estime, comme Philippe Sibille l'a dit tout à l'heure, que les agents ont bien travaillé et subissent malheureusement ce que, en cette période, beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup trop de menaces, d'insultes et de quolibets, j'ai considéré que je pouvais faire l'effort d'accorder cette prime cette année.

Voilà en tout cas l'explication de cette prime de fin d'année, qui a été débloquée à la demande de Karima Chouia, pour faire l'annonce, je suppose, au Conseil. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Non, effectivement, je voulais juste qu'elle soit présentée parce que je trouve que c'est bien de le faire. Toutes les collectivités territoriales n'ont pas suivi cette possibilité de prime exceptionnelle pour les fonctionnaires. Et pour moi, c'est une mesure qui est importante dans cette période d'inflation persistante, et notamment sur le prix de l'alimentaire, et particulièrement pour les bas salaires et les classes moyennes. Donc voilà, et je pense que les agents municipaux ne ménagent pas leurs efforts.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour cette intervention. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est l'unanimité, merci.

À l'unanimité, les élus approuvent la délibération portant sur l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

25 – EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT DU FORFAIT AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe tout de suite la parole à Fabienne Lepers pour la délibération 25, versement du forfait aux écoles privées sous contrat.

Mme Fabienne LEPEERS : Il s'agit d'une délibération portant sur la participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement liés à la scolarité des jeunes Hémois inscrits au sein des écoles privées conventionnées du territoire. Alors, pour l'année 2022-2023, le forfait par enfant hémois scolarisé dans les écoles privées hémoises s'élevait à 836 euros.

Le nombre de Hémois scolarisés en privé, il était de l'ordre de 341 enfants à Notre Dame de Lourdes, 296 enfants à Sainte Thérèse et 85 enfants à Sainte Geneviève. Donc le total des enfants s'élevait à 722. Donc l'enveloppe globale du forfait s'élevait, pour l'année 2022-2023, à 603 592 euros.

Pour l'année 2023-2024 (budget 2024), le forfait par enfant a diminué. Il s'élève à 809 euros. Il a diminué de 27 euros. Le nombre d'enfants hémois scolarisés dans les écoles privées sont de 348 pour l'école Notre Dame de Lourdes, 285 pour l'école Sainte Thérèse et 78 pour l'école Sainte Geneviève, un total de 711 enfants. L'enveloppe globale s'élève donc à 575 199 euros. La diminution globale est de 28 393 euros par rapport à l'année 2022-2023.

Cette diminution est due à la renégociation de plusieurs marchés, notamment en assurance des bâtiments, à la baisse des consommations des fluides et à une masse ressources humaines en repli, notamment par le retrait d'un poste d'ATSEM. Voilà, j'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Merci. J'ai déjà eu l'occasion ici d'aborder ce sujet. Mon propos n'est pas de remettre en cause le respect du principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui nous impose, en application de l'article L. 442-5 du Code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Je voudrais observer que, si cette année, sur la base de calcul de 2022, le coût par élève dans nos écoles publiques est pratiquement stable, on peut s'attendre à ce qu'il apparaisse en forte hausse l'année prochaine. Cette évolution est due à une concordance de critères qui influenceront mécaniquement le prochain calcul. Ce qu'on constate partout : une légère baisse générale de la démographie et un vieillissement de la population, l'augmentation des coûts directs liés aux établissements, énergie, augmentation du point d'indice des personnels, entre autres, la réduction d'élèves par classe, soit la mise en œuvre utile et efficace des demi-classes en REP+ ou par le respect d'un nombre raisonnable d'enfants par classe.

In fine, ces circonstances profitent aux écoles privées qui peuvent accroître leur attractivité aux dépens de la mixité sociale dans les établissements. Par ailleurs, on produit un effet pervers qui est d'encourager des écoles privées à accueillir un maximum d'élèves, au point de surcharger déraisonnablement ces

classes. Ce principe de vase communicant égalitaire n'est en fait pas juste. L'égalité ne produit pas ici forcément de l'équité. La logique serait que nous aidions particulièrement les écoles qui en ont besoin, plutôt que d'avoir à distribuer de l'argent public supplémentaire là où il n'est pas forcément nécessaire. J'ai demandé, en participant à la rédaction d'une question écrite au Gouvernement portée par la députée Violette Spillebout, qu'on revoie le mode de calcul du forfait communal afin que les écoles qui en ont le plus besoin bénéficient de moyens supplémentaires.

La question est à l'étude. Dans l'attente, j'en appelle à la bienveillance des uns et à la charité chrétienne des autres. Je demande ici que vous entamiez des discussions avec nos écoles privées afin de trouver un accord équitable et équilibré pour toutes nos écoles dans le cas d'une augmentation trop forte. Il ne s'agit pas évidemment d'enfreindre la loi et de s'exposer à d'éventuelles procédures, comme on en a vu poindre dans certaines villes, mais de trouver, comme dans d'autres villes, un accord incontestable, admis par tous et garant de l'intérêt de tous les élèves dans toutes les écoles hémouises. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Alors, Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Je prends la parole en tant qu'élu, mais aussi en tant qu'ancien président de comité de gestion d'une école privée. Je trouve hallucinant ce type de propos. Je trouve que c'est des propos très... Enfin, c'est ce qu'on entendait en '81, lorsque l'État était de gauche. Je ne comprends pas pourquoi toujours vouloir faire la différence entre les écoles publiques et les écoles privées ? Je pense que la loi, aujourd'hui, elle est ce qu'elle est, elle fonctionne. Un enfant, qu'il soit du privé ou du public, est un enfant de la même manière, et qui doit avoir exactement les mêmes moyens de fonctionnement. Et donc je pense que la parité en termes de fonctionnement, de frais, doit se respecter.

Alors, certes, les écoles privées font plein de choses. J'espère que cela peut inciter d'autres écoles publiques à faire aussi plein de choses pour avoir une attractivité. Et l'attractivité n'est pas seulement financière. Voilà ce que je voulais dire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Étienne Delepaut.

M. Étienne DELEPAUT : J'avais juste une réflexion. Je suis toujours sidéré de voir comment Monsieur Dupont s'attaque systématiquement au Zéphyr. Là, il s'attaque aux écoles privées. Cela me rappelle que quand on parle des scouts c'est toujours pareil, il est toujours contre les scouts. Je ne sais pas, il doit avoir un problème avec les scouts, avec les écoles privées. Je ne sais pas, c'est toujours un leitmotiv qui revient. Cela me surprend.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Je n'ai aucun problème personnel avec quiconque. Je crois que vous n'avez pas bien compris le sens de mon intervention. Simplement, il se fait qu'il y a un déséquilibre. La loi est très bien faite et la parité, l'égalité et l'équité entre l'école privée et l'école publique est quelque chose que je ne remettrai pas en cause. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit dans mon intervention. Simplement, ce que je veux que vous compreniez, c'est que les politiques de l'Éducation nationale dans le public sont à réduire le nombre d'élèves par classe, ce qui mécaniquement induit le fait que le coût moyen par élève dans les écoles publiques est plus élevé. Ce qui fait que, artificiellement, cela augmente la part versée aux écoles privées qui, elles, n'ont pas cette contrainte. Voilà, c'est tout. Et d'ailleurs, ce n'est pas être de gauche que de défendre cela.

Je vais vous dire, quand j'ai parlé de la rédaction d'une question écrite au Gouvernement, j'ai dit que j'y avais participé, et j'y ai participé avec le maire de Bondues dont on ne peut pas imaginer que c'est un gauchiste très convaincu, mais simplement parce qu'il a le même problème dans son école, dans sa ville, où il y a une inégalité qui se crée parce que les efforts qui sont faits dans l'école publique sont retranscrits dans les écoles privées de façon exagérée.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, Madame Chouia et, après, Madame Louchart. Comme cela, ça fait l'aller-retour sur les groupes.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Du coup, moi je veux juste rappeler une position. Je défendrai toujours l'enseignement public prioritairement, et me battre pour qu'il puisse avoir des moyens à la hauteur des enjeux et de ses besoins. C'est hyper important. Par contre, je ne vais jamais nier qu'il y a des écoles privées qui sont sous contrat avec l'État, qu'elles soient confessionnelles ou pas. Et c'est un choix des parents en fait de permettre cette instruction-là, et voilà. Le tout, c'est d'avoir une base de calcul d'un

forfait qui soit équitable, mais bien évidemment qu'en tant qu'élue, et en tant qu'écologiste aussi, je défendrai prioritairement l'enseignement public.

Mme Mathilde LOUCHART : Alors moi j'assume. Je suis de gauche et j'assume très clairement que je considère qu'on n'a pas besoin des mêmes moyens pour des enfants dans certaines écoles publiques, notamment dans les quartiers prioritaires, que les enfants qui sont scolarisés dans les écoles privées et qui n'ont pas la même éducation, qui n'ont pas les mêmes familles et qui ont un suivi à la maison qu'ils n'ont pas à l'école. J'assume.

J'assume de dire qu'effectivement l'égalité ce n'est pas l'équité et, dans les écoles publiques en difficulté, il y a forcément besoin de plus de moyens et pour des résultats qui ne seront pas les mêmes, et on le sait. Donc il ne faut pas se voiler la face, il n'y a pas d'égalité.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Duquesnoy.

M. Bruno DUQUESNOY : Oui, merci Monsieur le Maire. Sur le sujet, il faut reprendre l'origine de cette compensation (je ne sais pas comment on l'appelle). C'était aussi pour permettre – et vous l'avez dit Madame Chouia – aux parents de faire le choix entre le public et le privé, et donc avoir de la mixité dans le privé aussi. Et moi je pense que le sujet n'est pas la compensation. Le sujet est qu'il y a des écoles privées où on n'a pas de mixité. Donc il vaut mieux inciter peut-être à faire de la mixité et avoir l'objectif de mixité qu'on n'a pas aujourd'hui.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bon voilà, enfin je pense qu'on aura fait à peu près le tour du sujet. Simplement, pour être précis sur le calcul, le calcul vient d'une décision, je crois, de 2010, une circulaire de 2012 qui fixe la méthode de calcul. Voilà. Après, on peut toujours dire qu'on n'est pas d'accord, mais c'est la loi. Vous l'avez cité tout à l'heure, l'article je ne sais plus combien de la loi, ce qu'on appelle la loi-cadre qui fixe la règle du jeu. *Dura lex sed lex*, c'est la loi, dure loi, mais c'est la loi, voilà. Donc nous, on applique la loi.

Alors, après, je comprends ce que vous dites en disant le fait que l'État où le gouvernement choisit de diminuer le nombre d'enfants par classe, cela augmente le coût de l'enfant. Je n'en disconviens pas. Sauf que c'est la loi qu'il faut changer. Ce n'est pas Conseil municipal qui va le faire. Donc, voilà. Donc vous avez interpellé Madame Spillebout, c'est très bien. Il y a plein d'autres députés parlementaires, notamment un de la circonscription, qui est peut-être plus facile à aller voir que Madame Spillebout, mais voilà. Et donc vous pouvez les contacter, il n'y a pas de souci. Moi, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on change la règle. Moi, je ne vois pas d'inconvénient, mais la règle est la règle et je l'applique. Et je vous rappelle quand même qu'un certain nombre de villes, dont Lille, si je me souviens bien, n'appliquaient pas cette règle. Il y a une école ou un groupement d'écoles qui les a mis au tribunal administratif et ils ont eu cinq ans de rattrapage. Je peux vous dire qu'ils l'ont senti passer. Ils l'ont senti passer.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (1'58'22).

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, ils se sont peut-être mis d'accord, mais je vous rappelle que Madame Spillebout était justement la directrice de cabinet de Madame Aubry à l'époque. Je vous le rappelle quand même, voilà.

Je vous propose de voter la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux. Merci.

À la majorité, les élus adoptent le versement du forfait aux écoles privées sous contrat dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024 (Budget principal).

15 – POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE – RENOUELEMENT DE CONVENTION

M. Francis VERCAMER, Maire : Et on arrive à la délibération 15, Police municipale – renouvellement de convention.

M. Thibaut THIEFFRY : Merci. Ce renouvellement de convention intervient dans le prolongement de cette même convention qui avait été initialement votée au tout début du mandat, et qui d'ailleurs a été votée et cosignée par l'ensemble des villes qui sont concernées par la mutualisation. Donc pour rappel Hem, Lannoy, Forest, Leers et Toufflers, et nous renouvelons cette convention lorsqu'une modification

significative l'exige, que ce soit d'ailleurs dans l'organisation ou dans le bon fonctionnement humain ou matériel de notre police municipale.

La dernière fois qu'on l'a fait, vous en rappelez, c'était en 2021, au moment du passage de notre police municipale à 18 agents et à l'extension de sa présence sept jours sur sept. Cette fois-ci, on le fait dans le cadre du développement de la mutualisation de notre centre de supervision urbain. Très franchement, quand on lit la convention et l'article 8 en question, ce n'est que du bon sens. On a une police municipale qui est basée au commissariat, ici, à 50 mètres, avec le CSU à l'intérieur d'ailleurs, mais une police municipale qui couvre évidemment l'ensemble des territoires des cinq villes de la mutualisation et qui est soumise à l'autorité du maire de la ville d'intervention.

Or, non seulement nous, à Hem, on poursuit le développement de la vidéoprotection – moi je pense que cela va être l'objet de votre intervention, Karima – avec l'objectif de 130 caméras. Avec plus de 100 caméras, le cap passé cette année ; 35 nouvelles caméras depuis le début du mandat, mais en plus nos villes partenaires ont également des projets de déploiement de vidéoprotection. Certains d'ailleurs ont des projets très ambitieux. Vous avez peut-être pu le voir dans la presse, et on s'en réjouit d'ailleurs puisque la délinquance et l'insécurité ne s'arrêtent pas aux frontières d'une ville. Donc, pour des raisons logiques, c'est-à-dire pour rendre plus efficace le travail et plus rapide aussi le travail de notre police municipale, c'est logique qu'en plus, pour ces villes-là, d'avoir la possibilité de faire un petit CSU au sein de leur territoire, de pouvoir organiser le déport d'images au sein de notre CSU à nous (puisque évidemment nos agents de police municipale y sont beaucoup plus fréquemment).

Donc voilà l'ensemble des dispositions dont je viens de parler se situe à l'article 8 de la convention de mutualisation que je vous invite à lire. Pas seulement l'article 8 d'ailleurs, toute la convention, et cela s'inscrit évidemment en conformité avec le Code de sécurité intérieure. Cette délibération approuve donc le principe de mise en commun de notre centre de visionnage.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame Chouia. Vous voyez, vous n'avez même pas besoin de lever la main, je savais que c'était vous.

Mme Karima CHOUIA : Bah oui, forcément, je suis toujours opposée à la vidéoprotection, pour trois raisons principales : l'inefficacité, le coût et l'atteinte aux libertés. Donc je voulais profiter de la délibération pour en reparler puisqu'est ajouté aussi le centre de visionnage urbain copartagé. Je ne suis pas opposée à la police mutualisée, etc. bien au contraire, mais cela me permet de questionner aussi des choix. L'existence d'un comité d'éthique aussi qui permet de sécuriser la manière dont la protection des données. Pour moi, cela devrait pouvoir être composé d'élus de la majorité et de l'opposition. Pourquoi pas aussi mettre un représentant du monde associatif, et qui pourrait tourner de manière régulière, et puis un citoyen tiré au sort ? Cela permet de sécuriser les choses.

Pourquoi je voulais aussi en parler ? C'est parce que peut-être que vous avez lu, comme moi, l'article du média *Disclose* qui évoque l'achat, par le ministère de l'Intérieur et plusieurs villes, dont notre voisine, d'un logiciel de la société BriefCam. Et les services du ministère de l'Intérieur utiliseraient des fonctionnalités de cet outil, voilà, qui permet notamment la reconnaissance faciale, etc. Et donc, pour moi, c'est quelque chose que je voulais mettre en avant et alerter. Cela a un vrai impact sur l'espace public.

Quand on décide d'installer des caméras, ce n'est pas uniquement basé sur des chiffres et ce que cela peut produire. C'est aussi les changements que cela apporte dans l'espace public et dans la société, en fait. Et le développement de ce type de technologie, il n'est pas à prendre à la légère. C'est une réflexion bien plus profonde en fait qu'il faut mener. Je n'ai pas envie de me retrouver dans *1984*, de George Orwell, par exemple. Donc voilà, je voulais le mettre en avant.

Après, j'entends bien toute la théorie et la rhétorique qui dit que plus on a de caméras, plus cela permet d'éviter, ou en tout cas on nous demande les images et on a un taux d'élucidation plus important. En fait, c'est juste mécanique. Si on met plus de policiers dans les coins de rue, il y aura davantage d'arrestations. Si on fait plus de contrôles, il y aura aussi plus d'arrestations. C'est juste une logique, en fait, qui fait que l'un entraîne l'autre et cela n'a rien à voir avec l'efficacité du dispositif. C'est juste un moyen de preuve contre des délits et cela ne les empêche pas, en fait. Donc voilà, cela me permettait juste de redire ça.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Oui, je voulais juste, a contrario de l'argument qu'on entend sans cesse qui dit : « *Si ce n'était pas efficace, on arrêterait* », en même temps, si c'était efficace, on le saurait aussi parce qu'il n'y a aucun chiffre qui nous montre que, depuis l'apparition de la vidéoprotection, on a réduit les problématiques de délinquance ou on a mieux élucidé les problèmes. Donc c'est un peu pareil. Je trouve que c'est un dialogue de sourds, parce que d'un côté on nous dit que c'est efficace. De l'autre côté, on n'a pas les éléments. Donc bon, c'est parole contre parole, mais on n'a jamais les chiffres.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Thibaut Thieffry. Ah, pardon, tu voulais d'abord, Étienne ?

M. Étienne DELEPAUT : Je m'excuse de prendre avant Thibaut, mais je ne suis pas d'accord avec vous, Madame Louchart. Thibaut vient juste de donner des chiffres. Alors, je ne sais pas ce que vous voulez comme chiffres ; il vient de vous...

Mme Mathilde LOUCHART : Inaudible (2'05'07).

M. Étienne DELEPAUT : Mais si. Mais si. Vous n'avez pas écouté. Il va vous les redonner, vous allez voir.

Mme Mathilde LOUCHART : Il a exactement dit qu'au lieu des 770 heures de visionnage l'année dernière, il y en avait 1 220, mais pour moi avoir plus d'heures de visionnage cela ne veut pas dire que c'est plus efficace.

M. Étienne DELEPAUT : Il a dit textuellement que si ce n'était pas efficace, les services de police et de gendarmerie ne reviendraient pas rechercher des images et perdre leur temps à visionner des images si cela n'apporte rien. Je pense que s'ils viennent c'est que derrière il se passe quelque chose. Cela, on ne peut peut-être pas tout nous dire, mais je pense qu'ils ne perdraient pas leur temps.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (2'05'34).

M. Étienne DELEPAUT : Mais Monsieur Dupont, s'il vous plaît. Vous lèverez la main, on vous donnera la parole comme il est d'usage. Voilà, je ne voulais pas en dire plus. Je laisse Thibaut parce que c'est sa délégation.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (2'05'43).

M. Étienne DELEPAUT : Monsieur... Monsieur Dupont.

M. Francis VERCAMER, Maire : Thibaut Thieffry.

M. Thibaut THIEFFRY : Juste en préambule, quand même. Je pense que la prochaine fois que l'équipe dont je fais partie et qui est en charge (enfin, la commission en charge) de définir le règlement intérieur se réunira, il faudra qu'on réfléchisse quand même à ces interruptions en cours de parole. Je pense que vous avez un problème avec le dialogue. À chaque fois que vous demandez la parole, on vous la donne. Vous savez que si vous levez la main, il va vous donner la parole et vous ne pouvez pas vous empêcher de couper la parole. C'est quand même incroyable. La preuve, voilà.

Mathilde, c'est sûr, la vidéoprotection ne résoudra pas tout. Je suis OK avec cela, comme je l'ai dit tout à l'heure à Karima. Je pense par contre que, au-delà de juger de ses effets sur la baisse d'acte – parce qu'encore une fois, ce n'est pas une vidéo qui va empêcher quelqu'un de le faire, quoique la dissuasion, c'est un levier –, mais c'est surtout pour la résolution des cas. Et encore une fois, je suis aux réunions du Covisur (enfin, j'étais puisqu'il a été en suspens pendant un moment) à l'échelle de la MEL. Je suis aux réunions du CISPd ici dans le secteur. Je suis aux réunions mensuelles au commissariat de police. La police a besoin, réclame des images de vidéoprotection pour la résolution des cas. Après, que cela ne résolve pas tous les problèmes, on est OK là-dessus.

Pour répondre à Karima rapidement sur les atteintes à la liberté, franchement, on est très, très loin de 1984. Il suffit de lire ce que nous envoie la CNIL comme documents. La CNIL, qui est extrêmement méticuleuse dans les documents à rendre pour être bien en conformité, et puis les exigences qui nous sont imposées à chaque dossier. C'est très, très, très encadré et extrêmement précautionneux pour chaque dépôt de caméra. Vous pouvez d'ailleurs demander à Leers si c'est facile de quadriller un territoire en caméra. Cela ne se fait pas à la va-vite, c'est extrêmement précis.

Et puis, sur BriefCam – enfin, plus globalement, sur les logiciels de reconnaissance d'image –, je comprends votre conception, mais moi je ne suis pas d'accord avec cela pour un point. On ne va pas redonner les chiffres, qui sont les bons, de réquisitions d'images par la police nationale ou la

gendarmerie. Mais si justement les villes ont recours à ce type de dispositif, c'est parce que toutes les heures passées derrière les caméras dont je suis en train de vous parler, c'est des agents de police municipale qui les passent. Et je préfère qu'ils passent un peu moins d'heures derrière les caméras et un peu plus avec les habitants comme vous. Mais pour faire cela, il faut pouvoir se doter d'outils pour leur permettre d'être plus efficaces.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien, je pense qu'on a fait le tour. Simplement pour vous dire, moi, je vais tous les trois mois à peu près au groupement local de traitement de la délinquance avec madame la procureure, en personne, et le commissaire de police puisqu'on est, vous le savez – enfin, si vous ne savez pas, je vous le dis – on a un groupement local de traitement de la délinquance depuis une petite année, qui nous permet de travailler sur tous les postes. Je peux vous dire que la procureure n'arrête pas de demander des images. Elle n'arrête pas, parce qu'en fait en plus la loi vient de changer. Elle nous expliquait qu'elle venait de changer et que, en plus, ces images avaient plus de poids qu'avant dans les procédures. Donc elle demande, et elle interpelle même le commissaire de police ou sa représentante, puisqu'il y a une commissaire adjointe maintenant, pour lui dire : « *Mais pourquoi vous ne nous avez pas donné les images ?* ». Parce que, elle, avec des images, elle peut poursuivre, elle peut engager des poursuites judiciaires, voilà. Donc je suppose que cela fonctionne parce que sinon elle ne les demanderait pas.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Abstention de... Madame Chouia, vous avez voté quoi, pour finir ?

Mme Karima CHOUIA : J'ai voté pour, je vous l'ai dit. Je suis inaudible (2'09'50).

M. Francis VERCAMER, Maire : Ah d'accord. D'accord, très bien. Oui, parce que la délibération n'est pas que sur le... Vous avez raison, elle est aussi sur la police mutualisée.

42 – TRIBONNERIE 2 – MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ET DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous allons attaquer la dernière délibération du jour, qui va être portée par Laurent Pastour, qui est la mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC de la Tribonnerie 2.

M. Laurent PASTOUR : La délibération consiste à arrêter le bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale, d'émettre un avis favorable à l'étude d'impact et à la création de la ZAC Tribonnerie 2 conformément à la délibération qui sera présentée au Conseil métropolitain du 15 décembre.

Les enjeux pour Hem

Répondre à la demande de logements sur le territoire communal : 2 700 demandes de logement sur Hem, dont 1 421 en premier et deuxième choix, sachant que le taux de logements vacants, entre 2 et 3 %, est très faible. L'offre est peu abordable, notamment pour les jeunes. La rareté fait que les prix sont très élevés.

Proposer une diversité nouvelle d'offres de logements afin de satisfaire aux multiples situations familiales allant de la maison individuelle à l'appartement, du social au logement en accession, toujours dans le but de répondre à l'évolution démographique, aux différentes situations familiales et permettre ainsi le parcours résidentiel.

Investir un foncier disponible. La dernière zone prévue depuis plusieurs dizaines d'années pour l'extension future de l'agglomération est la zone de la Tribonnerie, en zone urbaine, dans une logique de sobriété foncière. Hem n'a plus de friche. Les deux dernières étaient le terrain des anciens ateliers et la friche Okaïdi, toutes les deux pour accueillir du logement.

Maintenir la dynamique démographique propre à une ville moyenne, à échelle humaine (moins de 20 000 habitants). L'objectif, pour la Ville, n'est pas d'augmenter sa population, mais d'au minimum la maintenir. On en a parlé il y a quelques minutes sur, entre autres, l'occupation des écoles et les fermetures.

Prendre sa part à l'enjeu du logement sur la métropole lilloise, contribuer à la vitalité de la commune et occuper au maximum nos structures municipales afin de les pérenniser : commerces, écoles, salles de sport, équipements culturels.

Préserver un cadre de vie harmonieux, paysager.

Dans tous les projets, le rôle d'un élu de la République est d'analyser les enjeux puis prendre des décisions. Et comme je ne suis pas extrémiste et que tout n'est ni blanc ni noir, il faut trouver un juste milieu et répondre au mieux sur les différentes thématiques que sont les espaces naturels, les demandes de logement, les besoins de promenade proche de son habitat, la protection des zones humides et la préservation des étangs de la Tribonnerie 1.

C'est pour cela qu'après huit ans de concertation, de diagnostic en marchant, de réunions publiques, d'études, le projet a évolué. Pour rappel, la délibération concerne donc le périmètre de la ZAC, qui est de douze hectares (en pointillés noir), dont neuf hectares à urbaniser. Ce périmètre a fait l'objet d'une OAP dans le PLU 3.

Pour mémoire, je vous rappelle l'évolution du zonage sur ce secteur de la Tribonnerie. Depuis plus de 30 ans, 23,8 hectares étaient prévus à l'urbanisation. C'est la première carte à gauche que vous avez. En 2004, la zone à urbaniser a été réduite à la demande de la Ville auprès de la CUDL à l'époque (la MEL aujourd'hui) avec le classement d'une partie en zone naturelle paysagée (c'est le deuxième graphe, la partie verte). En 2007, à l'initiative d'un propriétaire privé, le lotissement Claude Monet a amorcé l'urbanisation du site et réduit le périmètre à 11,8 hectares (troisième graphe). Suite à la première phase de concertation et aux premières études d'impact engagées en 2015 par la MEL, la zone à urbaniser a été réduite à 9 hectares sur les 23 hectares initiaux.

Le projet de la Tribonnerie 2 n'est pas issu d'une volonté d'urbanisation à tous crins, mais répond à une problématique démographique de la ville, dont la population ne cesse de diminuer depuis 1975. En 1975, la ville comptait 23 183 habitants. En 2020, elle ne comptait plus que 18 462, malgré les efforts de construction avec La Vallée 2 notamment. Cette diminution du nombre d'habitants ne se traduit pas, contrairement à ce que certains pensent, à une diminution du nombre de logements. Au contraire, les logements qui abritaient, en 1975, 3,8 personnes en moyenne par ménage abritent désormais seulement 2,55 personnes en moyenne par ménage, selon l'Insee.

Pour 100 ménages, on avait 100 logements en '75. En 2017, pour 68 ménages, il faut 114 logements. Ce graphique met en évidence une diminution de la taille des foyers en lien avec les évolutions sociétales impactant la cellule familiale qui ont caractérisé la période qui va des années '70 à aujourd'hui. Ces évolutions, et en particulier l'éclatement des familles et les décohabitations, sont un des facteurs qui provoquent une augmentation du besoin de logements. Pour un foyer éclaté, il faut maintenant deux logements.

Lors de l'adoption du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) en octobre 2021, l'étude rendue par l'Agence de développement et d'urbanisme démontrait qu'il faudrait construire 300 logements sur la période de 2022 à 2028 pour répondre au plan local de l'habitat et maintenir la population hémoise. Pour maintenir le rythme de renouvellement de la population compte tenu des causes structurelles de son évolution abordée précédemment, le projet de la Tribonnerie 2 répond à l'estimation des futurs besoins de logement.

La délibération nous demande d'acter le bilan de concertation réalisée par voie électronique (ce qu'on appelle les PPVE). Celle-ci a eu lieu en deux fois, suite à un problème technique qui empêchait l'accès à des pièces du dossier. Une seconde phase a donc été menée après les vacances d'été. 221 contributions ont été enregistrées sur le registre numérique de la MEL, abordant différents thèmes tels que le logement, l'environnement, la mobilité, l'urbanisme, le cadre réglementaire. Évidemment, bon nombre de critiques et d'oppositions ont été enregistrées quand d'autres contributeurs ont cherché à faire des propositions. Certains sont entrés dans des détails d'aménagement qui n'ont pu être retenus au stade de cette concertation. Parmi les remarques exposées, les opposants au projet évoquent tout bien évidemment le plan climat, le zéro artificialisation nette. Tous ces enjeux ont été pris en compte par la MEL.

Dans le bilan de concertation, on note des remarques sur la préservation de la biodiversité. L'ensemble des études sur ce site montrent que la richesse de la biodiversité découle plus des jardins de la

Tribonnerie 1 que de ses champs de culture. Évidemment, certains revendiquent la présence de champs, d'autres voient d'un bon œil l'aménagement d'un parc agricole, un futur parc urbain.

La SAPREPT et bon nombre de riverains de la Tribonnerie 1 ont attiré l'attention sur l'alimentation des étangs de la Tribonnerie 1. Les RGA (retrait et gonflement des argiles), la pollution atmosphérique, la capacité à accueillir les futurs enfants dans les écoles de la ville ont fait l'objet de remarques. Pour info, l'école Victor Hugo a, cette année encore, fermé une classe. Suite au déménagement de l'IEM La Source, certains se sont inquiétés de l'avenir du site et de son intégration au sein de la ZAC. Évidemment, les gens favorables au projet de la Tribonnerie 2 évoquent le besoin de logements. Les opposants trouvent qu'il y en a trop.

La question des transports en commun et de la présence de la voiture est également présente dans ce bilan de concertation. Certains n'ont pas hésité à pointer le positionnement du secteur à proximité du cœur de ville, de la mairie et de ses commerces. Ce bilan de concertation s'ajoute au bilan précédent arrêté à la délibération de la MEL en 2022, à savoir : la préservation des zones humides et le développement d'une forêt urbaine, la création d'espaces multi-usages et intergénérationnels, d'espaces de vie et d'échange, l'aménagement d'une butte végétalisée le long de l'avenue de l'Europe, l'aménagement de chemin dédié aux mobilités douces, une meilleure utilisation du foncier avec une plus grande densité et la réduction de la surface urbanisée à 9 hectares sur les 22 concernés, l'ouverture vers la plaine urbaine par la rue de la Tribonnerie et la rue du Général Leclerc, la conception du projet d'aménagement tendant vers l'écoquartier, la création de liaisons directes et sécurisées par les modes doux, notamment pour rejoindre les arrêts de transport en commun, les services et les commerces, l'offre de stationnement mutualisée et adaptée.

Cette délibération autorise aussi la MEL à procéder à la création de la ZAC. Comme l'indique l'acronyme, il s'agit de poser les choses, d'avoir un périmètre et d'engager des négociations avec les acteurs concernés sur les équipements et leur financement. Contrairement à ce qu'on a pu lire dans les communiqués de presse, la création de ZAC est une procédure qui n'est pas contraire à la procédure en cours sur la révision du PLU.

Enfin, pour conclure, je vous rappelle le calendrier. Le projet de la Tribonnerie 2 a été lancé en 2015. À partir de cette date, la MEL n'a eu de cesse de solliciter l'avis des habitants. L'année 2023 marque une nouvelle étape, celle de la création de la ZAC. Ce qui ne signifie pas que les travaux commencent demain. En 2024 vont se poursuivre les études d'impact sur la faune et la flore, va être élaboré un nouveau schéma d'aménagement. Dans le courant de l'année sera aussi choisi un concessionnaire qui sera chargé à la fois du programme de logements, mais aussi de l'avenir de l'espace naturel en parc agricole ou urbain. Parallèlement, sera lancée la procédure de DUP nécessaire pour les parcelles qui ne seraient pas acquises à l'amiable. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut s'exprimer sur cette présentation ? Alors, Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Je continue à dire que je ne suis pas favorable au projet de la Tribonnerie 2, pas de surprise. À l'heure de la COP 28, du zéro artificialisation nette, de la lutte pour le vivant, nul ne peut nier les impacts du dérèglement climatique, des pollutions diverses sur notre santé et la biodiversité. Je suis plutôt favorable à une ville qui se reconstruit sur elle-même et qui évite la poursuite de son étalement urbain et la disparition de terres agricoles. Je refuse une ville qui risque de devenir étouffante et irrespirable. Il y a une urgence écologique, sanitaire, sociale à ne pas créer cette ZAC et à revoir ce projet.

Alors, qu'on soit clairs. Je ne suis pas opposée à la création de logements. Ce n'est pas du tout cela. Bien sûr qu'on peut créer des logements, mais cela doit rester contenu sur des zones déjà existantes. Par exemple, on a passé le projet sur Schweitzer. Pour moi, c'est dans ce genre d'espace qu'on peut créer encore plus de logements. On doit rester une ville désirable. Je pense que les enjeux de mobilité et de qualité de l'air sont insuffisamment pris en compte et appréhendés à ce stade du projet. Le bruit, cela va être un enjeu de santé publique aussi, et il va être réel pour les habitants de la Tribonnerie actuelle, qui vont voir passer beaucoup plus de véhicules au quotidien.

En matière de qualité de l'air, ce projet, il va apporter des superpositions de voitures, de passages, etc. Il va renforcer les inégalités environnementales et sociales pour les riverains. On sait aujourd'hui, selon

les données de Santé publique France, qu'il y a beaucoup de morts prématurées en raison des polluants de l'air. Nos cancers, ils sont politiques et c'est aujourd'hui – pas demain – qu'on doit balayer les dogmes du passé, y compris ceux d'une conception d'enjeux environnementaux dépassés avec les connaissances d'aujourd'hui. C'est aujourd'hui, pas demain, que nous devons remédier aux effets des décisions d'hier. Nous n'avons pas le temps de changer notre manière de faire. L'urgence est là, sous nos yeux et donc on peut infléchir ce projet et éviter un certain nombre de dégâts sur l'avenir.

La ville, elle peut être résiliente demain et elle doit se faire différemment, pas contre les habitants qui l'ont exprimé aussi. Voilà, on peut reconnaître qu'il y a des alertes sur la pollution de l'air, sur le dépassement des seuils de bruit. Il va y avoir des alertes sur les maladies chroniques qui vont se développer, également sur le réchauffement de la ville et sur les effets sur les organismes, les températures. On le voit déjà à certains moments. Je pense que les enjeux sur la santé humaine sont insuffisamment pris en compte dans le projet.

Pour moi, l'attractivité de notre ville, c'est aussi celle d'avoir une qualité de vie qui préserve la santé de tous, aujourd'hui, et les habitants à venir. C'est d'avoir des espaces de respiration. La richesse de nos espaces verts et de nature, c'est notre capacité à peut-être expérimenter ou innover, ou infléchir nos projets. En tout cas, voilà ce que j'avais à vous dire encore aujourd'hui sur la Tribonnerie 2. Je ne voterai pas pour la ZAC ce soir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Alors, j'ai noté 210 524 mètres carrés, donc plus de 20 hectares de foncier qui a été consommé par la ville entre 2009 et 2022. Donc cela fait à peu près trente terrains de foot en un peu plus de dix ans, donc ce n'est quand même pas négligeable. Et pour autant, la population, elle n'est pas beaucoup plus importante. Donc on ne remet pas en cause le besoin en logements sur notre métropole, notamment le besoin en logements sociaux et abordables qui a été mis en évidence dans les études, notamment sur le plan local de l'habitat pour notre territoire.

On comprend aussi que l'attractivité de notre ville et son cadre de vie agréable poussent de nombreux ménages à faire une demande de logement sur Hem. Mais nous entendons aussi les alertes des experts et les conséquences à venir du réchauffement climatique, et le fait qu'il n'est pas trop tard pour sauver la planète, mais à condition de changer nos habitudes et de les changer rapidement.

Nous, on refuse l'argument selon lequel il n'y a pas d'autre solution pour répondre aux besoins du logement du territoire. Il y a beaucoup d'autres façons de voir les choses, et l'un des arguments que vous utilisez souvent aussi, c'est de comparer par rapport à ce qui a été fait par le passé. Or nous, on n'est plus dans le passé. On est dans le futur et donc, du coup, on doit évoluer vers les nouvelles façons de faire et ne plus continuer à reproduire ce qu'on a déjà fait.

Donc, sur la délibération spécifiquement, vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur un bilan de concertation sur une étude d'impact environnemental pour le projet. Alors, une étude d'impact qui a été soumise à l'autorité environnementale, comme c'est de la procédure. Et l'autorité environnementale, elle est censée guider un petit peu la compréhension de chacun et alerter aussi quand on va un peu trop loin sur les risques qui sont encourus pour l'environnement ou la santé. Et là, en fait, l'étude que vous nous soumettez, l'avis de l'autorité environnementale, il date de 2018. Il est très négatif. Il indique que les éléments qui ont été travaillés ne sont pas suffisants pour avoir une vision éclairée sur les impacts du projet en matière de santé et d'environnement. Il y a beaucoup de carences et donc, du coup, il y a l'absence d'étude d'impact sur la santé, l'absence d'étude de sol, l'absence d'études sur les zones humides et j'en passe. Donc vous avez complété par d'autres études. Enfin, la MEL a complété par d'autres études le projet. Le projet a été modifié entre temps. Il y a d'autres logements, d'autres typologies et pour autant, vous n'êtes pas retourné devant l'autorité environnementale pour lui présenter les compléments au dossier.

Cela, pour nous, c'est vraiment un vrai problème, un vrai frein dans votre procédure parce que cela empêche les habitants d'avoir un avis éclairé sur les conséquences et les impacts réels qu'il peut y avoir sur le périmètre. Et donc c'est trop tôt pour créer une ZAC. On n'a pas tous les éléments. On n'a pas non plus, comme je dis, il n'y a pas d'incompatibilité avec le fait que le PLU soit en révision. Pour autant, c'est un peu précipité de vouloir mettre la charrue avant les bœufs sur ces éléments-là.

Vous dites vous-même que vous allez modifier le projet, que vous allez refaire des études, que vous allez refaire un schéma d'aménagement. Donc la question qu'on se pose, c'est : pourquoi créer la ZAC aujourd'hui ? Pourquoi ne pas attendre d'avoir tous ces éléments-là en notre possession pour avoir vraiment tous les tenants et les aboutissants ?

Les experts, les scientifiques, les médecins, les hydrologues que nous avons pu consulter, ils sont tous unanimes pour dénoncer que ce projet n'a pas de sens. Il n'est plus dans l'air du temps et il faut le corriger. Beaucoup de juristes aussi, qui avancent de nombreux arguments pour dénoncer la conduite du projet, et les commissaires enquêteurs qu'on a rencontrés sur la révision du PLU et qui n'ont pas encore pu remettre leurs éventuelles réserves sur l'ouverture à l'urbanisation.

Donc, face à l'ensemble de toutes ces conditions, on se pose la question de savoir comment il est possible d'affirmer que les centaines de remarques qui ont été formulées sur la concertation ne sont pas de nature à remettre en cause le projet. C'est une attitude qui, pour nous, ne témoigne pas de la volonté de construire un projet vertueux, mais plutôt d'un passage en force et le plus rapidement possible avant que la loi ne nous impose définitivement la protection de ces espaces. Ce n'est pas une attitude responsable, donc pour nous en tout cas, il ne faut pas attendre 2050 pour agir et nos enfants méritent qu'on réagisse dès maintenant.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Je vais essayer, rassurez-vous, d'être bref et clair. Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur la création d'une zone d'aménagement concerté qui signifie directement l'urbanisation des 22 hectares de terres agricoles et naturelles de la colline de la Tribonnerie. Dans ce but, malheureusement, on nous propose, en nous citant des critères qui sont un peu dépassés, de revenir à un temps où l'étalement urbain et l'usage de la voiture étaient les moteurs de croissance de nos communes. Pourtant, démonstration a été faite que l'aménagement proposé à la Tribonnerie ne constituerait pas une réponse efficace à la question du logement.

Nous avons noté, lors de l'examen du plan local de l'habitat, que nos besoins sont satisfaits à moyen terme. Nous l'avons voté. Les besoins en logement que vous indiquez – alors, j'ai pris au niveau de la MEL parce que je rejoins votre théorie de l'intercommunalité, que je trouve pas mal ; donc je compte plutôt au niveau de la MEL plutôt qu'à Hem –, donc vous avez indiqué en commission qu'il y avait 55 000 demandes de logement sur la MEL. Je crois que, par rapport à cela, il faut aussi considérer l'effort à consacrer sur la réhabilitation du patrimoine bâti, dont vous ne parlez pas, et par la prise en compte de l'existence de 41 000 logements vacants sur la MEL. Et j'ai regardé, si on reprend votre théorie d'intercommunalité, dans les communes environnantes, il y en a à peu près 4 100.

Enfin, la typologie de logement envisagée, a fortiori si c'est un écoquartier, ne correspond pas aux nécessités du parcours résidentiel des Hémois. Démonstration a été faite que l'artificialisation du secteur constituerait un manquement grave, très grave, à notre devoir de sobriété immobilière et produirait des impacts irréversibles et inacceptables sur notre écologie, sur la qualité de l'air et sur divers aspects sanitaires de santé publique, sur l'hydrologie du secteur, sur notre mobilité, etc. Démonstration a été faite lors des différentes consultations, et par leur mobilisation, que les Hémois sont très majoritairement contre votre projet et pour la sauvegarde de la qualité de notre cadre de vie dans ce secteur.

Ce serait un vrai problème pour la démocratie municipale que vous imposiez un projet aussi structurant sans tenir compte de l'avis des Hémois. Ce soir particulièrement, j'en appelle solennellement à votre sens des responsabilités. Monsieur le maire, lorsqu'en 2020 vous avez été élu, vous avez indiqué que l'abstention vous obligerait et que vous seriez à l'écoute des 80 % des Hémois qui n'ont pas voté pour vous. Je sais que vous avez à cœur de respecter vos valeurs et vos engagements. Mesdames et messieurs membres du Conseil municipal, en ne votant pas cette délibération vous ne décevrez pas les Hémois qui vous ont accordé leur confiance en 2020. Au contraire, puisque ce projet ne figure pas sur votre programme en 2020. Au contraire, puisque vous y promettiez le respect du PCAET et que votre proposition numéro 25 vous engage sur, je cite : « *la protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles* ». Je sais que vous avez à cœur habituellement de respecter vos promesses, vos valeurs et vos engagements. Je ne doute pas que ce sera la même chose ce soir. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut s'exprimer ? Je crois que Kamel avait levé la main tout à l'heure.

M. Kamel MAHTOUR : Moi, je vais voter cette délibération. Je m'en explique. Moi, j'ai participé, au moment de la concertation électronique, où j'ai posté un message. À Hem, il faut construire. Laurent a parlé tout à l'heure de 2 700 demandes en attente de logement. 2 700 personnes. On attribue, par an, une centaine de logements. Il faudra attendre treize ans pour diminuer le nombre de demandes des 2 700. Treize ans. Donc on va demander à une personne qui va se marier d'attendre treize ans pour se loger à Hem. Parce que c'est leur souhait, ils veulent rester à Hem. Ils ne veulent pas aller ailleurs, et 27 % sur ces 2 700, c'est des T2. Donc c'est des personnes âgées, mais aussi des jeunes qui se lancent dans la vie parce qu'ils se sont mariés. Et ils veulent habiter à Hem parce qu'ils aiment bien leur ville. Donc c'est une opportunité, cette ZAC, en respectant bien sûr toutes les règles. Et je pense que Laurent l'a dit, en respectant toutes les règles environnementales qui existent aujourd'hui. Voilà, il faut construire à Hem parce qu'il n'y a pas assez de logements. Sinon on ne s'en sortira pas, et nos jeunes et les personnes partiront ailleurs, et cela va encore diminuer le nombre d'habitants sur la commune. Moi, je veux voir le nombre augmenter sur la commune. Merci, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut encore s'exprimer ? Bruno Duquesnoy.

M. Bruno DUQUESNOY : Je voudrais intervenir sur le logement abordable qui a été évoqué et, en effet, c'est un vrai souci aujourd'hui, que ce soit à Hem ou sur tout le territoire, d'avoir des logements qui sont abordables par les jeunes, les nouveaux foyers, très important. Cela doit être notre objectif. Pour réussir cela, on doit avoir une vision qui doit être rassembleuse et non pas opposée. J'ai l'impression qu'on est en train d'opposer. On ne doit pas opposer l'urbain au rural. On ne doit pas opposer la construction aux enjeux écologiques. Aujourd'hui, les constructeurs font des efforts énormes pour évoluer sur leur bilan carbone – ce n'est pas simple –, pour répondre au RGA, donc au retrait gonflement d'argile. Il y a plein de solutions techniques aujourd'hui qui sont en train d'être travaillées. Et ce que je souhaiterais aussi, qu'on ne doit pas opposer non plus les jeunes aux personnes âgées. On ne doit pas opposer les quartiers résidentiels aux quartiers prioritaires. Les quartiers prioritaires ont aussi le droit d'aller vivre dans un espace où il y a neuf hectares d'habitation et douze hectares d'espaces arborés et d'espaces naturels. Et c'est pour cela que je voterai pour la création de la ZAC.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Alors, Anne Dassonville.

Mme Anne DASSONVILLE : Je vais rebondir sur ton propos, Bruno, parce que je le partage. Il y a eu beaucoup de confusion, qui ont été dites par Jacques notamment. Mais, au risque d'en étonner certains, je vais commencer mon propos par remercier toutes les familles qui se sont installées à Hem dans les différentes ZAC qui ont été créées ces dernières années. La dernière en date, c'était La Vallée 2. Parce que, Hem, c'est une ville vivante. Ce n'est pas une cité dortoir. Toutes ces familles qui se sont installées sur la ville il y a 10, 20, 30 ans, ont évolué, ont grandi, leurs enfants aussi. Mais beaucoup ont dû quitter la ville faute de trouver du logement sur place lorsqu'ils le souhaitaient. Tous ces enfants trouvaient que c'était trop cher. Il n'y avait pas assez d'offres et beaucoup trop de demandes.

Or, sans une population renouvelée, nos structures éducatives, sportives, culturelles et même économiques seraient désertées et devraient parfois fermer la porte. C'est d'ailleurs pourquoi le projet de la Tribo 2 voit le jour. Vous l'avez compris, on l'a tous expliqué.

La grosse opposition à ce projet vient du fait que les gens pensent que nous allons détruire des plaines agricoles pour bétonner. C'est faux. Laurent a rappelé l'historique. Il y a une quarantaine d'années, c'était 23 hectares. C'est devenu 22 parce que cela a été construit tout en haut du côté de Claude Monet. Il y a une vingtaine d'années, Francis Vercamer lui-même a divisé la zone en deux (presqu'en deux). C'était 12 hectares à urbaniser et 10 à mettre en zone naturelle. Et puis le projet a évolué, grâce à vos contributions et grâce aux impératifs du PLU et du PCAET. Maintenant la ZAC de la Tribo 2, de 22 hectares s'annonce comme étant 13 hectares en zone naturelle – et je trouve qu'on ne le rappelle pas assez – et 9 qui seront dédiés à des constructions.

Alors ces 9 dédiés à la construction, ce ne sera pas 9 hectares de béton. Ce seront des constructions qui auront pour la plupart un jardin, qui seront soumises aux impératifs de bâti vertueux, comme le disaient Laurent et Bruno, qui seront conformes aux exigences du PLU 3 et du PCAET. Pareil pour l'aménagement

des voiries, des trottoirs perméables et vivants, et la végétalisation. À terme, on va tendre vers un écoquartier à cet endroit-là.

Alors, je lis dans la concertation quatre grosses inquiétudes. La première inquiétude, c'était la qualité de l'air avec l'exposition aux particules fines. C'est vrai. C'est le transport routier qui en est majoritairement responsable. D'ailleurs, cela fait plusieurs années que la ville de Hem et la MEL s'emploient à développer des politiques de déplacement qui sont différentes de la sempiternelle voiture. L'augmentation des transports en commun par exemple avec les bus, et bientôt le tramway, et l'acculturation même aux transports en commun dès le plus jeune âge. Ce qu'on fait dans les écoles de Hem, d'ailleurs. Ce n'est pas Fabienne qui me dira le contraire. Nos enfants, dès la maternelle, quand ils doivent se déplacer intra-muros, ils y vont en bus.

Ces enfants-là, dans trente ans, ils habiteront peut-être la Tribonnerie. Ils ne prendront pas leur voiture pour se déplacer. Ils iront en transport en commun ou en mode doux parce que ce sera enfin passé dans les mœurs. Le développement des modes doux, justement, piéton et cyclable, avec un maillage sécurisé et des voies dédiées, on y travaille énormément. La voiture aussi elle évolue. Elle devient électrique. Du coup, plus de particules fines. Les mentalités aussi, les façons de travailler, tout cela évolue. Et c'est donc la convergence de toutes ces politiques qui va permettre de maintenir une qualité d'air sans QD, ce fameux coefficient de danger dont parle l'étude d'impact, en plus de créer des puits de carbone le long de l'avenue de l'Europe où la pollution sera la plus forte, justement en créant une zone naturelle.

Parlons de la ZAN maintenant, la zéro artificialisation nette, ou la maîtrise de l'étalement urbain. Il n'y a plus de friche à Hem. C'est le dernier terrain en AU, c'est-à-dire à urbaniser. La ZAN, cela concerne les ENAF (les espaces naturels, agricoles et forestiers). La loi climat et résilience fixe l'objectif d'atteindre cette ZAN en 2050. La Tribo 2, elle est en cœur de ville. C'est là que la ville se reconstruit effectivement sur elle-même, sur cette zone à urbaniser qui était dédiée à cela et qui a été sans cesse réduite au cours des années. Cela respecte les exigences du Scot et du PLU. Rappelez-vous l'historique, de 22 on passe à 9.

Parlons hydrologie maintenant, avec la gestion des eaux pluviales. Évidemment cette gestion, elle sera assurée par la MEL et à la parcelle sur les espaces cessibles. Cela, c'est conforme au PLU 3. Au niveau des espaces publics, la gestion d'eau se fera notamment via la création de noues paysagères qui permettront de diminuer le risque d'inondation actuelle, en aval sur la rue du Général Leclerc. On peut envisager de faire des chaussées réservoirs qui serviront aussi à la collecte pour les jardins familiaux, par exemple, qu'on souhaite agrandir. Les capacités hydrauliques des fossés seront préservées.

La Tribo 2 n'est pas une zone inondable, mais une attention particulière sera portée aux trois zones humides qui sont sur le site. Elles ne seront pas réduites, elles ne seront pas compensées. Elles vont carrément être évitées et améliorées. Le fossé qui est situé au nord et qui inquiétait justement la SAPREPT dont parlait Laurent, qui est en bordure du lotissement de l'allée Claude Monet. Il sera conservé, ce fossé, et il continuera. La zone humide du nord sera préservée aussi. Donc les étangs artificiels de la Tribo 1 seront toujours alimentés. Je sais que c'était l'inquiétude de beaucoup.

Et, dernier point, la biodiversité. Actuellement, l'étude d'impact le montre aussi, le sol de la plaine agricole est extrêmement pauvre. La faute à des pratiques à l'ancienne, des pratiques agricoles à l'ancienne avec des pesticides et des intrants chimiques. La biodiversité y est faible. Bah oui, cela manque de gîte et de couvert pour la faune. La mise en place d'une zone naturelle boisée avec des noues paysagères, des zones de maraîchage, d'écopâturage, pourquoi pas, permettra de régénérer ces sols qui sont bien pauvres. Des arbres, des bosquets implantés à cet endroit-là seront à la fois flots de fraîcheur urbains et puits de carbone, en particulier le long de l'avenue de l'Europe. Ils lutteront contre l'érosion du sol, permettront l'infiltration de l'eau vers la nappe plus facilement, tout en retenant le ruissellement. Ils contribueront fortement à l'amélioration d'un cadre de vie sur la zone des 13 hectares. La biodiversité s'en trouvera majorée, en particulier au niveau des zones humides, pour l'avifaune et les amphibiens.

Alors, cette zone naturelle sera à coup sûr un poumon dans la ville et un espace de promenade très prisé des habitants. Elle va régénérer le sol et va s'étendre sur 60 % de la Tribo 2, permettant par son étendue de recréer une continuité de corridors écologiques arborés que la pratique agricole a supprimés.

J'ai deux métiers, moi. Je suis infirmière et je suis adjointe à l'environnement. Ce sont deux métiers qui ont un point commun : ils s'occupent tous les deux du vivant. La Ville, elle doit faire pareil. On ne peut

pas – comme disait Bruno – les opposer. Laurent a exposé les enjeux. Alors oui, c'est vrai, c'est difficile de concilier la préservation de l'environnement et la nécessité de construire pour loger les gens. Le projet de la Tribo 2 s'est heurté à cette difficulté, mais en intégrant les avis d'experts et ceux des habitants on réussit enfin à concilier les deux, l'humain et la nature, et même la part de l'environnement sera plus grande puisque c'est 60 %.

Je souligne l'attention qui a été portée à la préservation des zones humides existantes sur le site. Je souligne aussi l'ampleur de la végétalisation à venir, qui n'y existe pas actuellement, pour restaurer la biodiversité qui est très pauvre à ce jour et pour embellir notre cadre de vie. Alors oui, construire en cœur de ville tout en faisant la part belle à la nature en ville, c'est un défi qu'à mon sens la Tribo 2 peut et doit relever.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Blandine Leplat.

Mme Blandine LEPLAT : Alors, beaucoup de réponses déjà ont été faites sur ce sujet. Néanmoins, moi j'aimerais bien aborder aussi le sujet de la mobilité, qui a requis beaucoup de contributions et j'aimerais qu'on se projette aussi dans sept, huit ans lorsque, justement, la Tribo 2 sera certainement construite. Et, au moins, il faut qu'on la pense déjà maintenant, pour que la Tribo 2 ait une bonne intégration. Il faut donc qu'on adapte en amont les infrastructures qui sont les routes ou les modes doux. Nous serons vigilants. Mais d'ici là, sachez que dans sept, huit ans, la M700 sera doublée. C'est-à-dire que le rond-point de Kiabi sera aménagé et créera une fluidité. Et donc il y a des études qui ont été faites aussi qui montrent que 40 % des gens qui traversent notre ville en voiture ne s'y arrêtent pas. C'est juste des véhicules qui traversent Hem. Et donc avec ce M700 doublé, avec un nouvel échangeur qui est prévu à la hauteur du rond-point de Roubaix, la maison hantée, cela fluidifiera donc la circulation dans la ville.

Le rond-point de Kiabi, donc, sera aménagé. Les pistes cyclables aussi vont se développer, le long de la M6 – Anne en a parlé – vers Forest-sur-Marque et vers Sailly-lez-Lannoy. Cela permettra aussi de desservir les Prés et la Haute-Borne. Les transports en commun seront développés, seront intensifiés. Il faut vraiment qu'on pense à tout cela. On sera vraiment vigilants sur cet aspect-là pour que les transports en commun soient développés, soient intensifiées et que donc on ait aussi des lignes de bus à haut niveau de service.

On lit beaucoup dans les contributions que cela va générer à peu près 600 voitures de plus. Alors, à ce jour, néanmoins, les chiffres prouvent qu'il y a 12 000 voitures par jour qui passent dans la rue du général Leclerc. Alors, 600 voitures par rapport à 12 000... Bon voilà, vous faites le calcul. Et il y a aussi les mentalités de travail qui évoluent aussi. Beaucoup de sociétés maintenant qui recrutent, demandent un voire deux jours par semaine de télétravail. Donc il y a aussi des changements d'habitude. Vous en parliez tout à l'heure, Madame Louchart, des changements d'habitude dans le travail.

J'ai lu aussi des contributions où les personnes de la Tribonnerie 1 se disent : « Il va y avoir beaucoup de shunts des voitures qui vont passer par les rues paisibles de la Tribonnerie 1 pour rejoindre le centre-ville ou, au contraire, pour aller plus rapidement du centre-ville vers leur quartier de la Tribonnerie 2. Étudions ensemble les sens de circulation. Travaillons ensemble. Évitions forcément les connexions faciles de faire coïncider facilement les rues de la Tribo 2 et de la Tribo 1. Il faut vraiment trouver un compromis. Rien n'est vraiment figé, et moi je ne souhaite pas que nous privions nos enfants qui veulent s'installer sur Hem de cette Tribo. Ne soyons pas égoïstes, et je souhaiterais qu'on construise ensemble la Tribo 2. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Je ne vais pas revenir un par un à tous les arguments que vous avez avancés. Je voudrais simplement faire une petite réflexion générale. Je voudrais remercier toutes les associations et toutes les grandes compétences qui se sont penchées sur le sujet et qui, en toute objectivité, ont estimé que ce projet n'était pas bon pour l'avenir du secteur. Donc il y en a quelques-uns ici qui se reconnaîtront.

Et je voudrais dire une deuxième chose, que ce soit Anne ou à Blandine. Il faut faire attention de ne pas confondre les faits et les opinions. Les scientifiques à qui on s'est adressés, les experts à qui on s'est adressés nous ont décrit des faits. Et ce que vous nous décrivez ce soir, ce sont des arguments et ce sont des opinions. Et je crois qu'entre les faits et les opinions, le bon sens doit l'emporter. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Philippe SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pas trop l'intention d'intervenir, mais quelques propos m'ont un peu heurté. Alors, je vais être beaucoup moins conceptuel que ce que je viens d'entendre là. Simplement, quand on parle de respiration, j'aimerais aussi qu'on pense, dans certains quartiers de notre commune et certains habitants qui souhaiteraient peut-être aussi respirer quand on est en suroccupation de logements. Et Dieu sait – et vous le savez, autour de la table ; enfin je l'espère – qu'on a nombre d'habitants de Hem, de ménages qui vivent en suroccupation au travers (non pas en opposition) de sous-occupation.

Cette Tribonnerie – et j'entends les arguments des uns et des autres et je les respecte, chacune et chacun, des arguments comme des interventions –, mais je pense quand même quelque part (j'entendais peut-être, je ne sais si cela venait d'élus ou de la part d'élus) : « *Ils n'auront pas les moyens* ». Mais si, sur cette Tribonnerie, il y aura quand même du logement social, du logement social accessible. Et moi je pense qu'effectivement – et Monsieur Duquesnoy l'a dit –, pourquoi refuser aussi à certains Hémois d'avoir un nouvel horizon aussi bien par rapport à ce parcours résidentiel ? On le voit évoluer, c'est-à-dire peut-être en typologie pour permettre d'accueillir des gens en fin de parcours résidentiel. J'entends par là qu'ils vont libérer des logements plus importants. D'y voir aussi une autre façon de vivre dans un autre quartier, une autre pédagogie aussi, l'ensemble à estimer. Et cela, c'est quand même assez important, donc il ne faut pas l'oublier aussi que – moi, je peux vous y inviter, mais ce serait un affront, sans doute –, dans certains quartiers de Hem, dans certains collectifs, de voir dans quelles conditions certaines personnes, certains ménages vivent. Donc je le dis sans vibration dans la voix, mais quand même quelque part pensez-y un peu aujourd'hui.

Je suis au ras des pâquerettes (sans mauvais jeu de mots), mais créons quand même un peu de logements aussi pour l'accessibilité de certaines populations qui, aujourd'hui – je le dis brutalement, Monsieur le Maire – se sentent aussi peut-être captifs un peu dans leur démarche d'ascenseur social. On parle de parcours résidentiel, mais aussi d'ascenseur social et il y a des jeunes couples hémois qui habitent dans des difficultés aujourd'hui de logement et qui aimeraient, au-delà des décohabitations évoquées, peut-être vouloir rester sur Hem. Je l'ai entendu aussi, c'est un vœu important. On ne va pas vanter la qualité culturelle, sportive et autres de la ville de Hem, mais qui souhaitent aussi continuer à s'exprimer et vivre dans leur commune, et voir aussi (je répète) un nouvel horizon. Donc je crois qu'il faut y réfléchir également. Retenez cette notion de suroccupation, de sous occupation. Peut-être qu'on pourrait faire rentrer les deux dans une démarche peut-être compréhensible de part et d'autre, d'essayer d'améliorer la fluidité de la respiration aussi, donc de certaines familles de Hem, et d'aider à cette possibilité d'avoir un logement quand même un peu plus convenable pour toute une partie de la population de Hem.

Je suis aussi pour l'intercommunalité, et on a des obligations de relogement aussi dans l'intercommunalité. On ne va pas se lancer dans les projets NPNRU, Monsieur le Maire, parce que j'en aurais encore pour vingt minutes. Mais voilà ce que je voulais dire, c'est : s'il vous plaît, essayons de penser aussi qu'il y a des populations sur la commune de Hem intra-muros (au moins, on va le dire) qui vivent des difficultés et qui voient aussi peut-être, dans ces quelques logements sociaux qui leur sont attribués, la possibilité donc d'y vivre un peu mieux. Je dirais d'ailleurs que, sur le projet en général, il y a peut-être aussi sur la Tribonnerie 1 des gens qui souhaiteraient aussi, pourquoi pas, y vivre en traversant une rue pour libérer aussi des grands logements qui pourraient aussi participer au parcours résidentiel d'un autre type de population. Donc, vous voyez, quand je parle de parcours résidentiel, je pense à toute la population aussi sur ce quartier-là.

Et moi j'ai eu la chance d'arriver sur Hem, Monsieur le Maire. J'étais Roubaisien. Grâce aux Hameaux fleuris, parfait, mais j'ai essayé de l'être et je suis arrivé sur les hameaux fleuris parce qu'il y a eu (là on ne va pas revenir sur la conception) la possibilité pour moi d'arriver comme primo-accédant – on va le dire comme cela – et de pouvoir suivre aussi un parcours résidentiel. Et je venais aussi de Roubaix. Voilà, comme disait Monsieur le Maire, rien ni personne n'est parfait, mais c'est aussi une allusion que vous faites en sachant qu'il y a beaucoup de demandes de gens extérieurs qui veulent venir vers Hem.

Voyant aussi dans les faits économiques de certaines entreprises où aujourd'hui la plupart des cadres, si on veut les évoquer sur ce quartier-là, qui pourrait aussi y accéder, veulent y vivre aussi, sur leur commune, en jouant sur ce que tu disais : la mobilité, rester sur place pour éviter les déplacements inconsidérés. Mais je sais beaucoup moins le dire que vous qui l'avez exprimé autour de la table. Donc moi je viens simplement sur un besoin quand même de logement, peut-être, Monsieur le Maire, avec une démarche un peu plus sociale dans ma démarche. Voilà.

Alors, il y aura l'accession sociale de la Lionderie. Cela n'a pas été évoqué. C'est aussi une possibilité. Et j'espère que, quand on parle de respiration, d'aucun autour de la table ou d'aucune n'aurait des idées de densifier quand même certains quartiers déjà en difficulté de logement. Enfin, je l'espère. Et là, je reviendrai sur le mot respiration, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Alors, Madame Louchart, puis après Madame Chouia, et Laurent. Mais, Laurent, c'est toi qui as présenté, donc tu réponds à la fin.

Mme Mathilde LOUCHART : Alors moi je partage ce que vous dites, Monsieur Sibille. Vous le savez, moi aussi j'ai une fibre sociale et je suis assez soucieuse des gens qui sont dans le besoin et qui ont besoin qu'on les aide. Mais malheureusement, là où je suis moins d'accord, c'est que le programme de la ZAC tel qu'il est prévu dans les documents, il ne répond pas à ce besoin-là, très clairement.

Alors, je sais de quoi je parle, c'est mon métier. Je suis capable de faire des bilans financiers et d'évaluer à peu près les coûts de sortie des logements qui vont être produits. Et je peux vous assurer que ce ne sera pas abordable pour des gens qui n'ont pas beaucoup de moyens. On l'a vu récemment sur Hem, il y a des logements en accession sociale qui sont sortis, qui ont densifié – comme vous le dites – les quartiers prioritaires, malheureusement et ce n'est pas les Hémois qui en ont profité. Et vous le savez comme moi, malheureusement les prix sont beaucoup trop importants. Donc oui, si cela pouvait permettre un parcours résidentiel et si cela pouvait – comme vous le dites – être un facteur d'émancipation, pourquoi pas. Mais ce n'est pas le projet qui nous est présenté aujourd'hui.

On sait qu'à Hem il y a un besoin cruel de petits logements parce que, effectivement, les études le montrent. Il y a une très grande majorité de grands logements, de maisons individuelles et les études montrent aussi que, avec le départ des enfants, les logements sont aussi sous-occupés. Il y a des logements suroccupés dans les quartiers prioritaires, mais il y a aussi des logements sous-occupés dans les autres quartiers. Et oui, les gens restent dans leur maison parce qu'ils n'arrivent pas à trouver des petits logements. Quand il y en a eu (une opération sur le centre-ville), cela a été vendu tout de suite parce qu'il y a beaucoup de personnes âgées, notamment, qui aimeraient bien pouvoir avoir un logement plus petit.

Je voulais juste dire une seule chose par rapport aux remarques que j'ai entendues. La forêt urbaine, sur le papier, c'est une bonne chose, mais il faudrait quand même être vigilant parce que quand on a des retraits gonflements d'argile dans les sols, on ne peut pas faire n'importe quoi. Et planter une forêt urbaine dans des terres où il y a des gonflements retraits d'argile, cela peut avoir des conséquences pendant plus de trente ans sur les mouvements des sols derrière. Donc c'est là aussi où je disais que les études, elles ne sont pas suffisamment abouties et que le projet, il repose parfois sur des bases un peu mouvantes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Madame Louchart. Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Alors, moi je vais revenir sur des choses qui ont été dites aussi. Il n'est pas question de dire qu'on est opposé et qu'on oppose la nature et le logement. Ce n'est pas cela du tout. Je pense que je l'ai dit aussi. On n'est pas opposé au logement. Simplement, sur cet espace, il y a d'autres choses à faire. Il y a d'autres priorités. Chacun ce soir va voter en conscience et en sachant toutes les limites et les alertes que ce projet peut amener. Moi, en tout cas, cela a des alertes sur la santé des Hémois et je ne prendrai pas de dispositions qui pourraient avoir un impact important sur la santé des Hémois.

J'entends qu'on dit que dans sept, huit ans il va y avoir l'échangeur, on va avoir le doublement, etc. En fait, on n'en sait rien. Ce n'est pas nous qui allons le décider. Ce n'est pas notre collectivité qui le fait, donc un certain nombre d'arguments qui ont été donnés – j'entends vos arguments –, c'est le logement. Mais il y a aussi d'autres choses à faire sur cet espace, et moi je voterai en conscience contre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Alors, Jean-Adrien.

M. Jean-Adrien MALAIZE : C'est juste pour réagir sur deux choses que j'ai entendues. En fait, l'intercommunalité, Jacques, ce que tu dis, je comprends et je suis d'accord pour des gens qui n'habitaient pas à Hem avant, parce que si je prends mon cas, moi je suis né il y a 35 ans. Mes parents, ils m'ont ramené rue Jules Guesde. J'ai été à l'école Saint-Charles Sainte-Marie, où j'avais mes copains. J'ai été à la musique, où j'avais mes copains. J'ai été ici, où j'avais des copains. J'ai tout fait sur Hem. À 25 ans, quand je me suis mis en couple avec ma compagne actuelle, qui habitait à Lambersart, j'allais chez elle, mais du

coup, je revenais tout le temps ici parce que j'avais la répétition, j'avais une réunion, j'avais mes parents à aller voir, mon grand-père. Résultat des courses, on a tout fait pour trouver un appartement sur Hem. On a fait des demandes. Il a fallu un an et demi avant d'avoir la première proposition, qu'on a limite acceptée tout de suite, parce que, coup de bol, la personne devant, elle avait refusé.

Et après, notre maison, qu'on a réussi à acheter sur Hem, on a eu de la chance aussi puisqu'en fait pour la petite histoire, elle avait été vendue et les gens sont arrivés chez le notaire sans avoir l'accord de prêt. Et donc il y avait des problèmes de prêt relais avec les anciens propriétaires qui ont baissé le prix, ce qui fait que j'ai pu acheter une maison sur Hem. Donc cela c'était un coup de bol. Alors, l'intercommunalité oui, mais il y a des gens qui ne veulent pas de l'intercommunalité parce qu'ils veulent absolument rester sur Hem.

Et la deuxième chose qui m'interpelle – et cela, vous le savez, à chaque fois, cela m'énerve –, c'est la voiture. Oui, la voiture. Moi, je suis commercial. Quand je viens ici, le jeudi soir, en Conseil municipal, le lendemain, quand je vais bosser, j'ai l'impression de mettre mes cornes de diable parce que j'ai pris ma voiture pour aller bosser. Je ne vais pas m'énerver. Je veux juste qu'on arrête de dire la voiture, la voiture. Si on prend l'exemple de ce soir, Jacques, tu es venu en voiture électrique. La place de la voiture, elle peut rester là parce que les mentalités changent aussi. Vous disiez que les mentalités doivent changer sur le logement. Mais les mentalités doivent changer sur la voiture. Il y a de plus en plus de gens qui roulent en hybride, qui roulent en électrique, qui roulent sur des voitures non polluantes. Quand j'entends la voiture, cela va être un problème. C'est les bouchons qui sont des problèmes parce que les voitures stagnent, mais on est de plus en plus sur de l'hybride, sur l'électrique, sur la voiture silencieuse.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Alors, d'abord mon cas personnel importe peu. Ce n'est pas à partir de mon exemple personnel que je me fais une théorie, comme tu viens de le faire, sur l'ensemble du comportement des Hémois. Mais la deuxième chose, pour les voitures, je vais vous expliquer. Jamais il n'a été question d'embêter les gens qui avaient besoin de leur voiture pour aller au travail. Jamais. Donc jamais il n'a été question de te mettre des cornes de diable sur la tête quand tu allais au boulot demain matin. Par contre – et vous nous l'aviez indiqué commission –, on sait maintenant que s'il y a pas mal de voitures qui circulent à Hem, il y a 70 % des trafics intra-urbains à Hem qui ne font pas plus de trois kilomètres de long. Et c'est ces gens-là qui prennent la voiture.

Alors, il y a une solution, c'est changer le mode de locomotion pour une voiture électrique. Tout le monde dit les voitures électriques, c'est cher. Avec ton indemnité d'élus, si tu as des délégations, tu pourrais en prendre une. Alors, c'est très clair, la mienne, elle me coûte 200 euros par mois, ce qui n'est pas cher pour une voiture, et elle ne me coûte rien d'autre. OK ? Donc il faut arrêter. Mais pourquoi ? Parce que c'est une deuxième voiture. Donc le débat n'est pas ici de faire l'apologie de la voiture.

Un(e) intervenant(e) : Inaudible (3'02'58).

M. Jacques DUPONT : Oui, mais c'est justement ces voitures-là, pas celles qui sont utilisées pour aller au travail, mais celles qui sont utilisées dans Hem. 70 % des voitures qu'on voit circuler dans Hem font moins de trois kilomètres, et c'est là que les habitudes doivent changer. Enfin cela on peut en parler, mais faire le procès de la voiture en tant que tel en disant : « *Je fais le procès de la voiture et puis n'utilisez pas cet argument pour une urbanisation délirante* », ce n'est pas le bon argument.

Un(e) intervenant(e) : Inaudible (3'03'28).

M. Jacques DUPONT : Non. Non, cela n'a pas été dit comme tu l'as exprimé, c'est pour cela que j'ai essayé de t'expliquer. Apparemment, tu n'as pas compris.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Plus personne ne veut prendre la parole ? Alors, Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Je voudrais revenir quand même sur un certain nombre de contrevérités qui ont été dites ce soir. Il a été dit 22 hectares à urbaniser. Je pense qu'on ne m'a pas écouté. C'est 9 hectares, ce n'est pas 22, contrairement à tout ce qui a pu... À chaque fois, on dit : « *C'est 22 hectares qu'on va bétonner* ». Non, 9 hectares.

Ensuite, quand on dit : « *les logements, cela va être des grands logements et autres* », bah manque de bol, on a encore réduit la surface sans réduire le nombre de logements. Je ne sais pas comment vous faites,

en réduisant une surface et en gardant le même nombre de logements, continuer à avoir des grands logements. Donc on va aussi avoir des petits logements dans des collectifs.

On avait parlé aussi de 1 700 logements en attente, dont 1 421 en premier choix sur Hem (premier et deuxième choix sur Hem). Tout à l'heure, on a parlé qu'un logement c'était 2,55 personnes, ce qui représente quand même 3 500 personnes qui attendent un logement sur Hem. Je mets cela en parallèle par rapport aux 200 contributions, dont une partie est contre le projet de la Tribonnerie 2, et on nous dit : « *La majorité des Hémois sont contre* ». J'aurais préféré, ce soir, avoir les 3 500 personnes qui attendent un logement venir au Conseil municipal pour montrer que, eux, ils attendent un logement.

Et puis, sur un autre point qui a été dit (la pollution de l'air), il n'y a pas eu d'étude. Alors, de toute façon, les dossiers étaient en ligne, donc tout le monde aurait pu les télécharger. J'en ai téléchargé un. Eh bien si, il y a eu une étude de pollution de l'air, faite par la société Rincent Air, puisque vous voulez du factuel et non pas simplement des propos lancés. Une société Rincent Air, qui était mandatée par la MEL dans le cadre des études complémentaires suite à l'avis environnemental. Une étude qui a été faite sur les estimations des émissions polluantes issues du trafic routier, avec ou sans le projet ; de modélisation des concentrations de l'air ambiant et des dépôts dans les sols, avec ou sans projet ; des études de risque sanitaire (ce qu'on appelle les ERS) par inhalation et par ingestion au niveau des jardins familiaux, avec ou sans projet. Et la conclusion de cette étude (et c'est écrit noir sur blanc dans le dossier de consultation qui était en ligne), « *le projet n'entraîne aucune variation du quotient de danger – ce que Anne parlait, le QD – ni des excès de risque individuel ERI par inhalation ou par ingestion par rapport à un scénario fil de l'eau* ». Ce qu'ils appellent le scénario fil de l'eau, c'est-à-dire on laisse tel que c'est aujourd'hui.

Donc moi, cela m'amuse un peu quand les gens disent : « *Il va y avoir, il va ceci, il va cela* », et puis que juste après on dit : « *Ah ben non, on a fait appel à des experts* ». La MEL aussi, fait appel à des experts.

Dernier point, j'ai entendu que l'autorité environnementale avait émis un avis défavorable. Je suis désolé, mais l'autorité environnementale, certes c'est un avis d'expert qui est là pour éclairer le public, le commissaire enquêteur, l'autorité décisionnaire ainsi que le maître d'ouvrage. Mais ce n'est pas un avis conclusif. Ce qui veut dire qu'il n'a pas à dire s'il est favorable ou pas favorable au projet. Ce n'est pas un avis conforme. Il ne conditionne pas une décision. Ce n'est pas parce que l'autorité environnementale éclaire le public et éclaire les élus que c'est un avis conforme et que l'ensemble des élus doivent suivre. Et ce n'est pas un jugement sur l'opportunité du projet. L'autorité environnementale n'a pas à émettre un jugement sur l'opportunité ou pas du projet. Elle est là simplement pour éclairer les décisionnaires. Voilà ce que je voulais dire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : On peut jouer au ping-pong longtemps comme cela, mais ce que tu dis est complètement inexact. J'ai parlé tout à l'heure des faits et des opinions. Tu as cité un fait que tu semblais incontestable. Il se fait que cette étude de Rincent, tu peux te douter qu'on y a jeté un œil très attentif, et d'autres personnes dans la salle l'ont fait également. L'étude en question, de tête, fait état d'un trafic en baisse, dans les deux ans qui viennent, de 14 % sur l'ensemble de la MEL. Donc c'est un chiffre qui est déjà contestable et qui est contesté par les experts.

Le deuxième chiffre utilise dans les critères de mesure des chiffres de 2021 qui ont été depuis contestés par l'OMS. Et donc si on reprend l'étude avec les critères actuels, c'est-à-dire sans ces 14 %, avec les nouveaux critères de l'OMS de 2023, la situation de la pollution de l'air est déjà très au-delà de ce qu'on est capable de supporter et le projet, mécaniquement, ne fera qu'empirer la situation.

Alors, tu peux contester cela. Je tiens à ta disposition tous les documents, et notamment tu connais bien la personne qui a géré cette partie du dossier et qui a fait référence à pas mal d'organismes publics qui ont mis en œuvre leurs compétences pour lui répondre.

M. Laurent PASTOUR : Visiblement, tu es plus expert que les experts.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous voulez bien, je vais clore les propos avec quelques informations. D'abord sur le dernier propos de Monsieur Dupont, ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit dans le rapport d'expertise. Il a simplement été indiqué que la construction, en gros, de la Tribonnerie n'avait pas d'impact sur la santé. Alors, que l'on soit à moins 14 ou à plus 14, cela n'a pas d'impact. C'est ce qu'ils disent dans le rapport. Ils ne parlent pas du risque de la voie rapide ; ils parlent du risque de la

Tribonnerie. La Tribonnerie n'a pas d'impact par rapport à ce qui existe déjà. Alors, que cela baisse, que cela monte, etc., cela n'a pas d'impact. C'est ce qu'ils indiquent.

Deuxième remarque quand même, parce que vous avez envoyé un e-mail (ou un SMS) à l'ensemble des élus de la MEL et du Conseil municipal en disant que la MRAE avait donné un avis défavorable. Je vous lis le rapport de MRAE, en première page, encadré : *« Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il est donc ni favorable ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer la conception du projet et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur celle-ci. Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public sont prises en considération par l'autorité compétente pour autoriser le projet ».*

C'est exactement ce qui est fait puisque, à la suite de cela, la MEL a répondu à la MRAE et a répondu à un certain nombre de points en disant : *« On va prendre en compte votre remarque pour la corriger »*, etc. C'est d'ailleurs un certain nombre de points qui sont annoncés. Je tiens...

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'11'39).

M. Francis VERCAMER, Maire : Attendez, on ne va pas faire du ping-pong. Voilà, donc simplement vous avez indiqué cela.

Deuxième remarque. Vous avez indiqué que la chambre d'agriculture avait donné un avis défavorable. Je vous lis l'avis de la chambre d'agriculture sur le PLU 3.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'11'52).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, non, mais je vous dis, parce que moi, des élus sont venus m'interpeller sur cela, des élus de la MEL, des élus, etc. en disant inaudible (3'11'58). Donc je dis simplement il faut...

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'12'00).

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est vous qui l'avez écrit. Commune de Hem, PLU 3, chambre d'agriculture, rapport sur le PLU 3 : *« Nous attirons l'attention sur les cheminements piétons et itinéraires cyclables existants ou à créer, matérialisés, ou des pointillés verts en plan de zonage. Une réunion de concertation en présence des agriculteurs et de nos services a eu lieu le 18 novembre 2021 portant sur des réflexions de cheminement et de liaison douce. L'objectif de la réflexion portée par le service de trame verte et bleue de la MEL était la restauration des cheminements, la cohabitation des usages agricoles récréatifs, la mise en valeur paysagère. Nous rappelons que, lors de cette concertation, l'exploitant, Monsieur Bodard Pierre-Yves, ferme du château, s'est exprimé et a fait part de son opposition à ce qu'il y aurait autant d'allées et venues devant sa ferme d'élevage, ayant connu des incendies. Il n'est toutefois pas opposé au passage, au fait de passer le long de sa parcelle, le but recherché étant d'éloigner des risques d'incivilité. Nous sommes donc surpris que les différentes hypothèses soient encore aujourd'hui mentionnées sur le plan de zonage. Ayant également connaissance du projet de construction de bergerie pour le secteur de Monsieur Kauffesein, des discussions doivent certainement se poursuivre. La chambre d'agriculture demande que soit retenue la proposition de moindre impact de l'activité agricole et que soit supprimé le plan de zonage de tracé validé ».*

Je ne sais pas où vous avez vu que la Tribonnerie a été contestée par la chambre. Est-ce que vous avez entendu une seule fois le mot Tribonnerie dans ce que j'ai dit ? Voilà, c'est la position de la chambre d'agriculture, et donc elle n'a pas donné d'avis défavorable, monsieur. Donc je pense que quand on fait un calcul, on peut exprimer des convictions, on peut dire qu'on n'est pas d'accord. Mais aller exprimer des choses qui sont fausses, je vous rappelle que c'est en plus pénalement responsable. Vous êtes pénalement responsable sur ce que vous dites. Donc vous êtes élu, vous dites des choses, vous publiez. Donc ne dites pas des choses fausses...

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'13'43).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, mais monsieur, c'est dans l'e-mail.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'13'46).

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est dans l'e-mail que vous avez envoyé. J'ai l'e-mail de plusieurs élus métropolitains, et j'ai l'e-mail de la MEL, d'ici. Donc ne dites pas n'importe quoi. Je vous rappelle que vous êtes un élu, et donc vous ne devez pas dire n'importe quoi sur les sujets. Voilà. Simplement...

M. Jacques DUPONT : inaudible (3'14'01)

M. Francis VERCAMER, Maire : Attendez, mais... Est-ce que je peux terminer ma présentation ? Je ne vous ai pas interrompu, vous êtes intervenu autant de fois que vous vouliez.

M. Jacques DUPONT : Quand vous êtes accusé de quelque chose qui est complètement faux, je dois quand même le faire (3'14'10). D'ailleurs, je vais le faire pour que ce soit enregistré. Quand vous m'accusez d'avoir mis quelque chose sur un e-mail, qui est faux, c'est normal que je puisse démentir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, simplement, moi je voudrais vous rappeler un peu d'historique quand même. En fait, cette histoire de ZAN dont on parle tous les jours provient d'une étude qui a été menée par l'Europe dans les années 2010, où l'Europe s'est rendu compte qu'il y avait de plus en plus de mitage de nos campagnes. C'est-à-dire on construisait des lotissements, on mitait la campagne et donc cela fragilisait la production agricole et le développement de notre campagne. Et donc, l'Europe, après multirapports – vous pouvez aller chercher, il y a plusieurs rapports de 600 pages –, a rappelé qu'il fallait essayer de concentrer les populations au même endroit.

Pourquoi concentrer les populations au même endroit ? Parce que dans ces endroits, qui existent, qui s'appellent des agglomérations, il y a déjà les commerces. Il y a déjà les écoles, il y a déjà les transports, il y a déjà les voiries, il y a déjà les services publics, etc. Et donc, on n'avait pas à les recréer, et en plus cela faisait moins de flux de circulation sur les routes puisque les gens habitaient à côté de l'école, habitaient à côté de l'emploi, à côté des services. Et donc l'Europe a simplement dit cela. Elle a dit : *« Voilà, il faudrait faire cela et éviter de miter »*. Et donc la France s'en est saisie, dans les années 2015-2016, et a commencé à travailler avec différents projets de loi pour éviter les extensions urbaines.

Et donc il y a eu les lois biodiversité. Il y a eu les lois climat et résilience. Il y en a eu d'autres encore, entre deux, dont je ne me souviens plus le nom, qui a essayé de prendre en compte ce que l'Europe proposait pour le mettre en œuvre. Et donc l'idée principale qui est portée, c'est de dire là où il y a une tâche urbaine – c'est-à-dire, on ne parle pas de ville, on parle de tâche urbaine, là où il y a de la concentration de population –, on autorise éventuellement la reconstruction. Alors, soit en renouvellement urbain – c'est-à-dire on vient reconstruire sur des friches –, soit éventuellement en étalement urbain, à condition que l'étalement urbain diminue dans le temps de moitié jusqu'à arriver à zéro en 2050. C'est-à-dire que là on peut encore faire de l'étalement urbain, mais en 2050 on ne pourra plus. Et, par contre, on évite de construire dans la campagne parce que, évidemment, quand on construit dans la campagne, on multiplie le nombre de population dans ce coin-là, et donc on remultiplie le nombre d'accueils scolaires, on remultiplie le nombre de bagnoles sur les routes, on remultiplie le besoin de commerces, etc.

Et donc c'est cela la loi climat résilience, l'esprit de la loi. Et donc, quand j'entends : *« On n'a plus le droit d'étendre artificiellement »*, c'est faux. D'ailleurs, si c'était vrai, le préfet, il n'aurait pas écrit à la MEL : *« Vous avez le droit à 700 hectares d'extension urbaine sur le PLU »*. Parce que la loi, elle est aussi vraie pour le préfet, elle est aussi vraie pour la MEL. Donc il autorise 700 hectares d'extension urbaine. C'est bien cela. Par contre, dans son courrier, il indique bien que les extensions urbaines doivent être mesurées et sûrement pas dans les zones, dans les villes et villages, ce qu'on appelle les villes et villages durables ou les villes et villages d'appui. C'est-à-dire, en gros, ce qui n'est pas dans la tâche urbaine. Hem fait partie de la tâche urbaine.

Hem fait partie de la tâche urbaine. Pourquoi ? Parce qu'on passe de Hem à Roubaix, à Croix ou à Villeneuve-d'Ascq sans même s'en apercevoir puisque les villes sont contiguës. Cela s'appelle une tâche urbaine. Et donc on est dans la tâche urbaine, et donc on n'est pas touchés par ce truc-là. Et quand on fait cela, et quand on fait une extension de la Tribonnerie – qui est quand même, je vous rappelle, à moins de 500 mètres de la mairie ; qui est à 350 mètres (je crois) de la mairie –, eh bien on vient simplement développer du logement qu'on a besoin sur la ville. Ce n'est pas interdit de faire cela. Ce sera interdit en 2050, mais ce n'est pas interdit aujourd'hui. Et encore, quand je dis cela sera interdit en 2050, ce sera autorisé si on renature une autre friche à un autre endroit.

Alors, après vous allez me dire : « *Oui, mais c'est vrai tout ce que vous me dites, mais il y a des friches* ». Alors, j'ai de la chance, c'est que je m'occupe de cela aussi à la MEL. Et donc demain, je vais varier. Je vais chez Béchu demain, avec le maire de Roubaix, parce qu'il y a des friches. Il y a 300 hectares de friches à Roubaix. Il faudra 80 ans pour les réduire. 80 ans pour les réduire. Alors, moi je veux bien dire à Philippe Sibille que les gens, les 2 400 (exactement les 2 300 ; pour vous donner le chiffre exact, c'est 2 384 au 1^{er} janvier 2023), leur dire : « *Bah, attendez 80 ans pour loger* ». Je pense qu'ils vont apprécier.

Et donc alors après vous allez me dire : « *Mais il y a des logements vacants* ». Il faut 40 ans pour réhabiliter ce que vous avez dit tout à l'heure (le logement). 40 ans. C'est pour cela que je vais demain chez Béchu pour essayer d'obtenir un OIN pour pouvoir avoir des moyens importants. Et je vais avec le maire de Roubaix, avec le préfet, le sous-préfet en charge de Roubaix pour aller défendre le projet, pour essayer d'aller d'accélérer un peu, parce qu'il y a 55 000 demandes de logements sociaux. Alors, quand on dit sociaux, ce n'est pas un gros mot. Je vous rappelle que 80 % des habitants de la métropole lilloise sont susceptibles d'avoir un logement social parce qu'ils ont les revenus adéquats. 80 %. C'est exactement 78. Ce n'est pas 80, c'est 78, et donc voilà. Donc ce n'est pas un gros mot, c'est pour les travailleurs, les gens qui bossent, qui sont salariés et c'est payé par le 1 % logement pour une grande partie. Et donc c'est des gens, et il y en a déjà pas mal. Et d'ailleurs en bas de la Tribonnerie il y en a, puisqu'il y a un collectif de logements sociaux qui existe juste à côté de ex Biocoop, le feu Biocoop.

Voilà, donc il y a 55 000 demandes de logement sur la métropole lilloise. Il y en a 2 384 pour Hem. Alors, 40 % d'entre eux demandent des T4 et plus, quand même. 40 % d'entre eux demandent des T4 et plus, Madame Louchart. Donc il manque des petits logements, mais il manque aussi des grands logements. Pourquoi il manque des grands logements ? Parce que le taux de vacance à Hem, il est inférieur à 3 %. C'est-à-dire que c'est considéré comme pas de vacance. Moins de 3 %, c'est considéré comme pas de vacance. Vous demanderez aux services de la MEL, si vous le souhaitez, mais c'est considéré comme pas de vacance. Donc il n'y a pas de parcours résidentiel, et donc les gens qui sont dans des grands logements n'arrivent pas à en trouver un autre parce qu'il n'y en a pas. Et ce n'est pas parce qu'ils sont chers, c'est parce qu'il n'y en a pas qu'ils n'arrivent pas à en trouver.

Et la deuxième raison pour laquelle ils ne trouvent pas, c'est qu'effectivement un certain nombre de logements sociaux, même existants aujourd'hui, ont des loyers plus chers alors qu'ils sont plus petits parce que les gens sont dans leur logement depuis 40 ou 50 ans et le loyer a été bloqué depuis 40 ou 50 ans, ou a évolué très peu. Et donc aujourd'hui, le loyer qu'ils payent pour un grand logement est très faible, et donc on n'arrive pas à les sortir de leur logement, même pour un petit logement, parce que le loyer est plus cher. Et donc les gens disent : « *Je ne vois pas pourquoi je sortirais de mon logement, parce que je vais avoir un plus petit logement et en plus je vais payer plus cher* ». Donc on a un vrai problème, et ce n'est pas seulement un problème de coût de logement.

Quelques mots quand même, parce qu'on a l'impression que tout va bien. Moi je lis les articles de presse. Vie publique, la crise du logement, quel plan gouvernemental ? Crise du logement, le gouvernement vise à 30 000 logements intermédiaires à construire par an. Si on ne peut pas les construire nulle part, je ne vois pas où on va les faire, parce que je vous rappelle quand même que, même dans les friches, on n'arrive pas à les faire. Il suffit de regarder l'ancienne gare Saint-Sauveur où, aujourd'hui, la construction est bloquée.

Nous allons vers une restriction à l'accès au logement. Les permis de construire en chute libre. Enfin, voilà, je peux vous sortir tous les revues et journaux actuellement. Le pauvre ministre du Logement qui vient d'être nommé, Patrice Vergriete, que je connais très bien, un ministre sous pression. Il a été encore interpellé à l'Assemblée nationale – je pense que c'était cette semaine ou la semaine dernière – en question d'actualité. Il a du mal à répondre parce que, le problème, c'est qu'on n'arrive pas à construire de logement. Un, parce que le coût de la construction est plus cher. Deux, parce que le prix du foncier est cher parce qu'il n'y en a plus. Trois, parce que si on veut faire transformer les friches, cela coûte une fortune et que l'État ne met pas assez de moyens pour les transformer. Et donc on n'arrive pas. Le fonds vert, on n'arrive pas. 80 ans pour faire les friches, rien que de Roubaix. Je ne vous parle pas de celles du Pas-de-Calais. Donc on voit bien qu'on n'arrive pas à faire face.

Et donc ce pauvre Patrice Vergriete, qui se gratte la tête pour savoir comment il va construire des logements, parce qu'en plus les taux d'intérêt augmentent, les normes s'emballent, et donc voilà, on n'arrive plus. Et donc si on veut éviter d'avoir des émeutes, peut-être qu'il faudrait prendre en compte

ce sujet-là. Parce que moi, j'ai entendu, ce que vous n'avez peut-être pas fait. Mais moi j'ai entendu les gens qui étaient dans les quartiers. Une grande partie en a ras le bol, et c'est pour cela que j'ai fait mon intervention tout à l'heure sur le ROB, sur les gens qui sont en grande difficulté et qui attendent un logement. Parce qu'un certain nombre nous l'ont dit. Cela fait quelques fois 8 ou 10 ans qu'ils attendent un logement qu'on n'arrive pas à leur trouver, et donc ces gens-là commencent à avoir jusque-là. Et cela va nous péter à la figure, si je peux me permettre l'expression. Donc, à un moment donné, il faut aussi prendre en compte cela. Et voilà pourquoi je pense, par conviction cette fois-ci, pas par fait, comme vous dites, par conviction je pense qu'il faut qu'on puisse urbaniser un peu la ville. Et c'est pour cela qu'on va faire la zone de la Tribonnerie que je propose, sur 9 hectares et 293 logements (ou 295, je ne me souviens plus).

Peut-être que cela évoluera dans le cadre de la ZAC, parce que la ZAC, elle sert à cela. La ZAC, elle ne sert pas à construire. Elle sert à étudier, à regarder ce qu'on peut faire et essayer de régler les problèmes. Donc peut-être qu'il y aura peut-être un peu moins de logements, peut-être qu'il y aura peut-être encore moins d'espaces urbanisés. Peut-être, ce sera le programme qui nous le dira puisque ça sert à cela. Cela sert à bâtir un programme, cela sert à lire les propositions des uns et des autres, et cela sert à faire évoluer les choses. C'est à cela que sert une ZAC. Parce que jusqu'à maintenant, la concertation qui a eu lieu n'avait pas de périmètre. Il n'y avait pas d'espace et il n'y avait pas de structure juridique pour le faire. La ZAC permettra de faire cela. ZAC d'aménagement concerté, c'est dans le titre. C'est comme le Port-Salut, il y a marqué dessus « Aménagement concerté ». Et donc c'est à ça que cela va servir, Monsieur Dupont, Madame Louchart, parce que c'est cela que vous avez évoqué à plusieurs reprises.

Cela va servir justement à faire évoluer la zone, et pour des écolos convaincus comme vous l'êtes, cela ne vous choque pas que, sur le secteur, on est à 8 logements à l'hectare ? Cela ne vous choque pas ? On est à 8 logements à l'hectare sur le secteur, sur là où c'est construit. Ça ne vous choque pas, cela ? Pour vous qui estimez qu'il ne faut pas consommer de terrain, alors que la moyenne de la MEL, c'est 31 logements...

M. Jacques DUPONT : Je peux répondre ? Je peux répondre ? C'est bien parce qu'il y a eu des erreurs d'urbanisation par le passé qu'on se retrouve dans cette situation.

M. Francis VERCAMER, Maire : Ah oui, mais j'en prends un par hasard : le président de...

M. Jacques DUPONT : Non, mais vous m'avez donné la parole.

M. Francis VERCAMER, Maire : Le président de votre association, qui était là à votre place il y a encore deux ans, peut-être qu'il peut couper son terrain en deux et puis mettre un peu de logement social au bout de son terrain. Cela évitera d'en faire là. Ah oui, il est 1 200 mètres carrés, lui.

M. Jacques DUPONT : Vous n'allez pas répéter, quand même, comme vous me l'avez dit en commission, que vous pensez que les gens qui déforment le projet de la Tribonnerie sont les riverains qui sont égoïstes et bourgeois et riches, qui veulent simplement défendre leur inaudible (3'25'08).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, je ne dis pas cela. Je dis simplement que celui qui...

M. Jacques DUPONT : Vous ne voulez pas nous faire croire non plus ce soir...

M. Francis VERCAMER, Maire : ... celui qui nous donne des leçons, commence à inaudible (3'25'13)...

M. Jacques DUPONT : Vous ne voulez pas nous faire croire non plus ce soir que le fait de créer cette ZAC telle que vous la présentez va résoudre instantanément le problème du logement social à Hem ? C'est ce que je viens d'entendre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je ne dis pas cela. Je dis simplement que l'esprit de la loi n'est pas du tout ce que vous annoncez.

M. Jacques DUPONT : Je vais vous dire que, moi aussi, j'ai rencontré Christophe Béchu. Moi aussi j'ai rencontré même Pascal Boulanger, pour vous dire jusqu'où je suis allé pour pouvoir avoir une appréhension du problème. J'ai écouté avec attention le plan d'Élisabeth Borne, il y a quinze jours, à Dunkerque, avec Patrice Vergriete, sur le problème du logement. Il ne faut pas oublier de prendre le problème dans son ensemble, ce que vous n'avez pas fait. Il y a en effet une crise de l'offre. Il y a une crise de la demande. Il y a une crise aussi de la construction, et c'est en jouant sur les trois critères qu'on réussira à résoudre le problème. Et que ce soit Élisabeth Borne ou Christophe Béchu, ils ont convenu

qu'aujourd'hui, et depuis déjà plusieurs années, un certain nombre de maisons de la rue du Général Leclerc sont inondées régulièrement quand il pleut. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de fossé sur le terrain agricole, parce qu'il n'y a plus de haies. C'est ce que disait Anne, il n'y a absolument plus de biodiversité, il n'y a plus de haies, il n'y a plus rien qui bloque l'eau et l'eau ruisselle et rampe, bouche les égouts et remplit les caves de la rue du Général Leclerc. Et donc les études hydriques (enfin, je ne sais pas comment on appelle cela), hydrologiques de la ZAC permettront justement d'analyser ce phénomène et d'éviter que cela se reproduise. Parce que j'ai encore quelqu'un, il y a encore une semaine – même pas, je crois que c'est cette semaine – qui a encore appelé pour me demander un rendez-vous parce que sa cave a été inondée suite aux pluies qu'il y a eu dans la zone de la Tribonnerie. Donc vous voyez, elle n'est pas construite et les gens sont inondés.

Donc ce serait peut-être intéressant de travailler pour éviter que cela se reproduise plutôt que de ne rien faire et que les gens soient toujours inondés.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'29'56) de croire pour autant que de bâtir sur 9 hectares est un mieux-disant écologique.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je ne dis pas cela. Je dis simplement que cela permettra d'étudier ce sujet-là.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (3'30'04) des espaces naturels.

M. Francis VERCAMER : Je vous propose de passer au vote de la délibération. Ah... Trois minutes.

M. Thibaut THIEFFRY : Non, même pas. Même pas. C'est parce que j'ai la procuration de Gaëtan Decoster, qui n'est pas avec nous et qui m'a envoyé une explication de vote, que je vais vous lire. Message de Gaëtan Decoster : « *En tant que président de la SAPREPT, j'ai toujours porté une attention particulière à préserver ce lieu et sécuriser l'activité de l'eau pour les étangs de la Tribonnerie. N'ayant pas connaissance du projet final, je vais m'abstenir pour cette délibération, et je remercie notre président de groupe d'avoir accepté mon pouvoir* ».

Je vais donc faire deux votes distincts. Personnellement, je voterai pour, et Gaëtan s'abstient.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Trois.

À la majorité, les élus adoptent la délibération portant sur la Tribonnerie 2 – Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour votre participation, et je vous souhaite une bonne soirée.

Clémentine NOUQUERET
Conseillère municipale,
Secrétaire de Séance

Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL



N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr) puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.

– parce que c’est moi-même qui ai posé la question – qu’aucune concession ne sera faite pour autant à l’environnement et aux efforts qu’on a à faire en environnement pour satisfaire aux obligations.

M. Francis VERCAMER, Maire : Mais Christophe Béchu, il est comme tout le monde, il respecte la loi. La loi, ce n’est pas il y a zéro artificialisation nette. C’est 2050. Je vous rappelle...

M. Jacques DUPONT : Il ne va pas faire des concessions pour autant.

M. Francis VERCAMER, Maire : ... que je suis député. Je sais de quoi je parle, quand même.

M. Jacques DUPONT : Dernière chose, avant de vous laisser la parole, parce que je sais que vous aimez bien terminer dans tous les cas...

[rires]

M. Francis VERCAMER, Maire : Parce que c’est le règlement intérieur. Je n’y peux rien, monsieur.

[rires]

M. Jacques DUPONT : Tout à fait. Je viens de relire attentivement l’e-mail que j’ai adressé, non pas à l’ensemble des conseillers communautaires, mais uniquement au Conseil communautaire qui faisait partie de la commission Urbanisme, et je n’ai absolument pas revu la phrase que vous m’avez citée. Donc j’espère que vous en tiendrez compte.

M. Francis VERCAMER, Maire : En tout cas, vous avez envoyé un e-mail et vous avez fait des tracts.

M. Jacques DUPONT : Non, je n’ai pas fait de tracts.

M. Francis VERCAMER, Maire : Ou Monsieur Doyelle. C’est votre groupe, Monsieur Doyelle. C’était votre tête de liste. Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles.

M. Jacques DUPONT : Géraud Doyelle, d’abord il a démissionné, je vous rappelle.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, peut-être, parce que votre...

M. Jacques DUPONT : Et ensuite c’est le président de l’association Tribonnerie autrement...

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui. Oui.

M. Jacques DUPONT : ... et je ne suis absolument pas redevable des actes de Tribonnerie autrement. Moi, j’ai fait mon rôle d’élu. C’est-à-dire que j’ai contacté mon groupe. Je vous rappelle que je fais partie du bureau départemental du groupe Renaissance. À ce titre, j’ai contacté les responsables du groupe Renaissance à la MEL pour voir ce qu’il était possible de faire par rapport à ce que vous lui proposiez.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. Alors, si...

M. Jacques DUPONT : Je crois que c’est tenir mon rôle *inaudible* (3’27’52).

M. Francis VERCAMER, Maire : ... vous voulez bien, je vais terminer mon propos, parce qu’on ne va pas faire...

M. Jacques DUPONT : Et j’espère que, à la MEL d’ailleurs, la décision sera favorable au bon sens.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous avez le droit de le faire. Je ne vous empêche pas d’aller voir les gens si vous voulez. Je vous dis simplement que, si vous le dites, il faut dire la vérité et pas des choses qui sont fausses. Comme les gens viennent me voir après pour me dire : « *C’est vrai, cela ?* », et donc je suis obligé de les contrecarrer sur le sujet.

M. Jacques DUPONT : *Inaudible* (3’28’13) moi qui l’ai dit.

M. Francis VERCAMER, Maire : Écoutez... Attendez, on va retrouver l’e-mail. Je l’ai, l’e-mail. Pour vous dire, je l’ai même envoyé à la MEL pour savoir ce qu’ils en pensaient. C’est eux qui ont répondu ce qu’a dit Laurent Pastour. Parce qu’en fait je vous rappelle que c’est une délibération de la MEL. Ce n’est pas une délibération de la Ville. Donc moi je l’ai envoyé à la MEL, comme tout un chacun, et eux m’ont répondu en me disant : « *Cela, c’est faux. Cela, c’est faux* », voilà.

Alors, simplement je voudrais quand même dire un truc qui est quand même important, parce que j’ai entendu des habitants qui sont venus me voir en me disant : « Oui, mais cela va augmenter. Cela va nous inonder nos maisons ». Je pense que cela ne vient pas par hasard qu’ils disent cela. Je vous rappelle